LA PLACE DES LUDOTHEQUES DANS LE SOUTIEN A LA FONCTION PARENTALE

Luce Dupraz

Rapport d'étude
2002-2005

**Cette étude a pu être menée grâce aux financements du Ministère des solidarités, de la santé et de la famille,
de la Caisse Nationale des Allocations Familiales
et à la collaboration de ludothécaires.**

**Elle a été réalisée par Luce Dupraz,
agrégée de l'Université, chargée d'étude pour l'ALF**

SOMMAIRE

Avant-propos p.6

Introduction p.7

A- **Le décor** p.8

I- De la famille à la parentalité : l'évolution des quarante dernières années

1- Les mutations de la famille contemporaine

a) Les indicateurs de ces mutations

b) Les causes des mutations de la famille contemporaine

c) Les conséquences

2- Le dur métier de parent p.10

a) La parentalité : nouvelle donne institutionnelle

b) Comment éduquer aujourd'hui ?

II- Le thème du « soutien à la fonction parentale » p.13

1- Les préoccupations sociales et politiques actuelles

a) La montée des incivilités et d'une délinquance juvénile

b) Les constats communément admis

2- Une nécessaire remise en perspective p.15

a) Ne pas surestimer le poids de l'éducation familiale

b) Ne pas sous-estimer l'importance des facteurs économiques, sociaux et culturels

c) Interroger la notion de fonction parentale

3- Les circulaires : des orientations à adopter p.15

a) Refuser les actions spécifiques

b) Valoriser les rôles et les compétences des parents

c) Développer l'entraide entre parents

III- Les ludothèques et le soutien à la fonction parentale : une remarque et trois préalable p.16

1- On ne peut éduquer les adultes

2- La responsabilité éducative incombe à tous les adultes

3- Il ne peut s'agir d'un lien direct entre ludothèque et soutien à la fonction parentale

B- **Les éléments favorables** p.19

I- L'activité ludique

1- Les critères constitutifs du jeu libre p.19

a) Les règles du jeu

b) Le jeu est un espace relationnel

c) L'adhésion

d) L'incertitude

e) La frivolité

f) Le plaisir

2- Les différentes catégories de jeu p.22

a) Les jeux de compétition (agôn)

b) Les jeux de hasard (aléa)

c) Les jeux de simulacre (mimicry)

d) Les jeux de vertige

3- Les bénéfices p.22
a) Les bénéfices pour l'enfant
b) Les bénéfices pour les parents
c) Les bénéfices pour tous

II- La ludothèque p.25
1- L'outil d'une société riche et signe de sa modernité
2- La structure p.27
a) pour les parents
b) pour les enfants
3- L'accueil des familles p.34
a) La possibilité d'un accueil familial
b) Une place réfléchie par rapport aux familles
c) Une place pour les pères
d) La ludothèque reconstitue « *un monde commun* »

III- L'exercice professionnel p.37
1- En coulisses : hors la présence des publics famille et collectivités
a) Choisir des jeux à acquérir
b) Se tenir au courant des dernières nouveautés
c) Sélectionner les jeux
d) Mémoriser les règles
e) Adapter les règles si besoin est
f) Entretenir, réparer les jeux
g) Ranger, présenter de façon accessible et agréable, mettre en scène
2- En public : L'exercice professionnel visible du public p.39
a) L'accueil : son importance
b) La fonction de conseil
c) Les modes d'intervention

IV- La ludothèque : un atout dans la vie locale p.45
1- Les conditions favorables
2- Sa place dans les coordinations locales p.46
3- Les manifestations p.47
4- Les avantages p.48

Synthèse p.49

C- **Limites et points de vigilance** p.51
I- L'accessibilité réelle
1- L'insuffisante amplitude d'ouverture
2- La grande diversité des tarifs
3- L'obstacle d'un certain nombre de représentations mentales

II- La ludothèque et le Marché p.52
1- Ne pas servir de courroie de transmission au Marché p.53
a) La politique d'acquisition des jeux et des jouets
b) L'aménagement de l'espace
c) La réponse aux sollicitations intéressées
2- Constituer des contrepoids possibles au Marché p.55
a) Grâce aux circuits parallèles d'approvisionnement
b) Grâce à un choix équilibré entre jouets de la modernité (électronique…)
c) En puisant dans l'univers ludique de notre société rurale multiséculaire
d) En faisant participer les usagers aux choix d'achats

III- La ludothèque et son inscription dans le Temps p.56
1- La ludothèque, un « équipement culturel contemporain »
2- Comment desserrer les contraintes de l'immédiateté ? p.56
a) En résistant à la fascination de la nouveauté
b) En accompagnant le jeu de l'enfant pour limiter le zapping

IV- La ludothèque et le décollement de la réalité p.59

V- Les relations ludothécaires/parents p.59
1- De l'observation au « jugement »
2- Du conseil à la « formation » des parents
3- Du risque d'une approche globalisante des parents
4- Du risque d'imposer un modèle éducatif

Conclusion p.62

Annexes
I Liste des participants au groupe de travail p.64
II Dates des séances et fréquentation p.64
III Liste et dates des ludothèques visitées p.65
IV Participation à des réunions
V Rencontres avec des partenaires
VI Charte de qualité des ludothèques p.66
VII Orientations de la CAF de la Gironde au sujet des ludothèques p.72
VIII Référentiel qualité départemental pour les ludothèques de la Gironde p.75
IX Les différents modèles éducatifs p.79
X Ludothèque/lieu d'accueil parents-enfants : ressemblances et différences p.98
XI Bibliographie p.102

AVANT-PROPOS

Comment suis-je arrivée à cette étude ?

Elle se situe d'abord dans la continuité d'une précédente étude sur les enjeux du soutien à la fonction parentale que j'ai réalisée avec Christine Attali-Marot entre 1999 et 2001 pour le compte de l'U.N.I.O.P.S.S. Cette dernière avait été retenue par la CNAF dans le cadre d'un appel à projets sur ce thème lancé aux associations nationales qu'elle contribue à financer. Cette étude, intitulée *« Pouvoirs publics, professionnels, parents, chacun à sa juste place »* est restée interne à la CNAF et à l'U.N.I.O.P.S.S. puisqu'elle n'a pas été publiée. Il en a néanmoins été rendu compte aux membres de la Commission nationale petite enfance pilotée par l'U.N.I.O.P.S.S. dont l'A.L.F. fait partie.

Elle est ensuite le fruit d'un compagnonnage de longue date avec l'A.L.F., plus ou moins étroit selon les périodes, mais le fil ne s'est jamais rompu. Notre collaboration s'est d'abord établie dans le cadre institutionnel du F.A.S. J'ai été chargée de mission de 1989 à 1993 pour animer sa politique en faveur des jeunes enfants et des familles immigrées. Le F.A.S. a encouragé les formes nouvelles d'accueil, dont les ludothèques. Le colloque « *Ludothèques, petite enfance et intégration* » qui s'est tenu le 11 juin 1992 à Lyon, la vidéo *Cités en jeux* témoignent entre autres de ce partenariat national, décliné aussi à l'échelon régional (Ile de France, Lorraine notamment).
Des visites de ludothèques (le BLEPA de Cahors, l'espace Françoise Dolto de Fameck, les Enfants du jeu de Saint Denis, la ludothèque de Vandoeuvre les Nancy, celle du FJT Les Abeilles de Nancy…) m'ont permis au cours de cette période d'enrichir ma connaissance des ludothèques.

Depuis 1994, c'est à titre personnel que les liens avec l'A.L.F. se sont maintenus, notamment par ma participation à deux Universités d'Eté organisées par l'A.L.F. à Parthenay en 1995 et 2001 et à une journée organisée par l'A.L.F Ile de France en novembre 2002 dans le cadre de Ludexpo. C'est donc tout naturellement que j'ai acquiescé à la demande de l'A.L.F. de réaliser –à la condition qu'elle soit légère !- une étude qualitative sur *« ludothèque et soutien à la fonction parentale »*.

Je me suis appuyée sur un petit groupe de travail de quelques ludothécaires d'expérience appartenant à des structures de statuts différents (municipal, associatif), de centre-ville et de quartiers, de localisation géographique variée *(cf. annexe I).* Le critère n'a pas été le souci de la représentativité mais celui de la motivation pour participer à un groupe qui s'est réuni durant dix journées de travail en 2003/2004 *(cf. annexe II).*

Ce groupe avait une particularité, celle d'une participante qui est à la fois, et dans les mêmes locaux, mais à des moments différents, ludothécaire pour les enfants de plus de 6 ans et accueillante pour les moins de 6 ans dans le cadre d'un lieu d'accueil enfants-parents. Ceci nous a poussés à approfondir la comparaison entre ludothèque et lieu d'accueil enfants-parents, l'un comme l'autre lieux privilégiés pour accompagner les parents *(cf. annexe X).*

Parallèlement à ce travail collectif, des visites de ludothèques *(cf. annexe III)*, des rencontres avec des ludothécaires à titre individuel ou collectif *(cf. annexe IV),* des réunions avec quelques partenaires *(cf. annexe V),* des lectures nombreuses *(cf. annexe XI)*, des souvenirs tirés de cette longue fréquentation m'ont permis d'aboutir à la présentation finale de cette étude. Elle ne donne qu'un faible aperçu de l'infinie variété des ludothèques, de leurs multiples propositions créatives en direction des familles. Que tous ceux qui m'ont apporté leur savoir, leur expérience, leur appui, en soient remerciés.

INTRODUCTION

Né de l'alliance incongrue de deux racines l'une latine (ludus) l'autre grecque (thêkê : coffre, lieu où l'on dépose ou entrepose), le mot ludothèque désigne-t-il une réalité plus encore surprenante ? Qu'y a-t-il de plus paradoxal dans ce conservatoire du jeu que de vouloir déposer, entreposer, proposer les activités ludiques et en définitive les "organiser" en les mettant à la disposition du public - qui apparemment, s'il est avide de jeux, ne sait plus jouer tout seul - alors que le jeu, dans son essence, constitue une activité libre, spontanée, mais précisément auto-régulée et qui s'organise toute seule autour d'un thème ? Le jeu demeure la seule activité humaine qui, justement parce qu'elle définit elle-même ses règles, résiste à l'omniprésence prégnante de l'organisation. Tout se passe, semble t-il, comme si la société entendait récupérer ce dernier espace de liberté, ce lieu non meublé qui fait qu'il y a encore "du jeu" dans les rouages, un peu comme dans le jeu de "pousse-pousse" où seule la case vide empêche le blocage des lettres. L'idée même, intrinsèquement paradoxale, sinon contradictoire, de l'existence de la ludothèque pose ainsi question.

Tout aussi paradoxal semble être le souci contemporain spécifiquement français d'un soutien, ou d'un appui à la parentalité qui, là encore, entend réguler ce qui pourtant paraît aller de soi, le lien parental se présentant a priori comme la chose la plus naturelle du monde.

Le parallélisme de ces deux paradoxes nous interroge doublement :
- d'une part, comment en est-on arrivé là ?
- d'autre part, se pourrait-il que la nature paradoxale de la ludothèque lève l'équivoque de la notion de soutien à la fonction parentale ?

I De la famille à la parentalité : l'évolution des quarante dernières années

1. Les mutations de la famille contemporaine

Dans notre tradition socioculturelle le mariage est l'acte créateur de la famille. En deux générations, nous sommes passés d'une société ayant recouvré après la seconde guerre mondiale une certaine stabilité, dans laquelle les places et les rôles sociaux étaient bien définis, où l'on pouvait se projeter dans l'avenir sans grand risque de se tromper, à un monde fluctuant.

La famille traditionnelle a tenu bon jusque dans les années 1960. Le mariage est le socle unique de la construction sociale, juridique et symbolique, de la filiation. La conjugalité précède la parentalité (" le père est celui que désigne les noces " dans le droit romain). Au cœur de la famille traditionnelle, qui représente encore la majorité des unions dans notre pays, se noue une double relation articulant la différence des sexes – le couple conjugal – et la différence des générations- parents/enfants-.
Le lien conjugal est inconditionnel (on se marie pour le meilleur et pour le pire) et indissoluble (le taux de divorce dans les années 1960 n'est que de 10%). De même le lien parental est inconditionnel : les parents acceptent l'enfant que la vie leur donne, à qui ils donnent la vie qu'ils ont eux-mêmes reçue. Il est indissoluble, on reste parent jusqu'à sa mort.

La famille contemporaine est fortement marquée par un découplage entre le lien d'alliance et le lien de filiation[1]. Aujourd'hui le mariage n'est plus le cadre obligé de la construction d'une famille. De plus en plus c'est la naissance de l'enfant qui constitue socialement la famille. En 2004, 47% des enfants nés en France l'ont été hors mariage. L'enfant est devenu aujourd'hui le pivot du groupe familial, voire même " *chef de la famille* "[2]. C'est un total renversement de perspective.

a) Les indicateurs de ces mutations

On se marie moins et plus tard. Le taux de nuptialité (rapport du nombre de mariages de l'année à la population totale moyenne de l'année) a baissé de 5,1 en 1990 à 4,3 en 2004.
L'âge moyen au premier mariage est passé, entre 1990 et 2003, de 25,6 à 28,5 ans pour les femmes, et de 27,6 à 30,6 ans pour les hommes en France métropolitaine[3].
La cohabitation prénuptiale est de règle : sur 10 couples qui se marient, 9 vivaient ensemble auparavant.
On divorce davantage et plus tôt. La courbe des divorces s'est stabilisée à 40% des mariages.
On a moins d'enfants. Le taux de fécondité est passé de 2,59 en 1967 à 1,91 en 2004. Même si le taux a remonté, il n'assure pas le renouvellement des générations.
On met les enfants au monde à un âge plus élevé : 27,3 ans en 1967 et 29,6 ans en 2004[4].
La part des naissances hors mariage s'accroît de 6% en 1965 à 47% en 2004.
On se remarie moins souvent à la suite d'un divorce.
L'espérance de vie en 2001 est de 82,9 années pour les femmes, et de 75,5 années pour les hommes[5]. Avec cet allongement de la durée de la vie, tout se passe comme si chacun disposait non plus d'une vie, mais d'une série d'histoires successives.

---

[1] Irène Théry, « Malaise dans la filiation », revue *Esprit* n° 12, décembre 1996, pp. 50-163.
[2] Daniel Marcelli, pédopsychiatre
[3] INSEE, Chiffres-clés, Tableau "mariages et taux de nuptialité" issu de l'ouvrage *Tableaux de l'économie française*, 2004-2005.
[4] INSEE, Chiffres-clés, Tableau "Nombre de naissances, âge moyen des mères à la naissance" issu de l'ouvrage *Tableaux de l'économie française*, 2004-2005.

b) Les causes des mutations de la famille contemporaine

- La dynamique de l'égalité des sexes.

On trouvera des jalons lointains à ce mouvement. Pour n'en citer que deux, la déclaration des droits de la femme de Olympe de Gouges en 1791, le mouvement des suffragettes de la première moitié du XXe siècle.
Cette dynamique a gagné tous les plans, politique - avec le droit de vote acquis en 1945, professionnel - avec un taux d'activité féminine de 85%, social – où les femmes s'investissent dans tous les domaines, sexuel – avec la maîtrise de la fécondité en 1967 et la dépénalisation de l'avortement en 1975, conjugal – où le divorce par consentement mutuel est autorisé en 1975 et simplifié par une loi de 2004, parental – avec les lois de 1970, 1987, 1993 qui mettent en place l'exercice de l'autorité parentale conjointe. Depuis le 1er janvier 2005, le nom de la mère peut être donné à l'enfant, seul ou accolé - dans l'ordre choisi - à celui du père.
Si l'égalité reste à parfaire dans le monde du travail, dans le domaine de la représentation politique, dans les rapports au sein de la famille, elle est achevée sur le plan juridique.
Avant que ne se réajustent les rapports entre les sexes, on peut dire globalement que les femmes ont gagné et que pour les hommes cette évolution se traduit en termes de perte de statut, de pouvoir, d'image. Cette évolution démocratique redistribue les rôles au sein du couple entre la femme et l'homme, oblige à une redéfinition des rôles paternel et maternel, remet en question l'éducation autoritaire, au prix de remises au point souvent douloureuses. En effet, le modèle d'égalisation homme/femme est porté par les couches moyennes. Il exacerbe les contradictions en milieu populaire, particulièrement dans les familles récemment immigrées.

- Le mouvement d'individualisation affirme les valeurs d'autonomie, d'épanouissement de soi, d'authenticité des liens.

L'identité de l'individu ne passe plus, comme dans les sociétés traditionnelles, par le sentiment d'appartenance à un groupe, mais par la promotion individuelle. Les choix personnels ont remplacé les parcours tracés d'avance. Les relations subies ont cédé la place aux liens électifs. Les contacts sont plus faciles et plus étendus, notamment grâce à Internet et au téléphone portable, mais on a du mal à constituer des liens plus durables et plus proches.
Dans les années 1970 (Wilhem Reich, Herbert Marcuse), la famille était vilipendée comme le lieu de l'aliénation de l'individu. Aujourd'hui elle est devenue une prothèse individualiste où chacun est sommé de participer à l'épanouissement de l'autre. Cette exigence précarise un lien fondé sur les seuls sentiments. Et quand il y a mariage, celui-ci est plus près du contrat que de l'institution.
Notons que cette évolution est propre à une société riche. Les impératifs de la survie soudaient hier les membres de la famille, cellule de production économique, fondée sur les rôles différenciés et complémentaires de ses membres.
L'affaiblissement institutionnel appelle comme compensation nécessaire une survalorisation de la dimension affective. D'ailleurs, notre société privilégie l'émotion, l'effusion, le sentiment au détriment de la raison et de l'esprit critique.
Cette revendication d'autonomie et de liberté individuelle - et c'est apparemment paradoxal – s'accompagne dans le même temps d'un regain du communautarisme, des tribus, du goût du mimétisme et de l'agglutinement des grands rassemblements, sportifs, musicaux, religieux, consommatoires.

- Transformation du statut et de notre représentation de l'enfant.

On peut mesurer cette transformation à travers la succession des modèles éducatifs en France (cf. annexe). Ils reflètent tant l'état socio-économique de la société au moment où ils se sont constitués que l'état des savoirs sur le développement de l'enfant et sa spécificité.

On est passé de l'enfant débiteur à l'enfant créancier. Aux devoirs, dont le premier était la reconnaissance que l'enfant devait manifester à ses parents qui lui avaient donné la vie (le

---

[5] INSEE, Chiffres-clés, Tableau "espérance de vie à la naissance et taux de mortalité infantile" issu de l'ouvrage *Tableaux de l'économie française*, 2004-2005.

crime des crimes était le parricide), se sont substitués les droits de l'enfant, consacrés dans la Déclaration internationale ratifiée en 1990.
Les devoirs des parents s'amplifient et se complexifient, tandis que les enfants sont de plus en plus conscients de leurs droits, au point que certains n'hésitent pas à composer le n° vert 119 réservé à l'enfance maltraitée pour se plaindre d'une claque reçue par leurs parents.

- Les avancées scientifiques et techniques, notamment dans le domaine de la procréation médicalement assistée, introduisent une inversion des certitudes sur la filiation.

Alors que la paternité biologique devient certaine par le biais de l'empreinte génétique, la maternité peut devenir éclatée. Qui est la mère biologique, celle qui a fourni l'ovule ayant servi au transfert in utero d'un ovocyte, ou celle qui porte l'enfant ? Certains pays autorisent en effet la procréation par mère porteuse.

c) Les conséquences

- La famille aujourd'hui n'est plus une, mais multiple.

On parle de familles plurielles, de famille " patchwork ". Les itinéraires de vie se sont complexifiés, ce qui donne des formes floues et changeantes. Il s'agit de considérer la famille dans les formes successives qu'elle peut prendre au cours du temps. On distingue les familles en union libre (près de 20% des couples en 2002), les familles pacsées depuis 1999, les familles homoparentales qui réclament le droit à l'adoption, les familles recomposées (ce qui signifie décomposition de leur famille pour les enfants du premier lit), les foyers monoparentaux (près de 20 % des familles, 84 % de mères sont à leur tête). Citons au passage que la durée moyenne des séquences monoparentales s'est allongée, et que le nombre des familles monoparentales a augmenté de 24 % entre 1990 et 1999 [6].
La paternité peut se dissocier en paternité biologique, juridique (le père qui a reconnu l'enfant), domestique (celui qui assure les soins quotidiens d'éducation).

- La précarisation du lien d'alliance fragilise le lien parent/enfant et particulièrement le lien père/enfant.

Un père qui divorce divorce plus ou moins de ses enfants, remarque Aldo Naouri. Après un divorce 20% des enfants vivant avec leur mère voient leur père une fois par semaine, 20 % tous les 15 jours, 18 % voient leur père moins d'une fois par mois et 24 % ne le voient plus du tout. 8% sont de père inconnu.
Les possibilités nouvelles de procréation permettent d'envisager un enfant à la carte. Les manipulations génétiques (sélection des embryons, clonage) posent des problèmes éthiques nouveaux, avec le risque de l'eugénisme. Ces virtualités habitent nos imaginaires et modèlent donc nos représentations des réalités. Le lien parent/enfant devient conditionnel.

2. Le dur métier de parent

a) La parentalité : nouvelle donne institutionnelle

- La fortune du terme

Le terme " *parentalité* " est un néologisme bâti à partir de la traduction de *parenthood* (Th. Benedek, psychanalyste américaine). Il a été introduit pour la première fois en 1961 par le psychanalyste Paul Racamier pour évoquer la crise psychique entraînée par la naissance d'un enfant. Il a, dans les dernières années du XXe siècle, débordé du champ psychologique pour être employé par les sociologues, les juristes, les hommes politiques, le personnel administratif... et commence à devenir assez familier aux professionnels de l'enfance et de l'éducation. Force est de s'interroger sur les raisons d'un si grand succès. Il correspond en effet aux nouvelles formes de famille : monoparentalité, coparentalité (après divorce), homoparentalité, pluriparentalité, parentalité partielle (exercice de la fonction limité dans le temps et/ou à certains aspects)…

Le risque d'éclatement de la famille est devenu si grand, vu le nombre important des séparations, que la société – et en premier lieu ses instances politiques et juridiques - ont eu

[6] INSEE, Chiffres-clés, Tableau "composition des familles suivant la présence d'enfants et leur âge" issu de l'ouvrage *Tableaux de l'économie française*, 2004-2005.

besoin de réaffirmer les principes d'intérêt de l'enfant, conformément à la Déclaration des droits de l'enfant ratifiée en 1990. Ce qui importe, c'est que se maintiennent les relations parents/enfants, quelles que soient par ailleurs les relations d'alliance et les formes familiales, les unes comme les autres évolutives. Le maintien des liens parentaux garantit les dimensions généalogiques, identitaires et relationnelles de l'enfant.

L'institution légitime, pertinente, se substituant à la famille, apparaît être celle de la parentalité qu'il faut soutenir pour que les parents puissent assumer leur responsabilité définie à l'article 371-2 du Code Civil :
" *L'autorité appartient aux père et mère jusqu'à la majorité ou l'émancipation de l'enfant pour le protéger dans sa sécurité, sa santé et sa moralité, pour assurer son éducation et permettre son développement, dans le respect dû à sa personne.*[7] "
Ils ont à cet égard droit et devoir de garde, de surveillance et d'éducation. Le devoir est dû à l'enfant autant qu'à la société.

- La notion de parentalité renvoie à l'ensemble des capacités que doivent mobiliser les parents pour bien élever leurs enfants.

Alors que la parenté précède l'enfant et qu'elle est indépendante des qualités des parents, alors que le terme " *parenté* " renvoyait hier à l'inscription symbolique dans la chaîne des générations, la notion de parentalité se construit et se juge au contact de l'enfant réel. C'est la mise en œuvre, au jour le jour, de compétences psychologiques, relationnelles, qui définit la parentalité. Cette pratique est devenue aujourd'hui plus difficile car les modèles éducatifs sont multiples et contradictoires (cf. annexe), car les discours des experts et professionnels le sont aussi. L'exercice de la parentalité sous-entend en outre qu'elle peut être jugée par l'enfant ou/et par des professionnels. Il flotte quand même dans l'air que les parents doivent être au service de l'épanouissement de leurs enfants, et ce en décalage avec les valeurs familiales de la génération des grands-parents.

- La fonction parentale

La fonction parentale doit être envisagée dans sa globalité. On parle des fonctions maternelle et paternelle alors que les parents sont toujours deux, même s'ils ne sont pas toujours deux " ensemble ". La parentalité ne peut se résumer à la maternité.

L'élément central de la fonction parentale est de situer l'enfant dans sa filiation, sa lignée, de lui assigner sa place dans la famille et il faut au moins trois générations pour penser la fonction parentale.
" *La première tâche de la fonction parentale est de fixer les tâches respectives du père et de la mère dans l'institution généalogique.* [8]"

La fonction parentale introduit donc les grands-parents. Trois générations au moins sont nécessaires pour penser le sujet, être unique car issu de deux lignées différentes. Il s'inscrit dans un réseau vertical – le groupe de descendance – comme il aura à s'inscrire dans un réseau horizontal –celui de la fratrie- . " Fils de, petit-fils de, frère de ", ces places ne sont pas interchangeables. Elles permettent des identifications multiples car les places qu'il occupe sont relatives dans son rapport aux autres.

b) Comment éduquer aujourd'hui ?

On s'accorde aujourd'hui à reconnaître la crise de l'éducation à travers la panne de la transmission et la remise en cause de l'autorité. Hier l'éducation était une fonction sociale assumée par tous les adultes. (Exemple du lavoir de Pierre-Jakez Hélias.) Aujourd'hui elle s'est, comme dans bien d'autres domaines, privatisée.

Rappelons ce que signifie " **éduquer** ".
Le terme " *éducation* " apparaît au début du XVIe siècle. A sa véritable étymologie (" *educare* ", nourrir, élever), les humanistes préfèrent celle de " *educere* ", " *ex-ducere* " (faire sortir, tirer hors), associant ainsi dans le même concept les significations d'élevage et

[7] *Code Civil*, 103e édition Dalloz, 2004.
[8] Gérard POUSSIN, *La fonction parentale*, p. 5.

d'instruction. Eduquer, " *ex-ducere* ", c'est conduire hors de la dépendance de l'enfance pour que le jeune devienne un sujet libre capable de s'insérer dans la société.

Eduquer, c'est dans un triple mouvement : répondre aux besoins de l'enfant, l'introduire dans notre société, viser ce qui l'élève. *" L'enfant porte en lui ces trois idéaux qui résument les aspirations supérieures de l'Homme, vers le vrai que l'on pense, la beauté que l'on aime, le bien que l'on fait. "*[9]

- Hannah Arendt dans *La crise de l'éducation* souligne plusieurs facteurs explicatifs :

- L'exposition trop précoce des enfants aux sollicitations extérieures car ils ont besoin d' *" un abri sûr pour grandir sans être dérangés [10]".* L'explosion de l'intimité familiale les fragilise et sape leur estime de soi. Il y a confusion entre la sphère privée et la sphère publique. L'effraction de la télévision pulvérise l'intimité dans le même temps où celle-ci s'expose dans les médias. Leur sécurité de base est compromise.

- La ségrégation par âges qui a mis les enfants hors du *" monde commun "* en les séparant des adultes et en misant sur l'éducation par les pairs (cf. les groupes d'âge dans les structures petite enfance), en instaurant des espaces spécialisés :
« *Cette façon de tenir l'enfant à l'écart est artificielle car, entre enfants et adultes, elle brise les relations naturelles qui, entre autres, consistent à apprendre et à enseigner.* » [11]
Ceci marque pour elle le refus des parents (et des adultes en général) d'assumer leur responsabilité d'introduire les *" nouveaux "* au monde. Les adultes ne donnent pas les clés, les codes de compréhension qui permettraient aux enfants de s'y mouvoir (avant qu'ils ne cherchent, grâce à l'éducation, les moyens de renouveler le monde).

- La difficulté de légitimer l'autorité dans une société démocratique alors qu'elle allait de soi dans la société hiérarchisée d'hier.

- Le problème de l'éducation dans la société moderne qui a rompu le fil de la tradition et postule l'égalité entre enfants et adultes depuis que sont reconnus à l'enfant des droits dévolus au citoyen[12].

Le paradoxe de l'éducation avait déjà été décrit en 1762 par Jean-Jacques Rousseau. Il met en tension la contrainte, l'autorité et la liberté. L'éducation doit user de la contrainte dans le présent pour permettre l'accès à la liberté de l'adulte citoyen. Comment éduquer les enfants à être libres ? La liberté ne se trouve pas dans le laisser-faire. Pour Rousseau les parents faibles qui cèdent aux caprices de l'enfant, loin de respecter sa liberté, le corrompent.

Le plus grave n'est pas qu'ils deviennent esclaves de leur enfant, mais qu'ils en fassent un esclave de ses désirs.[13]
Une certaine lecture de la Déclaration des droits de l'enfant, basée sur le contrat entre égaux, en établissant une symétrie entre l'adulte et l'enfant, rend l'éducation problématique, sans autorité ni sanction.
" *Les droits de l'enfant auraient (ainsi) ouvert la porte à un univers de " l'enfant roi " dans lequel l'égalitarisme entre enfants et adultes permettrait aux uns et aux autres de se rejoindre dans le culte de l'infantile.* " (Philippe Meirieu)

- Comment exercer l'autorité ?

C'est la question la plus épineuse qui se pose aux parents, si l'on en croit les multiples sondages effectués sur ce point. Le mouvement anti-autoritaire de 1968, la conception démocratique de la société et des rapports égalitaires entre ses membres, quels que soient leur âge et leur place délégitime l'autorité, avec le risque que les parents s'exonèrent de leur

---

[9] Dr Joachim BERRON, *Sept regards sur l'enfance*, p. 27.
[10] Hannah Arendt, « La crise de l'éducation » in *La crise de la culture*, p. 241.
[11] *Id*. p. 236.
[12] Déclaration des droits de l'enfant du 20 novembre 1989.
[13] Pierre-Yves Troutot, *La parentalité et les nouveaux droits de l'enfant : peut-on encore éduquer ?*, p. 35, in Actes du colloque, *Les droits au coeur de l'enfance*, Genève, 2004.

responsabilité éducative. Comment faire autorité quand l'air du temps se prête à la négociation *(cf. annexe IX sur les différents modèles éducatifs)* voire au marchandage ou au vote ?

Hannah Arendt justifie l'autorité des parents par le fait que, comme ils précèdent leurs enfants, ils ont à introduire ces " nouveaux " dans le monde, et à assumer la continuité de celui-ci qui existait avant eux, qui leur survivra, afin « *qu'il reste vivable pour ceux qui viennent après nous.* » [14]
L'autorité n'est ni la contrainte par force ni la persuasion par arguments. Elle émane de celui qui est digne de crédit. Qui occupe la place généalogique de parent l'est à ce titre.

- Comment être crédible et le rester ?

L'éducation est une œuvre de longue haleine qui doit s'exercer en continu, qui exige des adultes fiables et prévisibles autant que faire se peut. Or les contraintes et les sollicitations de la vie moderne hachent le temps (travail à l'extérieur du foyer, long temps de déplacement pour les citadins comme pour les néo-ruraux, interruptions téléphoniques, horaires réservés aux émissions télévisuelles…).

- A quel modèle éducatif se référer ?

Sur le marché coexistent de multiples modèles, tous validés par des experts à un moment ou à un autre de l'histoire, au mieux hétérogènes, au pire contradictoires *(cf. annexe IX).*

- Que transmettre qui restera valide pour la prochaine génération ?

L'environnement de celle-ci, proche et lointain, sera très différent à l'aube des mutations technologiques. La transmission est d'autant plus nécessaire pour assurer le passage entre les générations, entre un monde et l'autre et empêcher que les ruptures mettent en péril la continuité de sens et d'intelligibilité.

- Quels repères donner tout en permettant à l'enfant de conserver son libre arbitre ?

On peut définir comme repères un ensemble d'éléments abstraits, matériels et humains, qui sécurisent l'enfant, le structurent et donnent un sens à son existence.
On peut distinguer quatre repères, de sécurité, d'identité, d'appartenance et les repères hédonistes liés au plaisir. Les repères d'appartenance servent à l'enfant pour avoir sa place et tenir un rôle d'acteur dans sa famille, à l'école, dans les structures d'accueil qu'il fréquente.

- Comment retrouver une fonction sociale éducative, c'est-à-dire assumée collectivement ?

Il s'agit d'un questionnement à se poser individuellement et comme citoyen si l'on veut retrouver une fonction éducative sociale assumée par l'ensemble des adultes. Tous ceux qui exercent auprès d'enfants y sont prioritairement confrontés.
" L'autorité de l'éducateur se fonde sur son rôle de responsable du monde. Vis à vis de l'enfant, c'est un peu comme s'il était le représentant de tous les adultes qui lui signalerait les choses en lui disant : voici notre monde. "
" Qui refuse d'assumer cette responsabilité du monde ne devrait ni avoir d'enfants, ni avoir le droit de prendre part à leur éducation. "[15]

II Le thème du " soutien à la fonction parentale "

Il est devenu un des soucis prioritaires des institutions sociales et éducatives.

1. Les préoccupations sociales et politiques actuelles

a) La montée des incivilités et d'une délinquance juvénile

[14] Hannah Arendt, « La crise de l'autorité » in *La crise de la culture*, p. 126.
[15] Hannah Arendt, « La crise de l'éducation » in *La crise de la culture*, p. 243.

De plus en plus précoce alerte les responsables sur leurs causes possibles. Celles-ci peuvent se lire **en creux** dans les textes des circulaires organisant les Réseaux d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP) et d'abord dans la charte adoptée par les membres du comité de pilotage en 1999 et confirmée en 2003 et 2004.
La charte place comme premier principe (sur 10) d'action et d'animation : *" valoriser prioritairement les rôles et les compétences des parents : responsabilité et autorité, confiance en soi, transmission de l'histoire familiale, élaboration de repères, protection et développement de l'enfant ".*

La circulaire DIF/DGAS/DIV/DPM n°1999/153 du 9 mars 1999 reprend exactement les mêmes termes pour qualifier les objectifs des projets à retenir.

La circulaire DIF/DGAS/DESCO/DIV/DPM n° 2003/317 du 12 juin 2003 donne comme objectifs aux " actions visant à conforter…. les compétences des parents " : *" confiance dans leur capacité éducative, attention à l'enfant et à ses besoins, instauration de limites, exercice de l'autorité parentale, inscription dans une filiation, transmission de valeurs, connaissance des droits et des devoirs ".*

La circulaire DIF/DGAS/DESCO/DIV/DPM n° 2004/351 du 13 juillet 2004 réaffirme l'importance des REAAP, reprend les mêmes objectifs, souligne parmi les questions à aborder l'autorité, la gestion des conflits, le respect des règles de vie, la fixation de repères et de limites.

La CNAF place dans ses priorités d'action sociale familiale pour la période 2001-2004 l'accompagnement de la fonction parentale (lettres circulaires n°94/99 du 6 avril 1999, du 25 avril 2001 et du 25 septembre 2001).
Des CAF ont créé des pôles parentalité et participent activement aux REAAP départementaux qu'elles pilotent ou copilotent.

b) Les constats communément admis

L'insistance par la répétition des mêmes objectifs dans ces textes successifs traduit une préoccupation persistante qui reflète des constats communément admis.
- Le désarroi des parents pris entre des modèles éducatifs contradictoires et qui, par rapport à leurs enfants, ne pèsent pas lourd face au poids du marché, des médias, des spécialistes, dans le même temps où les exigences de réussite parentale s'élèvent, où les enjeux scolaires ont pris une importance considérable. Ceci altère leur confiance en soi.

- La panne de la transmission dans une société en mutation privilégie l'instant, la vitesse et a donc perdu le sens de la longue durée ; une époque sans passé ni futur baigne dans un hyper présent par l'information visuelle directe qui met le monde à disposition immédiate. Une société adepte du " tout, tout de suite ". Les valeurs magnifiées sont la flexibilité, la rapidité de réaction, la capacité de s'adapter au changement.
- La difficulté d'occuper une position généalogique, d'éduquer les enfants et d'abord de les protéger pour leur permettre de vivre leur temps d'enfance, d'exercer l'autorité, de leur donner des limites et repères, de leur transmettre des valeurs, de leur inculquer des comportements sociables dans une société qui a privilégié les droits au détriment des devoirs, et fait de l'individualisme la valeur reine.

Outre ces constats généraux, des points particuliers de fragilité sont soulignés :

- Des moments clés : petite enfance, pré-adolescence et adolescence, séparation conjugale. La circulaire 2004 accorde une grande place aux parents d'adolescents (thème de la Conférence de la famille de 2004).
- Le retrait des pères qu'il faut *" accompagner et mobiliser "* (circulaire 2003).
- Des situations : familles connaissant des *" problèmes sociaux "* (circulaire 1999), hétérogénéité culturelle de la société source de confrontation des *" traditions et valeurs "* (circulaire 2003), ce qui appelle à *"soutenir les parent immigrés "* (circulaire 1999), incompréhension réciproque entre familles et école (circulaire 2003 précisant celle de 1999 qui évoquait simplement les relations avec l'école, de même la (circulaire 2004).

2. Une nécessaire remise en perspective

On peut contester la causalité facile entre fragilisation de la fonction parentale et les constats posés. Soutenir la fonction parentale pourrait servir à lui faire remplir une fonction sociale de régulation. Est-ce à la seule parentalité de réguler un certain nombre de dysfonctionnements sociaux ?

Trois **précautions** sont donc à prendre par rapport à l'accompagnement de la fonction parentale :

a) Ne pas surestimer le poids de l'éducation familiale

En oubliant que les enfants sont socialisés de plus en plus tôt, notamment par les médias *" Aujourd'hui le processus de socialisation se fait largement dans une relation enfant-télévision qui tend à remplacer la relation enfant-adulte "*[16] ; mais aussi par les structures éducatives : crèches, halte garderies, centres de loisirs… pour ne rien dire de l'école maternelle qui scolarise 99 % des enfants dès l'âge de 3 ans. Les parents ne peuvent assumer leurs responsabilités si les professionnels n'assument pas les leurs.

b) Ne pas sous-estimer l'importance des facteurs économiques, sociaux et culturels.

Attention à ne pas " naturaliser " la fonction parentale. La question de la famille n'est pas isolable de la question du fonctionnement social d'ensemble. On ne peut parler globalement de parentalité sans l'articuler aux rapports socioculturels qui la fondent. Il ne s'agit pas seulement de moyens matériels inégaux, mais également de représentations sociales, de modèles culturels différents. La diversité est aussi grande que l'hétérogénéité des milieux sociaux, ce qui pose la question du " comment vivre ensemble ".

c) Interroger la notion de fonction parentale.

Elle renvoie à l'adaptation à la tâche (cf. fonction respiratoire, fonction digestive…). Elle élimine les aspects symbolique et affectif de la parentalité. Il serait préférable de dire " **l'art d'être parent** " pour tenir compte de la liberté créatrice de chacun.

3. Les circulaires : des orientations à adopter

a) Refuser les actions spécifiques

Autant que faire se peut, notamment en direction des seules familles à problèmes[17].
Accueillir la *" diversité des familles "* et encourager ou faciliter *" la mixité sociale "* (circulaire 1999 page 3) ce qui est la formulation administrative et simplifiée du *" monde commun ".* Bénévoles, professionnels et parents doivent œuvrer ensemble.

b) *" Valoriser les rôles et les compétences des parents "*

" en les accompagnant sans jugement ni sanction, en leur redonnant confiance, en s'appuyant sur leur savoir-faire ", (lettre circulaire CNAF 25 septembre 2001), " développer les échanges et les relations entre les parents " (circulaire 1999 page 2), " *conforter les parents* " (circulaire 2003 page 2), " *les soutenir "* (circulaire 2003 page 3).
" Accueil ", " échanges " (3 fois), " dialogue " (2 fois), " écoute " (2 fois), sont les maîtres mots (circulaire 2003 pages 2 à 4).

c) Développer l'entraide entre parents

Développer l'entraide entre parents et créer des liens de proximité. Ils sont préconisés (circulaire 2003 page 2) pour remédier aux méfaits de l'isolement. Ceci est repris dans la circulaire 2004 *" organiser le soutien que des parents peuvent apporter à d'autres parents ".*
La circulaire de 2003 (à la différence de celle de 1999) reconnaît <u>les groupes d'activités parents-enfants</u> (page 4) comme une modalité possible d'action dans le cadre des REAAP. La

[16] A. Terzian, *Le Furet*, n° 34 p. 14.
[17] La circulaire 2003 fait cependant place *" aux questions spécifiques pouvant se poser aux parents issus de l'immigration "*, p. 3.

ludothèque est donc directement concernée alors que dans la circulaire de 1999, elle pouvait seulement se retrouver indirectement à travers les lieux d'accueil parents-enfants. Mieux, dans le questionnaire de remontée d'informations sur les actions des REAAP pour le 30 juin 2003 la ludothèque est prévue à côté de la médiathèque et de la bibliothèque comme lieu possible de déroulement de l'action.

Il est à noter que dès 1999 la CNAF, dans son groupe de réflexion interne préparatoire au choix des orientations en faveur de l'accompagnement de la fonction parentale, a choisi, parmi ses 26 fiches d'expérience, une ludothèque[18].
Il nous faut donc maintenant chercher en quoi la ludothèque peut participer au soutien de la fonction parentale.

III Les ludothèques et le " soutien " à la fonction parentale : une remarque et trois préalables

Comme M. Jourdain faisait de la prose sans le savoir, des ludothèques pratiquaient l'accompagnement de la fonction parentale bien avant qu'il ne devienne une injonction institutionnelle. En témoignent les propos recueillis par la ludothèque les Abeilles de Nancy au début des années 1990[19]. Lassés d'entendre dire que la ludothèque n'était bonne que pour les enfants, des parents ont souhaité exprimer le rôle que la ludothèque jouait pour eux. Ils ont demandé à Madeleine Haguet, la responsable, de transcrire leurs dires spontanés (voir encart n°1).

1. On ne peut éduquer les adultes

" *A l'éducation, dans la mesure où elle se distingue du fait d'apprendre, on doit pouvoir assigner un terme.* [20]"
L'éducation s'achève lorsque le jeune devient citoyen. Si on reprend la distinction entre savoir, savoir-faire, savoir être, l'éducation touche au savoir être, elle introduit un rapport inégalitaire entre l'éducateur et l'adulte. Avoir un projet éducatif sur un adulte emprisonne celui qui en est l'objet. Sa liberté de s'y inscrire ou pas, d'y être étranger est menacée. Tout à son projet, l'éducateur risque de filtrer, de ne pas percevoir, d'orienter, de laisser échapper ce qui ne cadre pas avec son projet éducatif, donc de forcer inconsciemment et d'établir un pouvoir sur l'autre.
" *Quiconque se propose d'éduquer les adultes se propose en fait de jouer les tuteurs et de les détourner de toute activité politique… On prétend éduquer alors qu'en fait on ne veut que contraindre sans employer la force.* [21]"

Il nous faut donc veiller, avec la dernière force, aux glissements possibles entre les termes *" conforter "*, *" soutenir "* les parents et les *" éduquer ".* Les circulaires ministérielles relatives aux REAAP en ne posant pas clairement le postulat que nous affirmons, peuvent se prêter à cette interprétation.

En revanche la lettre circulaire CNAF du 25 septembre 2001 prend bien soin de préciser : " *il ne s'agit pas en effet dans ces actions « d'éduquer les parents » mais de leur proposer des espaces de débat qui leur donnent des clefs de compréhension et favorisent la construction de points de repères dans l'exercice de leur rôle au quotidien. "*
C'est surtout au niveau des pratiques que le risque de dérapage existe.

---

[18] fiche d'expérience n° 11 sur la ludothèque de Cergy-Pontoise aux 14 points d'accueil, in *La responsabilité et l'accompagnement des parents dans leurs relations avec l'enfant.*
[19] "*laisser ses souliers et ses soucis dehors*" Ludothèque Les Abeilles à Nancy.
[20] Hannah Arendt, « La crise de l'éducation » in *La Crise de la culture*, p. 251.
[21] Hannah Arendt, « La crise de l'éducation » in *La Crise de la culture*, p. 228.

Encart 1

LA LUDOTHEQUE DU FJT LES ABEILLES A NANCY
POUR LES PARENTS, C'EST :

- Un lieu d'encouragement dans l'éducation de leur(s) enfant(s). Ils y trouvent une aide pour préciser leur(s) choix… et un soutien pour les mettre en œuvre.
- Un lieu où ils sont reconnus, loués, félicités… Cette connaissance est indispensable pour qu'après, ''l'éducation'' soit leur affaire et soit dans leur tête au quotidien.
- En période difficile, la Ludothèque peut être un relais (ex. : pour expliquer la mort d'un proche à un enfant traumatisé en tenant compte de l'idéologie de la famille). La préparation fait que le ou les parent(s) sont amenés à réfléchir, à se positionner en présence d'un médiateur.
- Un lieu de reconnaissance de compétences (ex. : pour la réparation, la création de jeux, pour l'animation d'anniversaires) et de transmission de savoirs.
- Un lieu d'échanges de services.
- Un lieu où l'adulte seul se crée un réseau, une famille adoptive.
- Un lieu d'apprentissage de la différence, de valorisation de cette différence.
- Un lieu de formation.
- Un lieu où chacun peut devenir animateur ne serait-ce que le temps d'une partie de jeu.
- Un lieu de détente, de loisirs, convivial, accessible à tous financièrement, culturellement (voir tarif bas, horaires adaptés au public, souplesse de fonctionnement, climat de confiance).
- Un lieu de rassemblement de familles disloquées.
- Un lieu de rassemblement des familles pour une occasion précise, dans une ambiance ludique en toute sécurité.
- Un lieu d'observation pour les parents.
- Un lieu d'innovation sociale où les habitants d'un quartier s'organisent pour solutionner un problème en dehors des systèmes traditionnels d'action sociale ou d'assistanat.

Actes des rencontres régionales 1993/1994 en Lorraine « Petite enfance et immigration » p. 78.

2. La responsabilité éducative incombe à tous les adultes

La responsabilité éducative incombe à tous les adultes et pas seulement aux parents. On peut donc assurer que si tous les adultes -et notamment les professionnels- ont conscience de leur responsabilité éducative à l'endroit des mineurs, la tâche des parents en sera allégée, ce qui est indirectement une forme de soutien. On peut aussi extrapoler en disant que tout établissement qui accueille des enfants a vocation éducative, le plus souvent implicite, mais qui peut s'affirmer explicitement à l'occasion.

3. Il ne peut s'agir d'un lien direct entre ludothèque et soutien à la fonction parentale

" On peut définir la ludothèque comme une structure très orientée par l'informel, laissant les activités ludiques et les relations entre usagers ou avec le personnel, se développer sans les formaliser "[22]

L'identité même de la ludothèque exclut une finalisation de son activité centrale sur le soutien à la fonction parentale. Il ne peut s'agir que d'effets induits, non cherchés et non voulus, de l'activité de la ludothèque définie par une autre intention, celle de donner à jouer, en la présence d'autres effets (le plaisir du divertissement par exemple).

Du moins dans une première approche. On pourra ensuite s'interroger, une fois l'identité professionnelle et institutionnelle assurée et reconnue : l'appui à la parentalité peut-il alors être porté par l'équipe d'une ludothèque sans dénaturer l'identité de la structure ni la détourner de son métier ?

[22] Gilles Brougère, *Jeu, ludothèque et apprentissages informels*, 9ème congrès international des ludothèques Lisbonne, 13-17 mai 2002, pp. 4 et 6.

Le terme “ soutien ” est un peu rude. Il n’est pas dénué d’intention moralisatrice ou normative. Le terme “ appui ” est à peine un peu moins fort. Le terme “ accompagnement ” est certes plus édulcoré : mais qui décide, du professionnel ou du parent, de la direction à prendre ?

Nous déplaçons donc notre approche, conformément à l’identité de la ludothèque. **Attachons-nous à examiner :**

- **Les effets éducatifs induits que peut produire, pour les enfants, la fréquentation d’une ludothèque, sachant qu’ils fortifient l’éducation donnée par les parents. La ludothèque participe ainsi à une réappropriation collective de l’éducation, implicitement, sans le dire et sans le vouloir.**
- **L’offre de conditions favorables aux parents, respectueuse tant de leur diversité socioculturelle que de leurs attentes, pour qu’ils puissent s’exercer à l’art d’être parents.**

Nous soulignerons au passage les tentatives de solution que la ludothèque apporte à un certain nombre de problèmes évoqués plus haut. Nous ne manquerons pas également de pointer tout au long de l’exposé les accords qui mettent en phase la ludothèque avec notre monde actuel. En effet, la ludothèque baigne comme un poisson dans l’eau dans notre société.
Une ludothèque, c’est de l’activité ludique, une structure, des professionnels et des collaborations avec des partenaires extérieurs.
Analysons chacun de ces points au regard de cette double approche.

B – LES ELEMENTS FAVORABLES

Il s'agit tant de l'offre de conditions favorables à la pratique de la parentalité que de la participation à l'œuvre d'éducation.

I L'activité ludique

L'origine indo-européenne du mot " *jeu* " signifie parole.[23] Le terme grec pour désigner le jeu a la même racine que celui qui nomme l'enfant. Jouer c'est être enfant, ou faire l'enfant.
Des deux termes latins *jocus* et *ludus* traduits par jeu, le second ne subsiste que dans l'adjectif moderne ludique (1910) et dans le terme plus récent de ludothèque. *Jocus* renvoie à un jeu en paroles, à la plaisanterie, l'amusement, le badinage. Au contraire *ludus* s'entend plutôt comme l'activité ludique organisée, le jeu en actes (le jeu de dés comme la compétition sportive). *Ludus* signifie aussi école et le *ludus magister* signifie aussi bien le maître d'école que le maître de la caserne où s'entraînent les gladiateurs.[24] L'idée d'apprentissage, d'exercice reste donc toujours très proche.
Jocus a donné en anglais le terme *joke*, synonyme de plaisanterie.

Le jeu est une activité de second degré par la reprise de significations issues du contexte de la vie quotidienne pour leur donner une nouvelle signification dans un contexte fictif.

Selon Boris Cyrulnik *" le jeu est le premier degré de liberté biologique : dès que l'on joue, on échappe au contexte. Les jeux sont fondamentaux pour développer l'imagination et très sécurisants pour l'enfant : ils signifient qu'il peut être maître de son imaginaire et le partager avec des gens qu'il aime bien. "*[25]

Pourquoi chercher une justification au jeu ? " *Le jeu se suffit à lui-même* " répond le Pr Montagner, il ne faut pas lui chercher à tout prix une finalité. *" Parler de jeu éducatif n'a pas de sens ".*

Pour Roger Caillois (*Les Jeux et les Hommes*, Gallimard, 1958) *" Le jeu s'inscrit dans la liberté de décision, de lieu, de temps. On ne joue que si l'on veut, quant on veut, et que le temps qu'on veut. Le jeu concerne tous les âges. Le jeu existe comme une des relations entre les hommes d'où ils tirent toutes sortes d'éléments nécessaires à leur développement, à leur vie sociale, à leur plaisir de grandir et de vivre. Le jeu est une activité libre, séparée, incertaine, improductive, réglée et fictive. Le jeu est donc un phénomène total. Il intéresse l'ensemble des activités et des ambitions humaines. "*

1. Les critères constitutifs du jeu libre

Les psychologues américains Hugues, F.P. Noppe, L.D. Noppe, définissent 5 critères pour caractériser l'activité ludique. Aucun ne doit manquer pour la définir :

1. Elle doit être choisie librement.
2. Elle doit être amusante et procurer du plaisir à l'enfant.
3. Elle doit être motivante par elle-même. Il s'agit de plaisir intrinsèque et non dans la perspective de gagner un trophée ou une récompense.
4. Elle doit solliciter l'imaginaire de l'enfant.

---

[23] François Boitard, « Sur la piste des ludothèques » in *Actes des rencontres petite enfance et immigration*, p. 62.
[24] Jean-Michel Mehl, « Le latin des jeux » in *Les historiens et le latin médiéval*, Publications de la Sorbonne, 2001.
[25] Boris Cyrulnik " L'imagination est un mode de survie " in *Pomme d'Api parents*, supplément du n° 445 de Pomme d'Api, mars 2003.

5. Elle doit faire appel à la participation active de l'enfant.[26]

Colas Duflo définit le jeu comme *« l'invention d'une liberté par et dans une légalité ".*[27]
Par ailleurs Gilles Brougère propose un ensemble de cinq critères cumulatifs constitutifs du jeu libre. [28]

a) Les règles du jeu

Elles produisent une liberté déjà réglée.
" *Il n'y a jeu que lorsque la règle préexiste à l'activité et la rend possible* ". La règle est élaborée par le fabricant et/ou par les joueurs.
Cette règle ne s'impose pas de l'extérieur aux joueurs (comme le font la loi et la règle sociale). *« Une règle de jeu n'a de valeur que si elle est acceptée par les joueurs et ne vaut que pendant le jeu. »* La possibilité de détourner les règles suppose de les connaître préalablement.
Il n'y a pas de jeu sans règles. L'enfant qui joue avec un chiffon s'invente une règle. La règle délimite l'espace à l'intérieur duquel jaillissent l'imagination, l'ingéniosité, l'improvisation, l'innovation. Cette limitation produit à la fois la tentation et l'exclusion. Celui qui joue est tenté de transgresser la règle. Cela s'appelle tricher. Mais dès que les autres joueurs s'aperçoivent qu'il a triché, le joueur est exclu du jeu ou s'exclut de facto [29].

b) Le jeu est un espace relationnel

Il crée " *un espace et un temps propre, un monde à part* ". L'enfant qui joue nous échappe. C'est une fiction hors de la réalité mais qui part de celle-ci. Ceci exclut les jeux sexuels et pervers qui participent du réel. *" Le contraire du jeu n'est pas le sérieux, c'est la réalité. "*[30]
« Le jeu ne produit rien et ne change rien dans le monde des choses. » [31]

c) L'adhésion

Le joueur s'investit dans le jeu avec autant de sérieux que si c'était le réel. Il est acteur. Le jeu *" compris comme un apprentissage de la liberté par soi-même "* permet de distinguer le jeu libre du jeu utilisé par les psychologues par exemple. On n'est pas dans le jeu si on n'est pas responsable de soi-même, capable d'effectuer des choix, de prendre des décisions, d'organiser des stratégies. Le joueur choisit de jouer, à quoi jouer, comment et avec qui.
« L'homme ou l'enfant s'y étudie à n'obéir qu'à lui-même. » (cf. note 31)

d) L'incertitude

Le jeu est *« un monde ouvert, incertain. On ne sait pas d'avance ce que l'on y rencontrera ; le jeu possède une dimension aléatoire. »*[32]
On ne sait jamais à l'avance comment le jeu va se dérouler, se terminer et c'est le moteur du recommencement du jeu. C'est tenter de transformer l'obstacle inattendu en atout. Pour jouer, il faut " du jeu ", une marge d'imprévisibilité. *" Un monde entièrement déterminé exclut le jeu. Un monde qui exclut le jeu exclut l'Homme. "*[33]
Nous vivons dans un monde à l'avenir incertain. La vie vue comme un jeu offre une vision plus proche de nos réalités contemporaines que de la société d'hier, stable et prévisible.
(voir texte d'Alain, encart n°2)

d) La frivolité

C'est à dire le jeu pour le jeu. L'activité ludique est gratuite, elle n'est pas utilitaire. Elle

---

[26] I.C. Child Development par Hugues, F.P. Noppe et L.D. Noppe (1988) rapporté dans la revue *Interaction* de la Fédération canadienne des services de garde à l'enfance, 1997.
[27] Colas Duflo " jeu & philosophie "in *lettre ALF* N° 22, 4ème trimestre 1998, extrait de *Jouer et philosopher,* PUF, 1997, p. 57.
[28] Gilles Brougère, *Jeu et Education*, éd. L'Harmattan, 1995, pp. 246-253.
[29] Eugénie Verglesis, "Qu'est-ce que jouer ?", Le Furet n° 17, page 12
[30] Sigmund Freud, *La création littéraire et le rêve éveillé,* 1908.
[31] Alain, « Le peuple enfant », in *Les Idées et les Ages,* pp. 118-119.
[32] Gilles Brougère, *Jeu et éducation*, éd. L'Harmattan, p. 251.
[33] Eugénie Verglesis, « Qu'est-ce que jouer ? », *Le Furet* n° 17, pp 12-13.

permet que le jeu ne soit pas instrumentalisé. Si je perds dans le jeu, ce n'est pas grave. Je ne cours pas le risque d'être sanctionné.
Nous rajouterons à ces cinq critères, en nous appuyant sur les psychologues américains précités, le plaisir.

f) Le plaisir

" Le jeu est une somme de plaisirs mais dans tous les cas il y a un plaisir spécifique… qui est la joie propre du jeu " selon ces psychologues.
" La plus grande importance du jeu est le plaisir immédiat que l'enfant en tire et qui se prolonge en joie de vivre. "[34]
Les éléments du plaisir résident dans l'attrait du jeu, la prise de risque, l'imprévisibilité, la délicieuse angoisse, l'agrément, le désir, le plaisir du succès…
Le plaisir est présent dans l'adhésion du joueur (faire plaisir à son enfant est un plaisir pour le parent, même non joueur).

En résumé *" le jeu est, dans sa diversité, le propre de l'homme, et dans sa gratuité c'est l'humanisation qu'il permet d'inscrire. "*[35]

Encart 2

Les Idées et les Ages (1927)

Ce long détour nous conduit enfin à la notion même du jeu, qui consiste en ceci, quel que soit l'âge, et quel que soit le genre, que la partie suivante ne dépend pas de la précédente. Ce caractère se montre assez clairement dans les jeux de hasard ; mais il faut y apercevoir la négation même des lois du travail réel ; on retrouve alors ce caractère dans tous les jeux sans exception. Dans tout jeu il arrive un moment où le terrain est déblayé, de façon qu'il n'y reste plus aucune trace de la défaite ou de la victoire ; et tout recommence à neuf. Le jeu est donc oublieux et sans monuments, c'est par quoi il se distingue de l'art. Le jeu nie énergiquement toute situation acquise, tout antécédent, tout avantage rappelant des services passés, et c'est en quoi il se distingue du travail. Le jeu rejette tout capital accumulé, toute chose gagnée et qui servirait de départ, enfin ce lourd passé qui est l'appui du travail, et qui fait le sérieux, le souci, l'attention au loin, le droit, le pouvoir. Tout travail enferme des préparations, une patience, et une longue suite. Quand on recommence, il faut recommencer de loin. Cette loi est ce qui mûrit l'homme par une continuelle méditation sur le temps. Le jeu est ce qui rajeunit ; c'est l'action d'enfance ; on le voit au jeu de croquet, où tout est rétabli en l'état initial, tout effacé, où les pièces enfin sont remises en boîte, le vainqueur perdant aussitôt les positions qu'il a gagnées, et se retrouvant sur un terrain net et dans des conditions égales, comme si chaque partie était la première. De même chaque coup de la roulette est comme un premier coup. Chaque partie de cartes commence par une distribution que l'on veut rendre indépendante des luttes et des victoires qui ont précédé, jusqu'à prendre souvent un jeu neuf.

Alain
Les Idées et les Ages, Chapitre IV Le jeu, in *Les Passions et la Sagesse. Edition La Pléiade.*

Veiller à ce que ces six conditions soient réunies sert de fil rouge aux professionnels, notamment au travail du ludothécaire, pour s'assurer que l'activité ludique est respectée.
Par exemple demander avec trop d'insistance à un enfant " *Veux-tu jouer avec moi ?* " c'est souvent lui forcer la main (où est l'adhésion ? la liberté ?). Suivre ce fil rouge c'est remarquer que, pour les jeux symboliques, les enfants restent entre eux, ne sollicitent pas les adultes, voire même craignent leur intrusion.

La pédagogie et les outils y afférant, l'aménagement de l'espace, le comportement du ludothécaire ainsi que la grille d'élaboration de l'évaluation doivent être en cohérence avec les six critères énoncés.

En résumé le jeu ne peut être du remplissage occupationnel ni se faire sur injonction.

[34] Bruno Bettelheim, *Pour être des parents acceptables,* p. 189.
[35] Daniel Marcelli, « Eloge de la surprise », in *Le Furet* n° 34, p. 30.

2. Les différentes catégories de jeu

Il existe plusieurs classifications de jeux. Citons celle de Roger Caillois (1913-1978), la plus communément retenue. [36]

a) Les jeux de compétition (*agôn*)

Ils qui permettent de se mesurer aux autres et à soi-même, c'est la mise en rivalité des compétences physiques, mentales, stratégiques. Ce type de jeu permet à l'enfant d'être reconnu.
Notons que la compétition est au cœur d'un modèle éducatif qui connaît aujourd'hui une fortune certaine (cf. annexe IX).

b) Les jeux de hasard (*aléa*).

Le hasard permet de développer le sentiment d'égalité chez l'enfant. On est tous égaux devant la chance, ce qui est une manière d'abolir les supériorités naturelles ou acquises. A priori tout le monde a les mêmes chances devant le jeu, ce qui est complètement différent de la réalité. Il y a souvent combinaison entre hasard et compétition (dominos, jeu de cartes…). Le hasard préside à la composition des mains, mais chaque joueur a la possibilité ensuite de l'exploiter.

c) Les jeux de simulacre (*mimicry*)

Ce sont des jeux de fiction (jouer comme si). Cet aspect permet d'aborder le domaine du double, d'intégrer les notions de semblable et de différent (cf. le gendarme et les voleurs), l'apprentissage des rôles sociaux (jeux de poupées).

d) Les jeux de vertige

Comme la balançoire, le saut à l'élastique, le toboggan, tourner sur soi à la façon des derviches tourneurs. Ces jeux traduisent la recherche d'une certaine griserie. Ils produisent une sorte de perte des repères habituels. Il peut y avoir combinaison entre hasard et vertige, comme pour le jeu de la roulette.
Le tourbillon de formes, de mouvements, de couleurs vives, de changements rapides de cadrages et de perspectives, d'explosions lumineuses, de flashs, de volume excessif des bandes sons, tout ce que sont les images télévisuelles d'aujourd'hui produit un effet d'étourdissement comparable à celui produit par ce type de jeu.

3. Les bénéfices

Les jeux ont pour effet de délasser. L'attention du joueur se repose sans se relâcher ni s'endormir. Le joueur retrouve l'énergie que les soucis et les tâches du quotidien lui avaient pompée. Le jeu régénère. Il est re-création.

a) Les bénéfices pour l'enfant

Le jeu donne à l'enfant les repères hédonistes dont il a besoin.
Le jeu est une activité soit solitaire, soit solidaire, ce qui implique temps de recueillement personnel et temps d'activité sociale.
Même si Gilles Brougère casse l'évidence du lien entre jeu et développement de l'enfant, on peut retenir que le jeu présente quatre valeurs fondamentales pour le développement de l'enfant : fonctionnelle, expérimentale, de structuration et de relation.[37]

Les bénéfices pour l'enfant lui-même :

- Le plaisir du jeu libre permet d'entretenir *" l'espace potentiel "* de l'enfant (Winnicott), celui de la créativité, du rêve qui protège l'enfant, tant de la poussée de ses pulsions internes (jalousie, agressivité) que des pressions du réel exercées en particulier par la famille et l'école[38]. C'est le jeu libre qui permet à l'enfant d'échapper, un temps, au stress suscité par les exigences de notre société, surtout lorsqu'elles se cristallisent à travers le modèle

[36] Roger Caillois, *Les Jeux et les Hommes*, Gallimard, 1958.
[37] André Michelet, « Jeux et jouets : des supports pédagogiques au développement du jeune enfant » in *Petite enfance, éveil aux savoirs*, pp. 118-120.
[38] " *Le jeu est nécessaire à l'enfant pour qu'il ne soit pas écrasé par la réalité, pour qu'il se dégage de la toute puissance de ses parents* " Philippe Gutton –« Le jeu chez le petit enfant », *La lettre de l'ALF* N° 25, p. 10.

éducatif de compétition choisi par certains parents (apprentissages précoces). Activités de loisirs planifiées, emploi du temps de galérien ; quand l'enfant peut-il souffler ?

" L'expérience culturelle commence avec un mode de vie créatif qui se manifeste d'abord dans le jeu." " Dans cette aire de jeu il apprivoise la réalité en se soulageant de la tension créée par la nécessité de s'y conformer… Il existe un développement direct qui va des phénomènes transitionnels au jeu, du jeu aux jeux partagés, et, de là, aux expériences culturelles. » [39]

Le jeu permet à l'enfant de venir à bout, sous une forme symbolique, de problèmes non résolus ou imparfaitement résolus dans le passé et d'affronter de manière symbolique les conflits du moment. Il peut avec ses poupées ou son ours, projeter sur eux ses peurs, ses inquiétudes, ses colères, régler des comptes qu'il n'a pu solder dans la réalité, car il faut pouvoir prêter à d'autres ses propres angoisses pour les apprivoiser. Ce sont des objets avec qui on peut tout faire ou tout faire faire. Il peut projeter des sentiments perturbants, telle la jalousie, et ainsi se soulager de craintes ou souvenirs angoissants. *" Le jeu transforme l'angoisse de l'enfant en plaisir ",* selon Mélanie Klein. Le jeu permet à l'enfant d'extérioriser tout ce qui agite sa vie intérieure et qu'il n'est pas capable d'exprimer par la parole, de s'expliquer ou de maîtriser.
L'enfant endosse fictivement le rôle de l'adulte, joue à la maîtresse ou aux parents, ce qui lui permet d'intérioriser leur discours. Il se fait à lui-même la leçon. C'est dire l'importance des jeux symboliques pour l'enfant qui appelle la nécessaire discrétion des adultes témoins de ce type de jeu.
« J'ai souvenir d'un père indiscret qui voulait jouer aux soldats de plomb avec nous, enfants ; je voyais clairement qu'il n'y comprenait rien ; son propre fils bientôt renversait tout. »[40]

- Contribue à construire le sentiment d'estime de soi. Le jeu est une fiction qui permet une expérimentation sans risque. Il n'y a ni échec, ni jugement, ni évaluation. Si l'enfant perd dans le jeu ce n'est pas grave, il n'y a pas d'incidence sur le réel. Il ne perd pas pour autant l'amour de ses parents. " *Il peut se tromper et renouveler son expérience. Or l'enfant a besoin de recommencer* " (Nadège Haberbush)

- Contribue à forger le caractère de l'enfant.

Le jeu développe l'esprit de responsabilité et l'autonomie. La décision de jouer et le choix du jeu appartiennent à l'enfant. Même bébé, il expérimente son pouvoir sur les choses, sa maîtrise sur le monde et sur lui-même. Il accroît ses possibilités et repousse ses limites. " *Il n'est pas de jeu ni de jouet qui ne porte en lui, de façon plus ou moins explicite, la question du pouvoir. Gagner au jeu, c'est de façon symbolique tuer l'autre. Jouer avec ses jouets, c'est créer, rassembler, nommer ou détruire.*"[41] Quelle jubilation que de gagner au jeu de dames contre un adulte ! Cette puissance d'agir contribue au sentiment de sécurité de l'enfant.
Le jeu lui apprend la persévérance, à ne pas renoncer au premier signe d'échec. Il permet d'expérimenter le dépassement de soi, du moins pour certains types de jeux.

- Développe les facultés intellectuelles, langagières et motrices. Bruno Bettelheim détaille toutes les qualités indispensables au progrès intellectuel qu'apporte le jeu.[42] Les jeux sont des vecteurs importants d'apprentissages informels. Ils ne sont pas les seuls, le jeu étant pour Gilles Brougère une activité sociale et culturelle parmi d'autres[43]. On apprend sans s'en rendre compte, sans stratégie d'apprentissage.

Les bénéfices pour l'enfant en relation avec les autres :

- Le respect des règles du jeu a valeur formatrice, celle de faire comprendre aux enfants ce qu'est le respect d'une règle, la signification et la valeur d'un contrat. Ces règles sont inhérentes au jeu, donc objectives.

---

[39] Donald Winnicott, *Jeu et réalité*, p. 73.
[40] Alain, « Le peuple enfant », chapitre 5, in *Les Idées et les Ages*, p. 118.
[41] Jean-Michel Mehl, « Rêves de jouets », in *Saisons d'Alsace* n° 122.
[42] Bruno Bettelheim, « Le jeu, un pont vers la réalité », chapitre 14 , in *Pour être des parents acceptables*, pp. 189-195.
[43] Gilles Brougère, *Jeux, ludothèques et apprentissages informels*, 9e rencontre internationale des ludothèques, Lisbonne, 13-17 mai 2002, p. 5.

"Les règles des jeux ne sont pas des règles morales. Ces règles sont inscrites dans le jeu lui-même. A ce titre elles possèdent des vertus étonnantes car elles peuvent être partagées sans a priori. De plus ces règles traversent les pays, les milieux sociaux, les langues, les âges. "[44]
L'enfant fait directement l'expérience que ne pas respecter les règles détruit le jeu. La personne adulte se contente de les transmettre, de les expliquer. Elle est neutre par rapport à elles.
Or une des difficultés actuelles dans l'intégration des règles par les enfants tient à leur refus de règles subjectives (ou ressenties comme telles) transmises par les parents, l'enseignant, le professionnel éducateur, l'adulte en général. Elles sont perçues comme arbitraires, ayant perdu leur légitimité. La conjugaison de la disparition du modèle éducatif autoritaire, des effets toujours perceptibles du modèle de santé mentale *(cf. annexe n°IX)*, et de la montée en puissance du modèle des droits de l'enfant[45] expliquent pour partie cette difficulté à accepter les règles familiales, scolaires, sociales. La tendance démocratique à l'égalité des sujets adultes et enfants laisse entière la question de l'autorité légitimée à faire respecter les règles.

Or ici le plaisir est le moteur du jeu libre. Ce plaisir est valorisé dans notre société occidentale de consommation et de loisirs et diffusé par la publicité (ce qui marque un renversement des valeurs par rapport à la société rurale d'hier, d'efforts et de travail). Et par plaisir, l'enfant intègre des règles auxquelles il ne peut rien objecter. S'il les détourne c'est qu'il les connaît et fait preuve alors de décision, d'autonomie et de prise de responsabilité.

- Le jeu développe la sociabilité. *" Le jeu est un espace relationnel et séquentiel "* Colas Duflo.

La transmission des règles se fait à travers les échanges, le dialogue. Or nous sommes dans une société de communication qui valorise les modèles éducatifs de communication, d'explication. *(cf. annexe n° IX)*

- Le jeu permet la ritualisation de la violence.

L'enfant canalise ses pulsions. Il peut passer tour à tour du rôle de l'agresseur à celui de l'agressé. Ce renversement des rôles, qui appartient à la grammaire du jeu, est fort intéressant sur le plan éducatif. L'enfant peut s'identifier à la victime.
« Quand les enfants choisissent un jeu agressif (avec des armes), nous devons l'accepter pour ce qu'il est : une activité qui, à ce moment précis, est très importante pour eux et qui n'engage en rien leur avenir. » [46]

NB : Une réflexion : que le jeu soit une fiction n'empêche pas qu'il ait des effets sur la réalité. Par exemple un enfant mauvais joueur ou qui triche… se verra étiqueté par ses camarades, avec toutes les conséquences négatives. Inversement le jeu permet de développer des aptitudes (adresse, stratégie…) prêtes à être réemployées. Le jeu est formateur car il permet au joueur d'être acteur et responsable de lui-même.

b) Les bénéfices pour les parents

C'est de pouvoir se poser et desserrer les contraintes du travail, suspendre le quotidien.

- Voir jouer ou jouer avec son enfant, c'est prendre le temps d'une récréation, d'une re-création de son propre espace potentiel.

- Le jeu libre offre l'opportunité au parent de découvrir les capacités de son enfant (adresse, rapidité, aptitudes stratégiques et tant d'autres…), de porter sur lui un œil neuf. Il peut alimenter le sentiment d'estime de soi de son enfant et, en retour, le sien.
- *" Le jeu sert de moyen de communication et remplace bien souvent les mots : une partie de jeu avec une mère angoissée, son ou ses enfants et le ludothécaire vaudra certainement mieux qu'un conseil plus ou moins astucieux "* (Josette Hospital).

---

[44] Jean-Marie Lhote, « Connaissance des jeux, connaissance de la société, connaissance de soi », *Lettre de l'ALF* n°10, p. 9.
[45] La succession historique des modèles éducatifs fait l'objet de l'annexe VIII.
[46] Bruno Bettelheim, « jeu et réalité : un équilibre précaire », chapitre 17, in *Comment être des parents acceptables ?*, p. 238.

c) Les bénéfices pour tous

- Dans le jeu de société, il y a partage de règles consenties, partage d'un temps commun, rencontre sublimant l'agressivité.

- L'accessibilité de l'activité ludique est très grande. Elle peut se déployer partout, même dans les lieux les plus insolites : dehors au pied des immeubles, sur les pelouses, les plages, les parcs… L'activité ludique peut se contenter de peu- il n'y a pas besoin de jeux pour déclencher le jeu. Quand elle est à l'initiative de ludothécaires ou d'animateurs de loisirs, elle se déploie avec plus ou moins de matériel selon les besoins.

II La ludothèque

Pourquoi faut-il aujourd'hui un espace spécifié pour le jeu alors que le jeu peut partout se déployer ? Pourquoi y rassembler un grand nombre de jeux classés alors que c'est l'usage qu'on en fait qui confère à n'importe quel objet (brindille, cuiller, casserole, bûche de bois…) sa fonction de jouet ? Les descriptions des jeux par Pierre-Jakez Hélias, Marie Rouanet, Roland Barthes, s'inscrivent à cet égard sur le registre de la nostalgie envers un monde qui n'est plus. Pourquoi organiser la spontanéité et réguler ce qui s'auto-organise et s'autorégule entre joueurs ?

Le jeu rentre dans le paradoxe général de l'organisation des loisirs, deux termes fondamentalement antinomiques. Loisir (*oitum* en latin) signifie temps libre. Le temps libre c'est le temps sauvé sur l'organisation, gagné sur elle. Or c'est précisément ce que l'on se propose d'organiser. Le jeu, qui est un loisir parmi d'autres, n'échappe pas à cette nécessité d'être organisé. Dans notre société technicisée les organisations ont tendance à remplir tout l'espace (il n'y a plus d'espace libre). Le paradoxe, c'est que pour pouvoir garder sa place au jeu libre, il faut prévoir et rajouter une organisation de plus, celle de la ludothèque.

Cette problématique du paradoxe rejoint celle du soutien à la fonction parentale. Pourquoi cette dernière en a-t-elle besoin alors que c'est le lien le plus naturel qui soit ? Nous en avons exposé les raisons dans le bouleversement qu'a subi l'institution familiale.

1. L'outil d'une société riche et signe de sa modernité

Il y a besoin aujourd'hui de ludothèques car les libres conditions de jeu d'hier se sont étiolées, et ce pour plusieurs raisons. On peut avancer celle de l'urbanisation qui a réduit les espaces naturels, les grands espaces de jeux de petits paysans comme ceux dont témoigne Pierre-Jakez Hélias pour les années 1920-1930.[47] Mais l'explication est un peu courte si l'on relit Marie Rouanet qui dit d'elle-même « *Je fus pendant des années délicieusement livrée au jeu.* » Elle commence ainsi sa biographie :
"Parce que d'un brin d'herbe, je fais une loupe, parce que je sais tirer une catapulte du plantain et des poupées de coquelicots, on me prend toujours pour une campagnarde, il n'en est rien. " [48] Et elle poursuit *: " L'espace qui était nôtre, investi dans sa totalité par nos jeux, était étroit. Je voudrais insister sur le fait qu'il n'avait rien de pittoresque. "* C'était en effet un quartier populaire de la périphérie de Béziers dans les années 1950.

Elle dresse l'inventaire minutieux des espaces de jeux : *" L'escalier, la fontaine, le trottoir, le poteau, le figuier, le mûrier, le fossé, la plaque d'égoût, les buses, les grattoirs à pieds, ce morceau de quartier investi régulièrement par nous était bien vite parcouru. Il nous paraissait grand toutefois, au point d'y délimiter des portions, d'y tailler artificiellement encore, avec des traits, un espace très réduit où s'enfermait le jeu. "*

Ne faut-il pas plutôt en premier lieu chercher du côté de la sécurité ?

---

[47] Pierre-Jakez Hélias est né en 1914.
[48] Marie Rouanet est née en 1936. *Nous les filles*, pp. 11, 17, 80, 83.

Pour les garçons, la prise de risque était hier plus précoce et plus grande sans doute, dans des jeux collectifs librement organisés par les enfants eux-mêmes, sans surveillance adulte *(voir encart n°3, Le cheval d'orgueil).*
Pierre-Jakez Hélias a ainsi été défié, par un garçon plus grand que lui, le meneur, de grimper au sommet d'un arbre. Le danger était si grand d'ailleurs qu'il a refusé d'aller jusqu'au bout. Une autre fois, à titre initiatique, il s'est engagé dans un conduit étroit.

Pour les filles, l'intériorisation de limites les empêchait de s'aventurer. Marie Rouanet remarque ainsi : *" Dans chacun des endroits, c'était comme si nous tenait un fil d'une certaine longueur, un lien sans lien, invisible. Les limites, personne ne les imposait, elles ne faisaient pas l'objet d'une surveillance continue. Elles étaient tacites."*

Les parents d'aujourd'hui sont plus préoccupés de la surveillance de leurs enfants. Leur protection inquiète réduit les possibilités d'expérimentation et d'exploration que les enfants pourraient mener seuls. La ludothèque est un lieu sécurisant pour les parents.

En second lieu, le marché propose un choix incroyable et renouvelé de jeux et jouets, matériels et virtuels, pour tous les âges, alors que les enfants d'hier fabriquaient eux-mêmes leurs jouets. Marie Rouanet observe : *" J'ai donc passé mon temps à jouer à tout, et surtout à ce qui ne coûtait rien… Aucun tracas n'est venu me distraire de la corde à sauter, des marelles et jeux de balle, du dépiautage des fleurs sucrées de l'acacia… Nous savions tirer parti de tout "* (boîtes d'allumettes, bobines, épingles, rubans…) Elle cite une quantité d'exemples tirés du milieu naturel : *" le platane était l'arbre de toute l'année ludique "*[49] car il se prêtait en toute saison à des utilisations nombreuses et variées.
On peut donc dire que la ludothèque correspond à une société marquée par la production de masse, surabondante, d'objets en série *« produits d'une chimie, non d'une nature. »* [50]

Encart 3

Le cheval d'orgueil
Mémoires d'un Breton du pays bigouden

« Autour de la fontaine étaient rassemblés les Queffelec, les Cariou, les Bosser, les Guichaoua, les Le Gall, les Le Goff, les Le Coz, les Le Corre et quelques Timen dans leur vêtements de panne rapiécés. Et un petit garçon en culottes courtes et col marin dont les autres ne pouvaient pas retenir le nom de famille. Il avait été baptisé Paul, mais il était le seul à porter ce nom singulier dans une paroisse volontiers vouée aux Gourgon, aux Alain, aux Corentin et aux Clet. Pour comble de disgrâce, il ne savait pas très bien s'expliquer en breton bien qu'il eût une grand-mère dans le pays. Il n'était pas un « touriste » mais assez près de l'être. Il avait beau marcher tous les jours dans des souliers de cuir cirés, nous avions grand-pitié de lui quand nous avions fini de nous moquer de cette fille déguisée.
Le pauvre Paul ne savait pas faire grand-chose avec ses mains. Il ne savait pas comment on prépare des pièges dans la terre pour attraper les oiseaux. Il n'était pas capable de tirer une pompe à eau d'un roseau ni une sarbacane d'un sureau. Pas même de siffler avec les deux doigts dans la bouche. Et il avait peur des vaches, des cochons, des poules. Un bon petit gars, mais élevé dans une autre civilisation.
Il avait cru prendre sa revanche sur nous quand il était arrivé, un jour, sur la place, avec sa petite automobile jaune et rouge, un jouet affreusement cher et dont nous n'avions jamais vu le pareil. Mais qu'est-ce qu'une petite automobile, même avec un ressort et une clef, pour des enfants qui savent construire tout seuls des chariots de bois à quatre roues pour s'y traîner mutuellement ! Nous n'avions jamais accepté de jouer avec son engin ridicule.
Et voilà qu'aujourd'hui le pauvre abandonné s'était résolu à jeter son jouet précieux et inutile dans la fontaine de saint Fiacre. Nous n'étions pas des garçons sauvages. Nous avons bien compris qu'il faisait acte de vassalité pour être reçu dans notre confrérie.
Avant le soir, le garçon a déchiré son col marin et écorché ses genoux nus en apprenant à grimper aux arbres avec nos encouragements. Il est en train de devenir un homme. Gloire à saint Fiacre !"

Pierre-Jakez Hélias
Chapitre V « Les apprentissages » p. 255, collection Terre humaine, édition Plon.

[49] Marie Rouanet, *Nous les filles*, p. 22.
[50] Roland Barthes, « Jouets », in *Mythologies*, p. 60.

D'après la **définition** de l'Association des Ludothèques Françaises :
" *La ludothèque est un équipement culturel où se pratiquent le jeu libre, le prêt et des animations ludiques.*
Sa structuration autour des jeux et des jouets lui permet d'accueillir des personnes de tout âge.
Lieu ressource géré par des ludothécaires, sa mission est de donner à jouer. "
C'est à dire qu'elle stimule l'activité ludique sans la contraindre.

La ludothèque n'est pas structurée autour de l'enfant, mais autour du matériel ludique, ce qui lui permet d'accueillir tous les âges. Elle se justifie par l'intérêt même du jeu, sans faire de différence entre le plaisir de l'enfant et celui de l'adulte.

La ludothèque est *« un espace particulier, et non seulement un lieu. Elle peut exporter la démarche ludique dans un autre espace :*

- *espace institutionnel (école, CLSH, crèche…)*
- *espace privé, intime (le cadre familial)*
- *espace extérieur (cité, jardin public, quartier. »* [51]

2. La structure

(voir encart n°4« les ludothèques à la française »)
(voir encart n°5« étude sur les ludothèques en Gironde»)

Elle offre un cadre culturel de moyens humains, matériels, virtuels, qu'elle met à disposition.

a) Pour les parents

- ***L'atout de l'appellation***

Le terme " ludothèque " apparaît dans le dictionnaire en 1971.
Il évoque le jeu, le plaisir, dont notre société a fait des valeurs. L'appellation est donc aux antipodes de celles évoquant, implicitement le plus souvent, des problèmes sociaux, psychologiques, médicaux, éducatifs. Cette neutralité permet aux utilisateurs de la fréquenter sans crainte, sans gêne, sans arrière pensée. Ils savent qu'ils sont accueillis en tant que personnes créatives. Les adultes ont l'assurance de ne pas être pris pour des parents à éduquer, des sujets à soigner, des personnes à assister, des coupables à blâmer, des victimes à plaindre, des cibles à observer pour un décryptage psychologique[52].

Encart 4

LES LUDOTHEQUES A LA FRANCAISE

Nombre de ludothèques en 2004 : 1130

Statut des ludothèques françaises :

Ludothèques	En 2004
Associatives	63,80 %
Municipales	28,50 %
A statut spécifique (hôpital, école, CE, CAF)	7,70 %

Il existe 67 ludobus.
En moyenne :
La superficie est de 100 m²
Le fonds est de 1000 jeux et jouets
Les équipes sont formées de 2 à 4 personnes.

Les régions qui comportent le plus de ludothèques :

Ile de France	231	Pays de Loire	81
Rhône-Alpes	130	Midi Pyrénées	67
Nord- Pas de Calais	77	Aquitaine	59

[51] Christine Mathieu, in *Compte-rendu des journées nationales ALF des 19 et 20 novembre 1988 à Niort*, p. 10.
[52] Cf. le 8ème critère du 1er thème de la charte de qualité *" préserver le jeu des récupérations pédagogiques, thérapeutiques, commerciales, idéologiques… "*.

Encart 5

ETUDE SUR LES LUDOTHEQUES EN GIRONDE

Réalisée en janvier 2003 par Martine Péréa et David Peplaw pour la CAF de Gironde

21 ludothèques recensées :
19 ludothèques ont répondu à l'appel
14 ont été créées depuis 1990

16 urbaines
5 rurales
15 sont des structures à part entière
6 des activités de structure (centre social…)

- **type de gestion :**
  5 sont en gestion municipale
  10 en gestion associative

- **Ouverture hebdomadaire :**
  9 structures fonctionnents plus de 30h/semaine
  5 structures fonctionnent moins de 15h/semaine

- **l'accueil des publics**
  2 ludothèques : 16 heures ou plus par semaine
  8 ludothèques : de 11 heures à 16 h par semaine
  4 ludothèques : moins de 10 h par semaine

La variation est très grande : de 2 heures au minimum à 30 heures au maximum

- **répartition des différents types d'activités :**

11 ludothèques : jeu sur place, prêt, animations
2 ludothèques : jeu sur place et animations
1 ludothèque : jeu sur place et prêt
4 ludothèques : jeu sur place uniquement
1 ludothèque : prêt sur place uniquement

_____
19 ludothèques

- le fonds de jeux et de jouets varie de moins de 50 à plus de 2000
- la part du budget consacrée aux jeux et aux jouets est de 5 %
- près de la moitié des ludothèques compte plus de 100 adhérents. La variation va de moins de 10 adhérents à plus de 200 adhérents.
- 3 ludothèques sur 19 ne fonctionnent qu'avec des bénévoles. Les bénévoles interviennent de façon significative dans plus d'une ludothèque sur 2.

- **Partenariat** : 13 ludothèques sur 15 sont inscrites aux contrat Enfance et contrat Temps Libre, une va l'être.

En outre la ludothèque n'est pas spécifiée comme lieu réservé aux femmes. Même si elles sont majoritaires dans la fréquentation et dans le personnel, les hommes n'ont pas de réticence mentale à fréquenter cette structure. Ils sont plus mal à l'aise en salle d'attente de PMI (Protection Maternelle et Infantile) par exemple.

- ***L'attrait de la liberté***

C'est une structure ouverte en libre accès, s'intégrant en cela aux temps libres. Les modalités d'accès et d'utilisation sont clairement définies au moment de l'inscription. " *Vous évoluez librement, mais nous sommes là si vous avez besoin de nous.* " (Sylvie Broch)

La liberté se décline de multiples façons : liberté d'esprit donnée par la levée des hypothèques évoquées précédemment, liberté d'adhésion (pas de convocation), liberté de fréquentation à l'intérieur des heures d'ouverture, comme on veut, autant qu'on veut, une fois réglée la cotisation.
Liberté de jouer ou de ne pas jouer. Légèreté de ne pas avoir un professionnel trop empressé mais l'assurance d'un ludothécaire disponible et bienveillant. Liberté de mettre à distance les tâches et les soucis du quotidien dans un cadre propice.

Des ludothécaires ont parfois à résister à des travailleurs sociaux qui, sous le prétexte du suivi de parents en difficulté (mères isolées), s'imposent dans le lieu, en détournent l'identité au profit d'un lourd accompagnement social infantilisant.

- ***Une large accessibilité, du moins potentielle***

- Grâce au choix des jours et des horaires d'ouverture

Les jours et les horaires d'ouverture rompent avec ceux des équipements sociaux ou éducatifs (structures petite enfance, centres de loisirs). Ces modalités d'ouverture rapprochent en partie les ludothèques des bibliothèques ouvertes le samedi et plus encore des clubs sportifs.
L'ouverture en fin d'après-midi et début de soirée facilite la venue des parents qui travaillent à l'extérieur. L'ouverture du samedi est propice à l'accueil familial et à celui des pères.
La ludothèque de Villejean à Rennes remarque que de plus en plus de mères seules ou de pères du week-end fréquentent ses séances du samedi après-midi. Ces horaires d'ouverture présentent l'avantage de toucher les parents isolés.

L'organisation de fêtes, soirées, tournois, c'est à dire pendant le temps de loisirs (soir, week-end) s'accorde aux possibilités familiales de sortie.
Certaines ludothèques ouvrent ponctuellement le dimanche. On peut citer les après-midi jeux « Enjouez-vous » organisés par la ludothèque de l'association du Coglais (Ille et Vilaine) au sein du collectif Trans'parents.

- Grâce au fonctionnement pendant les vacances et pendant l'été

Ainsi Tangentes (ludothèque du centre social de Fougères) a organisé " Quart'jeux " pour les enfants de moins de 12 ans et leurs parents, au pied des tours dans le quartier Chattière/Bois Guy, deux fois par semaine de 16 à 18 heures, au cours de l'été 2003. Par ailleurs il organise des soirées jeux deux fois par mois, des samedis après-midi pour les adolescents et des animations tout les premiers dimanche après-midi du mois (Mondozoïde), dans le quartier de Cotterets à Fougères pour les enfants de 0 à 12 ans accompagnés de parents ou d'adultes responsables.

La région Alsace compte 25 ludothèques, 3 ludobus et une maison des jeux.
69 % d'entre elles ouvrent le samedi,
83 % sont ouvertes pendant les vacances de la Toussaint, de février et de Pâques,
pendant les vacances d'été, 81 % sont ouvertes en juillet et 36 % en août[53].

Le choix de l'ouverture ou de la fermeture de la ludothèque pendant les vacances de Noël est toujours argumenté. Dans le premier cas il manifeste le souci de respecter ce temps d'intimité familiale pendant lequel les enfants peuvent jouer avec les cadeaux reçus. Dans le second les enfants viennent soit jouer avec d'autres jeux, soit en emprunter pour jouer en famille. Certains ludothécaires s'interrogent même, tous les enfants ont-ils reçu des jouets en cadeau ?

- Par la double possibilité qu'offrent le prêt et le jeu sur place :

- Prêt et jeu sur place se prêtent à des échanges informels entre parents et ludothécaires.
- Certains utilisateurs combinent les deux.
- D'autres ne viennent que pour jouer à la ludothèque.
- D'autres ne s'autorisent pas à " perdre du temps " pour jouer à la ludothèque mais viennent emprunter des jeux pour la famille (par exemple à la ludothèque Kassoumaï – " bienvenue " en sénégalais- de Roubaix).

- Par le choix délibéré d'une démarche volontaire de sensibilisation de publics éloignés géographiquement (zones rurales, quartiers urbains périphériques) **ou mentalement** (familles populaires, d'origine immigrée ou non…).
- Soit en faisant ludothèque hors les murs (par exemple la ludothèque de rue de la Meinau à Strasbourg[54]) en utilisant à la belle saison des espaces extérieurs, en organisant des sorties…

[53] *La lettre ALF* n° 33, décembre 2004, p. 5.

(voir encart n°6 les ludothèques hors les murs)

- Soit en utilisant un ludobus itinérant.
- Soit en se servant de relais qui irriguent à eux tous le tissu social : équipements petite enfance, salles d'attente de PMI, écoles, maisons de retraite, établissements spécialisés (pour handicapés…), centres de loisirs, etc…
- Soit en proposant des fêtes, des animations gratuites donc ouvertes à tous ;

(Voir « Les ludothèques municipales et intercommunales »)

- Soit en organisant des bourses de jeux et jouets pour que des familles aux moyens financiers limités puissent accéder à des objets de qualité.

La politique de la ludothèque se doit d'être réfléchie à propos du choix et du nombre de **relais**, de leur couverture géographique, sociologique, générationnelle pour jouer pleinement son rôle de service public, en s'adressant à tous les milieux sociaux.

- Par le choix, pour certaines ludothèques, de se doter d'activités annexes
Ce choix dépand des ressources du milieu, les attentes des usagers, les inclinations des professionnels. Ceci justifie l'étiquette d'établissement « polymorphe » qui est parfois accolée à la ludothèque. On peut y trouver des ateliers de fabrication, de réparation de jeux. Le choix volontaire de la simplicité des techniques utilisées et du matériel employé rend la fabrication largement accessible à quiconque et facilement reproductible à la maison.
C'est dans ces activités périphériques que l'appui à la parentalité peut se manifester : l'initiative, la participation, la prise de responsabilités d'adultes (notamment parents, grands-parents) se donnent libre cours pour coudre, peindre, clouer, recoller, bricoler, décorer dans l'intérêt des enfants ou de la ludothèque.

Encart 6

Extrait du programme de l'Université d'Eté des Ludothécaires 1998

Vendredi 10 juillet 1998

9h-17h *La ludothèque hors les murs*

Intervenantes : des ludothécaires raconteront leurs expériences.

- Zabou Chevalier : « la charrette à jeux de la ludothèque ludotine » à Blois tractée à l'aide d'un vélo sillonne le quartier et s'installe au pied des immeubles.
- Delphine Leprêtre : « des jeux et des jouets dans les cages d'escaliers et au bas des tours », action de la ludothèque de la MJC Grâce de Dieu à Caen.
- Danielle Bedmar : « une ludothèque de rue » à Saint-Laurent du Var, animation sur couvertures avec des jeux et des livres dans une cité HLM.
- Madeleine Haguet : « des jeux sur les terrains des gens du voyage » lorsque la ludothèque les Abeilles de Nancy s'y transporte et collabore avec Amitiés Tsiganes.
- Fatia Pieron : « quand la ludothèque intervient dans les cours d'immeubles et les parcs », une action prioritaire de la ludothèque du BLEPA de Cahors.
- Véronique Andrieu : « jeux collectifs et jeux d'extérieur sur la place du quartier » par la ludothèque Camille Claudel de Dieppe, ou comment rejoindre les enfants et les adolescents avec un système de prêt ponctuel.
- Martine Billet : « lorsque les gardiennes d'immeubles entrent dans le jeu », une expérience d'animation jeux en pied d'immeubles avec le centre social CAF lochères de Sarcelles et sa ludothèque

[54] *Le Furet* n° 34, p. 25.

Encart 7

LES LUDOTHEQUES MUNICIPALES ET INTERCOMMUNALES

Nombre de ludothèques françaises : 1118
Dont 319 ludothèques municipales et intercommunales, soit 28,50 % des ludothèques françaises.
298 ludothèques municipales
21 ludothèques intercommunales.
Parmi elles, **159 ont répondu à l'enquête** lancée par l'A.L.F. dont 11 sont des ludobus.
141 municipales
18 intercommunales
10 ludothèques ont un service ludobus.

- L'implantation géographique reste majoritairement urbaine.

65 % des ludothèques municipales sont dans des quartiers
39 % en centre ville
(Total de 104 % car des ludothèques peuvent être implantées à la fois dans le centre et dans des quartiers.)

- L'équipement support :

35 % sont des équipements à part entière
64 % sont des activités de structures :

culturelles (médiathèque, bibliothèque, centre culturel)	18 %
sociales (centre social, maison de quartier)	9,50 %
d'accueil de l'enfance (CLSH, halte-garderie, RAM, maison de l'enfance)	26,50 %

- Superficie :

La taille du local varie de 10 m² à 800 m², avec une moyenne de 134 m².

- Fonds de jeu :

Le fonds de jeu moyen est de 1356 jeux et jouets dans une fourchette qui varie de 100 à 9000.

- Ouverture au public :

La fourchette d'ouverture est très variable :
De 1 H 30 à 32 H 30 par semaine aux familles
De 40 minutes à 30 H par semaine aux collectivités
La moyenne se situe pour les familles autour de 17 H / semaine.
La moyenne se situe pour les collectivités autour de 10 H / semaine.

- Les services :

95 % pratiquent le jeu sur place
84 % pratiquent le prêt
75 % pratiquent les animations au sein de la ludothèque.
53 % pratiquent l'organisation des manifestations (tournois, bourses aux jouets, fêtes du jeu).

L'été près de 50 % des ludothèques mettent en place des animations spécifiques "hors les murs".

- Tarif :

Le prix moyen d'une adhésion annuelle familiale est de 13,32 Euros.
56 % des ludothèques sont ouvertes à tous (0 à 90 ans).

- Les classes d'âge les plus représentées :

0-6 ans	32 %
6-12 ans	27 %
13-18 ans	12 %
20-60 ans	25 %
60 ans et plus	4 %

- Collaboration avec les collectivités :

84 % des ludothèques accueillent des collectivités
47 % des ludothèques s'y déplacent.
Les collectivités le plus représentées le sont pour les 3-12 ans :

CLSH[55] maternel	78,80 %	collèges et lycées	12,10 %
Ecole maternelle	75,75 %	instituts pour handicapés	53 %
CLSH primaire	69,70 %	salles d'attente PMI	20,55 %
Ecole primaire	58,35 %	hôpitaux de jour	9,60 %

La Lettre ALF, n° 31, février 2004, pp. 4-7

[55] CLSH : Centre de Loisirs Sans Hébergement.

b) Pour les enfants

L'enfant peut jouer partout, à la maison, au square, dans la cour de récréation, mais la ludothèque lui **garantit** la possibilité de jeu libre qui risque de se réduire dans des emplois du temps surchargés, voire quadrillés par les travaux scolaires, les activités sportives, la télévision…

- **L'offre d'un fonds de jeux et jouets matériels et virtuels**

Importante et diversifiée, chacun peut y trouver son bonheur. Certains sont trop chers ou trop encombrants pour être acquis par des particuliers (par exemple : grands jeux d'adresse, piscine à balles…). D'autres sont plus originaux que ceux que l'on trouve dans les grandes surfaces. Dans tous les cas c'est à la ludothèque qu'on peut trouver facilement les nouveaux jeux.
Or souvent dans les quartiers déshérités, les enfants ne disposent pas chez eux, ni d'un nombre de jouets important, ni d'un choix étendu.

- **L'enfant fait l'expérience de la diversité humaine**

Il rencontre dans cet espace intergénérationnel des adultes et des enfants d'âges différents.
Il a la possibilité de jouer avec d'autres enfants, alors que les fratries sont aujourd'hui réduites.

- **L'enfant, confronté aux règles, se les approprie**

Le passage du principe de plaisir -celui du jeu- au principe de réalité est inhérent à tout fonctionnement de structure. Si les règles sont applicables tant aux adultes qu'aux enfants, ce sont ces derniers qui en sont les premiers bénéficiaires.
Des parents désemparés peuvent s'appuyer sur elles par rapport à leur(s) enfant(s).
C'est qu'en effet aux règles des jeux de société, s'ajoutent les règles du lieu et celles du prêt.

- **Les règles de vie**

Pour le jeu sur place elles sont axées sur le respect des objets, des personnes et des locaux.
Elles sont énoncées dans le règlement intérieur propre à chaque ludothèque.

Ce sont les règles communes du vivre ensemble. Les violences physiques, verbales, psychologiques sont interdites. Les gros mots sont interdits. Les règles de politesse (bonjour, au revoir, merci) sont observées[56].

(Voir encart n°8 Kassoumaï de Roubaix et La Fontaine aux jeux à Herblay)

[56] Pour ne pas alourdir le texte les dates et localisations des observations ne sont pas citées. Par-ailleurs leur banalité voulue fait que la plupart des ludothécaires reconnaîtront les avoir faites eux mêmes.

Encart 8

« La ludothèque de KASSOUMAI »

La ludothèque est un espace pour jouer. Chacun vient pour passer un agréable moment, découvrir des jeux, rêver, s'amuser, se reposer, se détendre…
De 6 à 12 ans, l'on peut rester environ 1h30 dans ce lieu par séquence d'ouverture.

Et "Abracadabra !" : "la règle du jeu"

- Respecter chacun : adulte, professionnel, camarade, habitant.
- Laisser se réaliser le déroulement d'un jeu sans déranger, ni gêner.
- Prendre soin du matériel.

"Conseils Tactiques" :
Participer à un jeu, c'est y être loyalement, mais aussi faire preuve d'humour, témoigner d'esprit d'équipe, savoir gagner… accepter de perdre parfois.

"Le bon choix" :
le nombre de participants est limité à 25 enfants par séquences. Une seule possibilité est offerte par semaine.

"Le mauvais sort" :
En cas de non respect de la "règle du jeu", l'enfant est exclu de la ludothèque et ses parents en seront avertis.

Et c'est parti : Papas, Mamans, habitants, rien ne vous empêche, tout vous encourage à rester à l'occasion avec les enfants et leurs copains pour vous faire découvrir et partager les jeux que vous connaissez.

Date :
Signature de l'animatrice

Signature du participant
(Faire précéder la signature
de la mention "Lu et Approuvé")

Encart 9

REGLEMENT POUR LES ENFANTS ET LES ADULTES
La Fontaine aux jeux à Herblay

A la ludothèque, on n'a pas le droit de :
Dire des gros mots,
Se bagarrer,
Lancer les jeux,
Glisser des jeux dans sa poche,
Monter avec ses chaussures sur la mezzanine,
Soulever les plaques du plafond en haut de la mezzanine.

On a le droit de :
Jouer !
Ranger quand on a fini de jouer.

Voici quelques exemples :
- Si un adulte s'assied sur une table on lui fait gentiment remarquer que ce n'est pas possible.
- Si un parent donne une gifle à son enfant, le ludothécaire intervient de cette façon : " Je n'ai pas à vous dire comment vous comporter avec votre enfant, mais ici il est dit qu'il n'y a pas de violence physique possible. Que vais-je dire à un enfant qui frappe un camarade quand il me dira " l'autre fois vous n'avez rien dit à Madame X qui a fait la même chose ! " ? Les adultes doivent être cohérents et respecter cette règle au même titre que les enfants. "
- Si un enfant refuse de ranger un jeu, la fois suivante l'enfant n'est pas accepté. Cela lui permet de tester et de vérifier l'autorité et de la cohérence des règles de vie.

- Si un enfant n'est plus dans le jeu mais dans la perturbation, le ludothécaire l'avertit une fois, la deuxième fois il lui dit " maintenant ça suffit, tu sors de l'espace jeux ou de la ludothèque ".
- Une petite fille manifestait un refus total de l'autorité dans une ludothèque, ne respectant rien, ennuyant les autres enfants et les adultes alors que son frère de 6 ans et sa sœur de 8 ans ne posaient aucun problème. Les ludothécaires s'en sont ouverts au médecin et à la psychologue de la PMI qui connaissaient la famille. L'équipe de la ludothèque décide de ne plus accepter cette petite fille de 10 ans non accompagnée de sa mère.
Pendant huit mois la petite fille se présentait à la porte de la ludothèque, que son frère et sa sœur continuaient de fréquenter, sans y avoir accès. Elle disait elle-même : " je ne peux pas entrer car je dois venir accompagnée par Maman ". Durant cette période le ludothécaire rencontrait la mère sur le quartier en lui expliquant l'importance pour sa fille de l'accompagner et de rester au moins une heure avec elle dans la structure.
Au bout de huit mois la petite fille est venue avec sa mère. Celle-ci est restée trois heures à la ludothèque. Mais celle-ci n'est plus jamais revenue. Pour autant la petite fille a continué à fréquenter la ludothèque sans plus poser de problèmes.

La ludothèque est un lieu convivial, au sens de la définition *« capacité à favoriser la tolérance et les échanges réciproques »* . Elle ne l'est pas au sens le plus étroit du terme. Les règles du lieu (respect du matériel) font que la part laissée au goûter est limitée en temps (avant de jouer) ou réservée à un espace extérieur à côté, ou interdite. Ceci est conforme aux conditions d'une action culturelle.
Le rangement fait partie des tâches des ludothécaires mais il est aussi effectué par les adultes et les enfants.

- **Les règles du prêt**

L'emprunt et le retour des jeux mobilisent un temps important du travail du ludothécaire[57]. Il doit les vérifier avant et après utilisation, s'assurer que la durée du prêt (variable d'une à trois semaines selon les ludothèques) a été respectée, infliger si besoin des amendes (pièces de jeux perdues, jouets abîmés).

Tout cela pourrait paraître fastidieux aux ludothécaires et impatienter les usagers devant tant de minutie déployée. Or nous n'avons guère d'écho de la contestation d'emprunteurs trouvant les règles trop rigides. En effet le ludothécaire sait faire preuve de souplesse et s'adapter si l'attente risque d'être trop longue. Il peut vérifier l'état des jeux hors la présence des adultes emprunteurs (" *si on a un problème on vous rappellera* ") ou laisser ceux-ci le contrôler chez eux (" *s'il y a un problème rappelez-nous dans les deux jours* ").

La question du transfert des règles -intégrées par les enfants à la ludothèque et grâce à elle- dans la vie courante, sociale et familiale, reste entière, mais dans la partition commune de l'éducation à transmettre aux enfants, la ludothèque tient son pupitre et on peut estimer à raison qu'il en restera toujours quelque chose chez l'enfant, maintenant ou plus tard.

3. L'accueil des familles

a) La possibilité d'un accueil familial

La ludothèque échappe aux cloisonnements, notamment d'âge, imposés par la plupart des autres structures (équipements de la petite enfance, résidences pour personnes âgées). Elle ressemble aux lieux d'accueil enfants/parents en exigeant pour tout enfant de moins de 4 ans (en général) la présence d'un adulte accompagnateur *(cf. annexe IX la comparaison ludothèque/Lieu d'Accueil Enfant-Parent).*
Si à la ludothèque, les enfants de moins de 4 ou de 6 ans doivent obligatoirement être accompagnés par un adulte, nombre de parents continuent à fréquenter le lieu avec leurs enfants plus grands. Les plus grands aiment jouer avec les plus petits

[57] Cf. étude CAF sur les ludothèques de la Gironde avec l'exemple du ludobus. La vérification en bibliothèque de l'état des livres rendus est plus facile, donc plus rapide.

La ludothèque n'est pas un équipement de substitution (mode de garde), le parent accompagnateur garde la pleine responsabilité à l'égard de son enfant.

A la ludothèque, le jeune enfant joue en toute sécurité affective, car à l'intérieur du cadre posé par la structure, sa mère lui offre sa *" présence tranquille "*[58]. Le jeu attire l'enfant qui gagne en autonomie. Donc les conditions optimales pour passer le cap difficile de la séparation sont réunies.

- Un père commence à jouer avec son fils de 3 ans puis le laisse jouer seul et lit des bandes dessinées, tout en jetant un coup d'œil sur l'enfant.
- Une mère qui prépare un concours d'entrée à l'école d'infirmières, revoit ses cours pendant que son enfant joue.

C'est l'effacement du pôle paternel qui pose question, tant dans les représentations diffusées par la publicité que dans les demandes sociales (confort, sécurité, principe de précaution). La réalité certes est autre mais nos enfants sont baignés dans ces images.

Le cadre, centré autour du jeu libre et sur des règles de vie, offre un espace relationnel de " liberté réglée ". A ce titre il présente les deux pôles maternels (bon accueil, plaisir, détente, " profusion ", satisfaction immédiate) et paternel (respect des règles du jeu, du lieu, de vie).

Ce cadre permet à la mère une disponibilité d'esprit (qu'en réalité elle a, ou n'a pas, selon l'état de chacune des personnes) pour se tourner vers son enfant et disposer avec lui d'un temps heureux. Force est de constater que le travail à l'extérieur, les transports, les tâches domestiques, le temps passé par l'enfant et/ou les adultes devant la télévision réduisent, pour un grand nombre de femmes, les moments d'échanges et de détente autour du jeu avec leur enfant.
A la ludothèque le parent peut aussi prendre du temps pour lui en toute tranquillité d'esprit, pendant que l'enfant joue avec d'autres en sécurité et en confiance, tout en restant vigilant.

Si la fréquentation est régulière, la ludothèque contribue à la *" nidation culturelle "* de l'enfant[59].

- Une mère dépressive orientée par la PMI vers la ludothèque vient avec ses 3 enfants (6 ans, 4 ans, 10 mois). Le bébé dans la poussette est apparemment non stimulé. La ludothécaire joue avec l'enfant devant la mère en verbalisant ce qu'elle fait et en valorisant auprès de la mère le fait que l'enfant réponde aux stimulations. La mère prend le relais en jouant elle-même avec son enfant qui exprime alors sa satisfaction par un grand sourire. Cette simple situation a permis de re dynamiser la mère.
- Une petite fille de 4 ans présentant un retard moteur joue avec un Pédalo Gym. Sa mère découvre avec bonheur ses capacités d'adresse et d'équilibre.

b) Une place réfléchie par rapport aux familles

La politique d'acquisition des jeux et jouets d'une ludothèque a, entre autres critères, le souci de se situer par rapport aux familles d'usagers. Les réponses peuvent être diverses. Certains n'hésitent pas à redoubler les acquisitions des familles (poupées Barbie), ce qui a l'avantage de ne pas déprécier les codes culturels populaires et ne situe pas la ludothèque au-dessus des usagers comme un établissement élitiste, ce qui risquerait d'en éloigner certains. D'autres ludothèques jouent la complémentarité. Certains parents se servent de la ludothèque pour établir un compromis implicite avec leur enfant *(cf. le modèle éducatif de la négociation en annexe IX).* Celui-ci peut jouer à la ludothèque avec des objets qu'ils désapprouvent (ne correspondant pas à leurs canons esthétiques et/ou éthiques) et donc qu'ils se refusent d'acheter. Adulte et enfant trouvent chacun leur compte : l'enfant peut jouer, le parent reste fidèle à ses idées. Ni censure, ni permissivité.

---

[58] Donald Winnicott. Cf aussi Annick Eschapasse, « La fonction paternelle et la question de la transmission dans les pratiques artistiques », in *Ouverture au monde des enfants de 6 à 12 ans par la culture*, 12 octobre 2001, p.39.
[59] Luce Dupraz, « Le droit pour tout enfant à une « nidation culturelle » », in *Actes du colloque Les droits au cœur de l'enfance,* Genève, pp. 46-49.

c) Une place pour les pères

Le jeu permet un rapport concret entre un père et son enfant. C'est un exercice nouveau de la paternité qui, hier, s'écartait des rapports directs à l'enfant pour se cantonner à un rôle instrumental : pourvoir aux besoins de la famille et assurer la relation avec l'extérieur. C'est ainsi qu'on peut voir des pères, y compris non francophones, venir jouer à la ludothèque seuls avec leurs enfants. Certains se rendent compte qu'un adulte ne perd pas pour autant son autorité quand il joue avec son enfant, ce qui les rassure.

La neutralité du lieu et l'ouverture le week-end permet d'être utilisé par des parents séparés n'ayant pas la garde habituelle de leur enfant.

- Un père éloigné de plusieurs centaines de kilomètres bénéficie d'un lieu de jeu et évite ainsi d'amener son enfant à l'hôtel.
- Dans une ludothèque implantée près d'entreprises, des pères profitent de leur pause déjeuner pour venir emprunter des jeux pour leurs enfants, échanger avec le ludothécaire sur l'éducation, appréciant ce moment privilégié de disponibilité entre 13 et 14 heures.

Le prêt fournit l'occasion aux pères de jouer chez eux avec leurs enfants :

- Un enfant de 5 ans et demi rapporte que son père (non francophone) lui a expliqué le classement, les étapes de la construction d'un jeu (Technico).
- Un enfant dit au ludothécaire : " avec Papa on a monté la Tour Eiffel en Kapla, tu n'as pas assez acheté de barils de Kapla. "

d) La ludothèque reconstitue un " monde commun "

Ce concept désigne un espace partagé par nous tous qui vivons ensemble, simultanément ; espace reçu, hérité et en perpétuel mouvement.

" Un espace en transformation grâce à l'œuvre de nos mains, par laquelle chacun de nous contribue à notre monde commun.[60] *"*

Pour qu'il y ait " monde ", il faut non seulement des productions humaines, des objets fabriqués de mains d'hommes (en ce sens les biens culturels et les œuvres artistiques sont les plus hautes productions) mais aussi des relations entre les habitants de ce " monde " qui ne sauraient se réduire aux relations de travail.

Rares sont les structures qui offrent la possibilité de se rencontrer entre parents et enfants, d'échanger sur l'éducation, les petits problèmes rencontrés…On songe au jardin public.

C'est un équipement culturel à la charnière du social et de l'éducatif *" métissé "* en quelque sorte, à l'image de la société d'aujourd'hui. Il est **intergénérationnel**, s'adresse à tous les âges, même si, dans la réalité, la tranche d'âge la plus représentée est celle des 3/10 ans[61]. L'enquête sur les ludothèques municipales et intercommunales donne la répartition suivante :

0/6 ans	32 %
6/12 ans	22 %
13/18 ans	12 %
20/60 ans	25 %

Nous ne disposons pas d'enquêtes similaires pour les ludothèques associatives. Contentons-nous de citer l'exemple d'Interlude à Bordeaux, en 2003 :

Les 0-5 ans représentaient 47 % du public
Les 6-11 ans 36 %
Les 12-16 ans 13 %
Les plus de 17 ans 4 %.

La ludothèque favorise les **échanges interculturels**

---

[60] Hannah Arendt, *op. cit.*
[61] Alice Lucot, *Le Furet*, n° 34, p. 18.

L'équipe est constituée de professionnels salariés et/ou bénévoles. La diversité des formations initiales –avec une prédominance des métiers de l'animation- et des parcours individuels est grande[62].
Que le métier de ludothécaire ne soit pas normalisé, codifié mais fasse un large appel à l'expérience est, dans la perspective de recréer un monde commun, un grand atout. Pour peu que l'équipe soit mixte et que l'éventail de ses âges soit étendu, c'est encore mieux. La part de l'informel donne du jeu aux relations.
Ainsi cet espace relationnel permet les échanges croisés de gens de statuts différents, d'âges échelonnés, de regards et de points de vue très divers. C'est le jeu libre qui est le point de centration. Il unifie, ce qui sans cela, ne serait qu'éclatement en tous sens. D'ailleurs Hannah Arendt prend l'exemple du jeu de cartes (diversité) qui a besoin d'être posé sur un plan (unité) pour que la partie puisse se dérouler sans anicroche. Il n'existe pas de monde commun sans règles communes acceptées par tous.

L'aménagement des locaux, évolutif, est déterminé par le souci de relations paisibles et harmonieuses entre les joueurs, avec eux et ceux qui les accompagnent. Il s'agit d'établir les conditions optimales de jeu, à l'intérieur des contraintes imposées par les murs, avec le souci d'espaces protégés, adaptés aux besoins (pour les bébés, les amateurs de jeux de société etc…), d'espaces modulables lorsque la superficie le permet, à circulation fluide pour marquer le souci de ne pas introduire de clôture qui recréerait des ségrégations par âges ou catégories.
L'utilisation de la ludothèque comme lieu de rencontres et d'échanges, notamment dans les quartiers populaires[63] explique la présence de canapés et de fauteuils.

III L'exercice professionnel

" Le jeu est au centre de la profession. Il n'est ni un prétexte pédagogique, ni un outil annexe, ni un élément accessoire. " [64]
Ce fil directeur traverse toutes les modalités de l'exercice professionnel et préserve des dérives possibles (vers l'animation, l'assistanat, le soutien scolaire, la psychologisation, voire la thérapie spontanée).

1. En coulisses : hors la présence des publics famille et collectivités

a) Choisir des jeux à acquérir

Pour alimenter la fonction conseil aux parents dans leur choix de jeux et jouets pour leurs enfants. D'ailleurs les parents sont très demandeurs. Afin de leur répondre au mieux la politique d'acquisition de la ludothèque, dans le cadre du budget imparti, est fondée sur des critères de variété, de qualité et d'ouverture. Il s'agit d'acheter sans être moralisateur ou censeur.

Les ludothécaires s'informent à l'aide de catalogues, des visites de salons professionnels, de la consultation de sites Internet, des sélections proposées par *La Lettre ALF*.[65]

Les sources d'approvisionnement sont variées : magasins spécialisés, grandes surfaces spécialisées ou non, vente par correspondance ou sur Internet. Il faut savoir que l'on estime à trois jeux par adhérent le minimum nécessaire. Par exemple il faut 450 jeux et jouets pour 150 adhérents. Le taux minimal de renouvellement préconisé par les ludothécaires est de 10 %.

---

[62] Cf. *Le métier de ludothécaire.*
[63] Cf. *Le métier de ludothécaire* p. 42.
[64] Cf. note sur *Le métier de ludothécaire* p. 15.
[65] Par exemple celles réalisées par Christine Mathieu, coordonnatrice des ludothèques municipales d'Orly (*Lettres ALF,* n° 28-29).

b) Se tenir au courant des dernières nouveautés

Pour ne pas être pris au dépourvu par une demande d'usagers

c) Sélectionner les jeux

Sélectionner les jeux pour guider les usagers notamment dans leur choix d'achats de Noël.
Pour conseiller les parents, des ludothécaires éditent des brochures de sélections de jeux, notamment au moment de Noël pour guider les parents. Citons " j'ouvre les yeux et je joue " (40 pages), sélection de jeux pour les enfants et leurs parents, coproduite par la ludothèque d'Issy-les-Moulineaux et l'Espace parent-enfant. Les mêmes ont rédigé " Je joue, je m'amuse, j'apprends " (36 pages), pour les enfants de 6 à 10 ans et leurs parents. D'autres proposent des catalogues avec photos du fond de jeux de leur structure, préparent des catalogues particuliers comme celui des gros jeux d'extérieur, si agréable à emprunter en été (ludothèque de Pontivy).

Une remarque incidente :
On notera la publication " bibliographie, discographie, ludographie sélectives " (42 pages) produite dans le cadre de la manifestation de mai 2004 " Juvisy aux tout petits " par l'équipe municipale centrée sur l'éveil culturel[66]. Même si la ludographie a la portion congrue, ce regroupement dans le même livret montre que la ludothèque est bien reconnue comme équipement culturel.

d) Mémoriser les règles

Les enfants *" n'aiment pas que l'on lise la règle du jeu devant eux, ils me disent " tu ne sais même pas jouer " et s'en désintéressent aussitôt. "*[67]

e) Adapter les règles si besoin est

Il faut reconnaître qu'elles sont souvent complexes, au risque de rebuter adultes et/ou enfants, en particulier les moins familiers des jeux et de tuer le plaisir du jeu. La ludothécaire de Tournévire de Mordelles (Ille et Vilaine) a par exemple adapté la règle du jeu "rififi dans la basse cour".

f) Entretenir, réparer les jeux

Leur préparation est un préalable à la mise en service (protection, cotation, plastification, inventaire, enregistrement, vérification). C'est un travail long, voire fastidieux, mais qui facilite la vie des emprunteurs. Par exemple les pièces de lego ou de puzzle sont identifiées, ce qui permet aux parents de les distinguer de leurs propres jeux.

g) Ranger, présenter de façon accessible et agréable, mettre en scène

Pour le rangement et la présentation, le ludothécaire est aidé par l'utilisation d'une méthode d'analyse des contenus ludiques des jeux et jouets qui se généralise aujourd'hui en ludothèque : le système de classification ESAR (Exercice, Symbolique, Assemblage, Règles).
Des astuces de rangement sont reprises par des parents, qui utilisent par exemple des sachets de congélation Ziploc pour ranger les petites pièces de jeux. Leur fermeture à zip les rend très pratiques pour fermer le sachet, ce que les enfants peuvent faire seuls sans le déchirer[68].

Ajoutons à ceci la fonction administrative (gestion budgétaire et gestion du personnel), le temps passé à établir un partenariat et à promouvoir la structure, soit directement avec des équipements, soit dans le cadre de dispositifs de coordination.

---

[66] « Bibliographie, discographie, ludographie sélectives », in *Revue Initiatives.*
[67] Evelyne Wirtz, la Meinau in *Le Furet,* n° 34, p. 25.
[68] Ludothèque municipale La Ribambelle de Plérin, *La lettre ALF,* n° 22, 4e trimestre 1998, p. 7.

2. L'exercice professionnel visible du public

a) L'accueil : son importance

L'étude sur le métier de ludothécaire lui consacre de nombreuses pages.[69] La charte de qualité des ludothèques lui réserve le chapitre 10

Le premier accueil vise à ce que l'usager se sente à l'aise pour pouvoir s'approprier le lieu, y trouver sa place et se rendre ainsi autonome. Cet accueil s'accompagne d'une visite des lieux, de la présentation de l'équipe, du service et de son fonctionnement, de l'identification des différents espaces et de leurs particularités, de l'énonciation du règlement intérieur.
L'accueil au quotidien, l'écoute, la disponibilité sont les atouts majeurs d'un ludothécaire. Par sa présence attentive, il offre un accueil chaleureux et personnalisé qui favorise l'intégration au lieu et les échanges conviviaux entre les adhérents.
Les cas demandant une attention particulière ne sont pas ignorés. Le ludothécaire est un interlocuteur privilégié et ouvert au dialogue qui souvent rassure les parents et parfois les oriente vers d'autres services susceptibles de répondre à leur questionnement, ceci dans un souci de préserver la neutralité du lieu.
Régulièrement sollicité, le ludothécaire possède de grandes facultés d'adaptation qui lui permettent d'affronter simultanément une diversité de situations telles que : répondre à une demande de joueur, conseiller un parent, maintenir une vigilance permanente garante d'un accueil de qualité.
En conséquence le rôle du ludothécaire oscille entre une attitude non intrusive et une attitude active, si nécessaire.

b) La fonction de conseil

Elle s'exerce toujours en réponse à une demande et jamais d'emblée. Le ludothécaire circule et peut répondre, au passage, à un usager.
Le temps du prêt et du retour des jeux et jouets est propice aux échanges d'informations et d'appréciations. Un jeu ne peut pas sortir ou rentrer de ludothèque sans passer par les mains d'un ludothécaire et sans que celui-ci ne donne son aval.
Le jeu a-t-il plu, était-il adapté ?

Le professionnel oriente l'emprunt vers des jeux simples, facilement gérables par une famille nombreuse encore peu familière du fonctionnement de la structure, afin d'éviter les problèmes de casse ou de perte de pièces.
Il évite les jeux trop compliqués ou trop fragiles qui laissent l'enfant en situation d'échec.
Il avance la proposition d'ajouter un jeu de détente adapté à l'âge de l'enfant dont les parents sont centrés sur les jeux éducatifs.
Il aide les parents à ré-élaborer leur demande, par exemple celle-ci lapidaire : « *Je veux un jeu éducatif pour qu'il joue tout seul.* »
Des animations thématiques permettent la promotion de jeux sélectionnés pour leur qualité par les ludothécaires.
Il est souvent constaté que des parents, usagers réguliers des ludothèques, gagnent un esprit critique plus aiguisé grâce aux échanges, à l'essai de jeux mis en valeur. Ils modifient alors sensiblement leurs achats. En effet, ils peuvent se faire une idée, en expérimentant sur place ou en empruntant, sur l'intérêt ludique, la qualité des jeux, notamment de ceux vantés par la publicité dans les médias.

c) Les modes d'intervention

L'équipe est garante du maintien du cadre physique et institutionnel. C'est à dire qu'il lui faut tenir ensemble et constamment les deux pôles maternel et paternel.
Le rôle du ludothécaire consiste à " *ouvrir les possibles en matière de jeux et de relations entre les usagers, quels que soient leur âge, leur statut, leur genre.* "[70]

- En général :

---

[69] *Le métier de ludothécaire*, pp. 34-35 et 47-49.
[70] Gilles Brougère, *Jeux, ludothèques et apprentissages informels*, 9e rencontre internationale des ludothèques, Lisbonne, 13-17 mai 2002, p. 6.

Une des caractéristiques fortes du ludothécaire est la dimension informelle de ses interventions. Il accompagne le jeu car il *« connaît tout à la fois les règles, le matériel, l'espace, le temps, les conditions nécessaires pour jouer. »*[71] Il explique, démontre, participe, stimule l'autonomie, suggère, sollicite, valorise, rassure. Il peut être tour à tour joueur, arbitre, régulateur, observateur. Il est garant du respect du principe de plaisir (finalité de la ludothèque), du refus de donner des leçons[72]. Il fait montre d'une neutralité bienveillante, d'une " *disponibilité affectueuse* " (Georges Reddé).

L'étude sur le métier de ludothécaire souligne *" la souplesse ou la flexibilité d'une activité attentive au bien-être des usagers*[73] *".*

« Le ludothécaire se situe dans une forme relationnelle à la fois ouverte et dynamique. (…) Le positionnement professionnel est au carrefour entre autonomie et liberté, soutien et encadrement d'autre part. »[74]

Le ludothécaire –spécialiste du jeu libre et de la relation de jeu- est perçu comme une personne disponible, ouverte, attentive, *" sans jamais s'imposer "*[75], vigilante, en recul, prévenante[76]. Il sait s'ajuster à chacun, grand ou petit. C'est ce qui ressort, du moins, dans l'étude, tant des observations que des dires des usagers -adultes et enfants- et des professionnels partenaires.
Il pratique l'observation flottante *« On observe l'activité ludique sans observer. C'est très ouvert, très informel, aléatoire »* (Sylvie Broch)

- <u>Envers les enfants</u> :

Il pose un cadre réfléchi avec le souci de faire respecter les limites : respect du matériel, respect des autres, respect du jeu de l'autre. Le ludothécaire, si besoin est, réintervient auprès des enfants pour reposer le cadre. Les enfants ont besoin d'entendre le rappel des règles de vie par d'autres que leurs parents, en l'occurrence le ludothécaire.
Le ludothécaire régule les conflits, en particulier pour tricherie. La régulation n'est pas forcément immédiate. Il peut ne pas arrêter tout de suite une dispute entre enfants et laisser le conflit se développer (il dit " tu as le droit d'être en colère et de l'exprimer ") jusqu'aux limites imposées par le cadre (niveau sonore, gêne pour les autres, violence).
Il est garant de la liberté de jeu de l'enfant, soucieux que le jeu de l'enfant ne soit pas interrompu de façon arbitraire tout en laissant le plus possible le parent autonome dans la gestion du jeu de son enfant.

L'étude précitée souligne : *" Elle n'hésite pas à valoriser le jeu de l'enfant pour le mettre en confiance et lui assurer un bon moment de jeu. Un enfant en difficulté de jeu est automatiquement rassuré… Les aptitudes des enfants font l'objet de compliments*[77] *".*
C'est dire que le ludothécaire fait tout pour donner à l'enfant confiance en lui.
Il contribue à la sérénité de l'ambiance car *" le ludothécaire est toujours décrit comme patient et calme*[78] *".*

- <u>Dans la relation enfant/parent</u>

La place du ludothécaire est délicate à assumer entre l'un et l'autre. Son rôle est d'amener les parents à s'intéresser personnellement et sincèrement au jeu. Si c'est le cas " *l'enfant y*
En effet " *Beaucoup d'adultes, parents ou enseignants, ont tendance à jouer avec les enfants*

---

[71] *Le métier de ludothécaire,* p. 35.
[72] Cf. Gilles Brougère, *op. cit.*
[73] Cf. La charte de qualité " savoir être non interventionniste, respecter le jeu et le non jeu " 3ème critère 1er thème.
[74] Nathalie Roucous, « Ludothécaire : spécificités et métier », in *La lettre ALF*, n° 32, pp. 8-11.
[75] *Le métier de ludothécaire,* pp. 25-26.
[76] *Id.* p. 31.
[77] *Le métier de ludothécaire,* pp. 30, 38.
[78] *Id.* p. 43.

gagnera une base solide sur laquelle il pourra développer sa relation au jeu, et, plus tard, au monde.[79] ”
pour des raisons extérieures au jeu, par exemple pour les distraire, les éduquer, les guider. Mais ce n'est pas ce que désire l'enfant. [80]
Le ludothécaire doit avoir le souci de conforter le parent, tout en répondant dans le même temps au désir de l'enfant, sans désavouer l'adulte sur le moment tout en laissant la porte ouverte à des évolutions possibles.

- La mère d'un garçon de 5 ans n'a pas voulu qu'il joue avec une poupée dans une poussette. Pendant que la mère rend les jeux empruntés, et devant elle, le ludothécaire prête une poupée dans sa poussette au petit garçon qui peut y jouer pendant ce laps de temps. La mère présente ne manifeste pas alors de désapprobation.
- Un garçon de 7 ans vient emprunter un jeu de trains. Une demi-heure après il le rapporte : “ Maman ne veut pas car je ne travaille pas bien à l'école. ” La ludothécaire répond “ Maman a raison si elle n'est pas d'accord pour emprunter ce jeu, s'est Maman qui décide. Je te garde le jeu pour les vacances, et j'en reparlerai avec ta maman. ” La mère explique plus tard à la ludothécaire que si elle lui laisse le jeu, son fils ne va plus apprendre ses leçons ni faire ses exercices.

- <u>Envers les parents</u>
  <u>De façon générale :</u>

Les règles sont les mêmes pour les adultes et les enfants. Les parents peuvent s'appuyer sur ces règles, ce qui les rassure.
Le ludothécaire peut aider un parent à poser des limites.
Exemples :

- Alors que des enfants avaient l'habitude de sortir tous les jeux de leurs boîtes au moment du prêt pour pouvoir choisir, le ludothécaire prit la décision désormais de ne montrer que trois jeux. La mère confortée a repris cette règle.

Les interventions du ludothécaire sont légères. Il cherche à dédramatiser un problème, quand des enfants se chamaillent autour d'un jeu, quand du désordre s'installe.

- Un bébé de 13 mois avait pris pour jouer toutes les chaussures placées au pied de la mezzanine, à la grande confusion de son père. Le professionnel a rassuré ce dernier.

Si un jeu est rendu abîmé, il ne culpabilise pas l'emprunteur.
Il rassure les parents sur leurs compétences.
Il replace les parents face à leurs responsabilités car ils ne peuvent se décharger de la surveillance de leur enfant.
Il conforte l'autorité des parents, les relégitime en les repositionnant à leur place.

- Une ludothèque s'apprête à fermer ses portes. Un père dont l'enfant continue à jouer demande au ludothécaire d'éteindre les lumières pour montrer à son enfant qu'il est temps de partir. Le ludothécaire lui répond gentiment qu'il peut lui-même le lui expliquer.

Il favorise la transmission de parents aux enfants et réciproquement.
Les parents sont très observateurs du mode d'intervention du ludothécaire auprès des enfants. Certains parents attendent que le professionnel intervienne à propos des règles. Ils se sentent alors soulagés et autorisés à les reprendre auprès de leurs enfants, comme s'ils avaient peur d'être jugés comme mauvais parents s'ils étaient intervenus en premier.
Une ludothécaire a le souci de dire par exemple “ *c'est plus facile pour moi de lui rappeler les règles car je ne suis pas sa mère.*”

---

[79] Bruno Bettelheim, « Comprendre l'importance du jeu », chapitre 15, in *Pour être des parents acceptables*, p.205.
[80] Bruno Bettelheim, , « Les parents et le jeu : deux poids deux mesures », in *Pour être des parents acceptables* p. 251.

Les attentes des parents sont très différentes *(cf. encart n°10 « La ludothèque Odyssud à Blagnac »)*

Le ludothécaire est capable de s'ajuster aux différentes catégories de parents :
(cf. encart n°10 « observations à la ludothèque Odyssud à Blagnac »).

- **Les parents réticents**

Il y a en effet des parents qui ne savent pas spontanément qu'ils sont joueurs.
" Ce n'est pas pour moi. Ce n'est pas de mon âge. " Le ludothécaire prend alors des jeux connus par tous (le nain jaune, les petits chevaux, les dominos…) et joue avec les parents pour les rassurer et réveiller en eux le plaisir éprouvé jadis. *« J'ai 53 ans et je m'amuse comme une gosse ! »* s'exclame une adhérente de la ludothèque Tangentes. C'est ainsi qu'indirectement le ludothécaire les encourage pour qu'ils comprennent, par expérience, l'intérêt du jeu libre pour leur enfant.
D'autres parents sont intimidés car ne connaissent pas les règles des jeux, voire sont découragés par la complexité de certaines règles. Le ludothécaire explique, voire propose des règles simplifiées pour inciter les parents à jouer.

- **Les parents consommateurs d'un service,** très clairs quant aux services qu'offre la ludothèque. Ils empruntent des jeux mais ne jouent pas eux-mêmes. Les relations avec le ludothécaire se situent sur le registre des conseils.

Encart 10

LA LUDOTHEQUE ODYSSUD A BLAGNAC

Enquête réalisée en janvier 2004 à la ludothèque, renseignée par l'adulte et par l'enfant s'il était présent.
Créée en 1981
1500 adhérents
ouverte au public du mardi au samedi : 30 heures par semaine
fonds de jeux et jouets : 4500
41 questionnaires remplis (3 hommes – 38 femmes) :

•L'âge 41 % ont entre 31 et 40 ans
39 % ont entre 41 et 50 ans
9 % ont entre 20 et 30 ans

79 % sont adhérents depuis plus d'un an.
70 % des mères ont fait des études supérieures après le baccalauréat.

•Le parent et le jeu : 61 % jouent avec leurs enfants
5 % jouent avec d'autres enfants
34 % ne jouent pas

- Raisons de la fréquentation de la ludothèque :
  23 % pour connaître de nouveaux jeux
  30 % pour en emprunter
  15 % pour permettre aux enfants d'autres apprentissages
  7 % pour voir leurs enfants différemment
  3 % pour avoir des conseils d'achat de jeux
  7 % pour rencontrer d'autres enfants
  2 % pour rencontrer d'autres adultes

- Les effets produits par la fréquentation de la ludothèque
  44 % prennent plaisir à jouer
  17 % ont un autre regard sur le jeu
  7 % ont un autre regard sur l'enfant
  28 % ont plaisir à partager le jeu

44 % affirment passer plus de temps à jouer avec leurs enfants à la maison depuis leur fréquentation de la ludothèque

Réponses des enfants
5% des enfants viennent seuls
67 % avec leur mère
24 % avec leur père
3 % avec leurs grands-parents

- Objectif de la venue des enfants à la ludothèque
  38 % souhaitent découvrir de nouveaux jeux
  14 % viennent pour jouer avec les copains
  37 % viennent pour pouvoir jouer avec tous les jeux
  9 % viennent pour jouer avec leur famille

62 % reconnaissent jouer plus en famille depuis qu'ils fréquentent la ludothèque.

Ludothèque et soutien à la parentalité *Claire ABELLO – PARRA*
Juin 2004

Encart 11

Synthèse réalisée à partir de 18 observations faites à la ludothèque Odyssud à Blagnac entre le 7 mai et le 4 juin 2004 par une stagiaire éducatrice de jeunes enfants

⇨ L'enfant ou les enfants est (sont) accompagné(s) par :

- la mère : 11 cas
- le père : 3 cas
- les grands-parents : 3 cas
- une assistante maternelle : 1 cas

pour :

- le jeu dans le lieu : 14 cas
- le prêt : 3 cas
- le jeu et le prêt : 1 cas

14 observations concernent les parents

① ***pour le jeu sur place***

Ce qui prédomine : ce sont les parents (8 parents : 7 mères et un père) de jeunes enfants (échelonnés de 14 mois à 4 ans) conscients de leur rôle éducatif, de l'importance du jeu dans le développement de l'enfant et de la parole adressée à l'enfant (modèle explicatif).
Attentifs à l'autonomie de l'enfant, donc peu interventionnistes tout en étant vigilants, ils offrent à l'enfant leur présence tranquille. Ils connaissent le fonctionnement de la ludothèque, les règles du lieu qu'ils ont le souci de rappeler aux enfants et ne font pas appel au ludothécaire.

- 3 parents (2 mères – 1 père) jouent avec leur enfant (15 mois, 2 ans, 10 ans),
- 1 père d'adolescent (16 ans) joueur demande conseil au professionnel pour lui-même,
- 1 mère indifférente à l'identité et aux règles du lieu comme à son rôle éducatif, utilise la ludothèque pour son loisir en en laissant sous la surveillance de l'aîné (11 ans) les deux autres de 8 et 4 ans.

② ***pour le prêt***

3 mères demandent des conseils de jeux.
A travers ces observations le rôle du ludothécaire semble en retrait. Il est cependant disponible mais intervient peu dans le cas du jeu sur place :

- 1 fois pour rappeler les règles du lieu (rangement, bruit),
- 1 fois pour présenter de nouveaux jeux (au père joueur),
- 1 fois pour expliquer les règles d'un jeu et donner envie de jouer à la mère et sa fille, ce qu'il réussit.

Dans le cas du prêt (3 cas), il répond en terme de conseils éclairés qui témoignent d'une bonne connaissance des jeux et des nouveautés.

- **Les parents joueurs pour eux-mêmes**.

Ils sont autonomes, demandent des conseils si besoin est.

- Un couple vient avec ses deux enfants. Ils jouent ensemble avec des jeux de société. Les enfants quittent le jeu tandis que les parents continuent à jouer seuls entre eux.
- Une mère dit à son petit " fiche-moi la paix, laisse-moi jouer avec la ludothécaire ! "
- Des parents joueurs viennent à la ludothèque trouver des partenaires de jeu.

- **Les parents avides d'échanges pour rompre leur isolement**

Il s'agit de nouveaux arrivés sur le quartier, de femmes qui ne travaillent pas car elles ont quitté leur métier pour suivre leur mari et sont en recherche d'emploi ou d'autres personnes qui n'ont pas de vie sociale par ailleurs. Ce sont des mères qui utilisent la ludothèque comme lieu de rencontre pour elles-mêmes, s'y donnent rendez-vous.
Le ludothécaire veille, si besoin est, à réaménager l'espace pour tenir l'équilibre entre le besoin de rencontres et le respect de l'identité du lieu. Si elles oublient cette dernière, tout l'art en finesse du ludothécaire est de la leur rappeler, de les amener à s'intéresser au jeu de leurs enfants et à leur ouvrir des possibilités de rencontre dans d'autres structures du

quartier. Le ludothécaire sert de relais d'information, voire participe avec ses partenaires locaux à la mise en place de lieux de rencontre pour femmes s'ils n'existent pas.

- **Les parents acteurs de la socialisation de leur enfant**

Ils savent pourquoi ils viennent. Ils posent un acte réfléchi, conscients de l'importance du jeu pour le développement de leur enfant, conscients des enjeux. Certains choisissent avec soin les jeux à emprunter. Sur place, ils observent leur enfant, participent à ses jeux, respectent le jeu (sans l'interrompre brutalement au moment du départ), veillent à aménager la séparation d'avec leur enfant en favorisant progressivement son autonomie. Ils utilisent clairement la ludothèque comme soutien, appui à leur fonction parentale.
Ce sont les parents fortement investis dans leur mission éducative.

- **Les parents instrumentalisant le jeu à des fins scolaires**

Ils valorisent les jeux éducatifs, ont tendance à choisir des jeux conçus pour un âge supérieur à celui de leur rejeton, inscrivent le jeu dans une stratégie d'apprentissages, précoces de préférence. Certains parents ne supportent pas que leur enfant " ne fasse rien " et les poussent à essayer un maximum de jeux.
Le ludothécaire joue un rôle de conseil, attentif à la fois à la demande du parent et au choix d'un jeu ou jouet adapté à l'enfant concerné.

- **Les parents participatifs à la vie de la structure**

Ce sont les parents qui jouent avec d'autres enfants que le leur, prennent des initiatives (apportent des jeux, en fabriquent d'autres), collaborent aux animations thématiques, aux propositions exceptionnelles (soirées, sorties…). Par exemple la ludothèque Tangentes de Fougères organise depuis trois ans un après-midi dominical trimestriel avec des jeux surdimensionnés, des palets, des billards… au cours duquel une douzaine de parents s'investit.
On peut citer par exemple la forte participation de parents à l'information, l'organisation et au déroulement des animations « Enjouez-vous » réalisées par Trans'parents dans le pays de Coglais.
Il existe également " l'atelier de Margot " à la ludothèque d'Herblay, où une grand-mère anime une fois par mois un atelier de confection de vêtements de poupées.
De même un atelier de confection de déguisements fabrique tous les costumes de la ludothèque de Pontivy et mobilise les adultes.
Une autre ludothèque bretonne fait participer des parents au choix d'achat de jeux. Professionnels et parents sélectionnent sur catalogue avant de se rendre ensemble, à 40 km de là, dans un magasin spécialisé de Rennes. Ces parents expérimentent les nouveaux jeux, rédigent la fiche d'emploi, aident à leur traitement (plastification, numérotation des pièces). D'autres ou les mêmes aident au nettoyage des jeux.

Ces participations diverses illustrent le dixième critère du 9ème chapitre de la charte de qualité des ludothèques qui consiste à *" favoriser l'implication des adhérents publics dans la vie de la ludothèque ".*

- **Les parents dans une situation particulière**

Une ludothèque anime le parloir du centre de détention pour femmes de Rennes.

Les effets positifs de la fréquentation d'une ludothèque par les parents sont soulignés dans l'enquête réalisée en janvier 2004 à la ludothèque Odyssud de Blagnac *(cf. encart n° 10).*

IV La ludothèque : un atout dans la vie locale

Nouvelle, donc mal reconnue encore et précaire, une ludothèque a tout intérêt à ne pas rester isolée pour pouvoir toucher le maximum d'enfants et de familles tout en veillant, quel que soit son statut, à garder son autonomie.

1. **Les conditions favorables**

La charte de qualité des ludothèques consacre son troisième thème (soit dix critères) au partenariat. C'est dire l'importance accordée à cette dimension. D'ailleurs l'inscription de la ludothèque dans une dynamique partenariale avec les acteurs locaux est attendue par la CAF de la Gironde *(cf. annexe VII).*
La ludothèque est une institution mouvante, évolutive, signe de créativité et de vitalité. Elle est donc bien accordée à notre époque. C'est une grande force que cette capacité d'adaptation et de renouvellement à une époque où l'évolution de la demande est très rapide.

Elle présente la plasticité d'une institution récente (un grand nombre de ludothèques a été créé à partir des années 1990), ce qui lui a permis de faire l'économie des pesanteurs de l'histoire, de la rigidité des modèles professionnels, de la lourdeur de réglementation qui serait aujourd'hui inadaptée. Elle échappe aux normes. A cela viennent s'ajouter sa souplesse et sa capacité de jouer sur un large registre, inhérentes à sa spécificité.

L'informel la marque à tous les niveaux -incertitude constitutive du jeu libre, espace d'apprentissage informel, transmission informelle des compétences des ludothécaires aux usagers, professionnalisation en grande partie informelle- ce qui est un atout pour commencer et réussir un partenariat. En effet, une démarche partenariale se situe à l'opposé d'une démarche programmatique formalisée, aux résultats attendus, sans marge de manœuvre ou incertitude.

La ludothèque est une structure qui, grâce à sa nouveauté et à sa modestie, ne fait pas peur aux autres partenaires. Comme nous l'avons vu plus haut, les collaborations se font avec des structures très variées et très nombreuses. Les échanges se font dans les deux sens, accueil en ludothèque, déplacement hors les murs. Ceci relève certes du désir de mieux se faire connaître et reconnaître mais surtout de la volonté de toucher le maximum d'usagers d'horizons variés afin de remplir au mieux sa mission de service public.

Quel que soit son statut, la ludothèque doit construire et affirmer son identité -entre rigidité et flottement- avant d'établir un partenariat qui peut être multiforme suivant sa localisation. Quel que soit son statut elle doit veiller à son autonomie. Car cet aspect protéiforme a son revers, le risque d'être instrumentalisé par un des partenaires plus puissants (école, commune…).

On peut à raison concevoir qu'une ludothèque municipale soit l'instrument d'une politique de la commune. Si les idées, les positionnements réfléchis sont clairs, les ludothécaires ont dans leur pratique un atout remarquable dont seuls ils disposent -pas à titre personnel mais grâce à leur spécificité- c'est de savoir mettre du jeu dans un ensemble de relations complexes et parfois piégeantes.

2. Sa place dans les coordinations locales

La ludothèque doit se penser comme un élément d'un réseau de services et d'équipements à la disposition d'une population habitant un territoire donné. Cette conscience d'appartenance à un quartier, village, canton, ville, département, est nécessaire pour qu'elle puisse remplir correctement son rôle de relais.
La ludothèque peut servir d'espace tiers, médiateur entre des structures, par exemple entre PMI et halte-garderie, PMI et école, crèche collective et crèche familiale… Elle peut mettre du jeu dans les relations personnelles, professionnelles, institutionnelles, mettre de la fluidité pour éviter des blocages.
Certaines ludothèques sont parties prenante de contrats-enfance, de contrats-ville, de contrats-temps-libre, de plans éducatifs locaux… dispositifs qui sont parfois, voire souvent, formels mais qui peuvent donner lieu à des rencontres intéressantes entre partenaires. Les réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents, municipaux ou départementaux, comptent nombre de ludothèques. Ils offrent des possibilités de collaboration concrètes.
D'autres types de coordination, suivant les configurations locales, intègrent des ludothèques.

L' A.L.F Aquitaine a établi avec la CAF de Gironde un partenariat fructueux autour d'un référentiel régional permettant à la CAF, munie de critères, de s'engager en faveur des ludothèques du département. Par ailleurs, la ludothèque Interlude de Bordeaux est insérée dans le REAAP, dans le réseau d'éveil culturel du quartier, dans le collectif de Bordeaux Nord (centre social, ludothèque, maisons de théâtre). Elle fut la première structure à expérimenter le contrat « temps libre » ; elle est engagée dans le contrat enfance et le contrat éducatif local. Son partenariat avec la Maison des Enfants se traduit par l'organisation de deux samedis après-midi par mois « Si on jouait » dans le cadre du REAAP.

3. Les manifestations

Les manifestations festives (festivals du jeu, joutes, tournois, expositions) sont l'occasion d'initier, de ponctuer, de renforcer ce partenariat, notamment chaque année avec la fête annuelle du jeu. Elle contribue sur un territoire au vivre ensemble[81].
Il faut remarquer de façon symétrique qu'au **niveau national**, comme **au niveau régional**, l'ALF impulse une large démarche partenariale ou y participe. Elle est à l'origine en 1999 de la première fête nationale du jeu, dont le comité organisateur n'a fait que s'élargir au fil des années.*(cf. encart n°12 « Le partenariat autour de la fête du jeu»)*
Elle participe à la commission Petite Enfance de l'UNIOPSS, collabore avec la Fédération française des industries du jouet et de la puériculture…
L'A.L.F. Ile de France a associé en novembre 2002 au festival « Tous en Jeux », le salon Ludexpo conçu pour les professionnels, à Juvisy-sur-Orge.

Encart 12

Partenariat autour de la fête du jeu

L'Association des Ludothèques Françaises organisait en 1999 une journée nationale du jeu. Forte du succès de cette 1ère édition, l'opération alors baptisée « Jouons, c'est la Fête » a été reconduite en 2000. De nouveau, les ludothèques ont eu à cœur d'ouvrir leurs portes, de sortir dans la rue afin d'aller à la rencontre de tous les publics et de partager leur passion du jeu.
C'est en 2001, dans le but de donner à cette manifestation porteuse, une envergure médiatique et organisationnelle plus importante, que l'ALF s'est associée avec l'Action Catholique des Enfants (ACE) - qui organisait, elle aussi, une fête annuelle sur le thème du jeu - et a sollicité le soutien du ministère de la Jeunesse et des Sports.
Ainsi s'est formé, sous l'égide de ce ministère, un collectif d'associations nationales, toutes intéressées par la pratique du jeu, chargé d'organiser une fête nationale du jeu. Sont aujourd'hui membres de ce collectif, l'ALF (Association des Ludothèques Françaises), l'ACE (Action Catholique des Enfants), la CLE (Confédération des Loisirs de l'Esprit), EEDF (Eclaireuses, Eclaireurs de France), les Francas et PEC (Peuple et Culture).
Ce travail en collectif a permis de réaliser un certain nombre d'outils à destination des ludothèques et des acteurs locaux : une charte, un guide de l'organisateur, des formations... Une façon de mutualiser les idées et les énergies autour d'un projet commun.
Cela apporte des retombées intéressantes pour chacune des associations, au delà de la fête du jeu, par les rencontres, les échanges et la collaboration que cela permet.

Des partenariats, des collectifs se mettent en place localement pour organiser au mieux cette manifestation. En 2004, 189 fêtes du jeu mises en place par les ludothèques se sont faites avec des partenaires locaux très divers.
Les ludothèques parviennent chaque année à mobiliser pouvoirs publics, partenaires, et bien sûr joueuses et joueurs de tout âge, de toute culture, et de tout milieu social. De la porte ouverte, permettant aux habitants proches de ce lieu, jusqu'ici inconnu d'eux, de s'y rendre gratuitement, à la manifestation de plus grande envergure réunissant plusieurs milliers de personnes sur la place principale de la ville, la Fête du Jeu a atteint son objectif : faire partager le plaisir de jouer !
En 2004, plus de 150000 personnes ont participé à une fête du jeu mise en place par des ludothèques.

Quelques exemples de collectifs locaux, de partenariats :

[81] « Pleins feux sur la fête du jeu du 24 mai 2003 », *La lettre ALF*, n° 30, pp. 4-7.

- Collectif de Côte d'Or Fête du Jeu

Depuis 2001, un collectif départemental s'est mis en place en Côte d'Or avec pour objectif de promouvoir la fête du jeu. Sept membres le composent : la ludothèque CSF de Quétigny, la ludothèque Espace Coluche de Genlis, la ludothèque itinérante Mutualité française 21, l'ACE, les CEMEA, l'UFCV Couchey, l'association Néo Sin Asnières-les-Dijon.

Ce collectif s'est donné plusieurs objectifs :

- inviter des réseaux à se constituer dans différents lieux afin d'organiser localement une fête du jeu,
- soutenir les projets de collectifs locaux,
- coordonner et médiatiser l'ensemble des projets,
- assurer le lien avec la Direction Départementale Jeunesse et Sports.

Afin de mener à bien ces projets, chaque association membre s'engage à mettre à disposition 1 ou 2 salariés ou bénévoles qui se retrouvent régulièrement. Ces rencontres permettent d'élaborer des outils de promotion, de rechercher des partenaires. Pour ce faire, le collectif a obtenu un financement de la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports.

Et le bilan est positif puisque ce sont 9 manifestations d'envergure qui ont été organisées sur le département en 2004, dont certaines par des collectifs locaux, touchant ainsi plus de 1500 personnes.

- La fête du jeu à Kaysersberg (68)

A l'initiative de la ludothèque de Lapoutroie, petit village faisant partie d'une communauté de communes de 10 villages en Alsace, la fête du jeu a pris place, pour la troisième année consécutive, à Kaysersberg en 2004.

Pour donner davantage d'ampleur à cette manifestation, les bénévoles de la ludothèque ont sollicité de nombreux partenaires. Ont ainsi participé les associations familiales, l'amicale des retraités, les collèges, les écoles primaires, les clubs de jeux, la médiathèque, soutenus par la municipalité, les commerçants, les restaurateurs… La formule a su séduire puisque plus de 1000 personnes sont venues jouer, qu'ils soient petits ou grands, en famille ou entre amis.

- La fête du jeu à Laval (53)

Chaque année, la ludothèque du Centre Lavallois d'Education Populaire et la municipalité de Laval organisent une fête du jeu de grande ampleur. Pour cela, de nombreux partenaires sont associés à cette manifestation : 13 associations liées au jeu, Laval Agglomération, la D.D.J.S., l'inspection académique, la direction diocésaine, le musée vivant de l'école publique et les médias (France 3 Ouest, France Bleue Mayenne, Courrier de la Mayenne, Ouest France).

Ensemble, ils proposent au public de venir découvrir le jeu sous toutes ses formes dans onze espaces différents du centre ville. Des animations originales sont ainsi mises en place, réunissant 5000 personnes en 2004.

En amont de la fête, des soirées échanges-débats et multi-jeux permettent aux familles de se retrouver et de réfléchir sur des thématiques liées au jeu. Egalement au programme « les écoles jouent le jeu… », animation proposées aux 32 classes de CM2 de la ville de Laval la semaine qui précède la fête.

Clémence Richard

4. Les avantages

Etablir des liens avec les professionnels d'autres structures, se connaître, s'estimer sont positifs et structurants, tant pour les enfants que pour les adultes. On peut penser que se construit petit à petit une cohérence éducative, pour peu que chaque institution joue sa partition dans un respect réciproque[82].

[82] Nadège Haberbush, « L'accueil des écoles en ludothèques : une identité à défendre », *La lettre ALF*, n°28, 1er trimestre 2003, p. 8. Cf. aussi l'entretien avec Jean-Marc Pauty de septembre 2003.

SYNTHESE

Au terme de l'analyse que nous avons conduite sur le jeu, la structure ludothèque, son fonctionnement interne et ses collaborations externes, nous pouvons préciser les appuis que la ludothèque apporte aujourd'hui aux parents dans leur rôle éducatif.

1. **La ludothèque offre des conditions favorables pour que l'art d'être parent puisse se déployer.**

Ces conditions présentent l'avantage d'éviter une intervention directe sur la pratique parentale. C'est refuser la thématique appuyée " soutien à la fonction parentale " pouvant être reçue par les professionnels comme un mot d'ordre malgré toutes les précautions des prescripteurs. C'est se défendre ainsi du ciblage sur des catégories de parents présupposés disqualifiés ou risquant de l'être. C'est refuser une normalisation non souhaitable et de toute façon irréalisable. C'est enfin reconnaître l'importance sociale de la fonction éducative, reconnaître qu'elle ne se réduit pas à une relation interpersonnelle parent – enfant.

Enumérons ces conditions favorables :

- **Un accueil dénué d'arrière-pensées dans un espace aménagé.**
- **La possibilité pour les parents de se poser, de prendre du temps pour eux et pour leur(s) enfant(s), ce qu'ils ne s'autorisent pas forcément chez eux, prendre du plaisir avec leur(s) enfant(s), sans rien chercher d'autre. C'est du temps partagé soustrait à la télévision qui réduit entre parents et enfants le temps commun de l'échange, en durée et en qualité, au profit du seul langage fonctionnel et utilitaire.**
- **L'occasion d'observer son enfant évoluer dans un lieu collectif.**
- **Des conseils judicieux pour éclairer les choix d'achat ou d'utilisation des jeux et jouets.**
- **La possibilité d'observer le style d'intervention éducative du ludothécaire envers l'enfant, ni autoritaire, ni permissif, à la fois souple et ferme. C'est sans doute le style le plus adapté à la situation éducative d'aujourd'hui, qui refuse tant**

l'autoritarisme traditionnel que " l'interdit d'interdire " du modèle soixante-huitard.

- **L'opportunité de rencontrer d'autres parents, d'échanger avec eux, d'obtenir des informations, de se renseigner pour les nouveaux habitants sur les possibilités locales.**
- **La possibilité de rompre sa solitude pour le parent isolé, en congé parental ou déraciné. Les échanges, le plus souvent sur les questions de l'enfance et de l'éducation, suscitent des confrontations de points de vue. On peut ainsi s'interroger, réfléchir, voire réajuster sa pratique.**
- **L'intérêt de trouver, sans l'avoir eu comme objectif de départ, une aide, un conseil pertinent, proposer ou bénéficier de l'entraide d'autrui.**
- **Le respect des finalités que les parents, dans leur diversité, assignent à la ludothèque : lieu de loisirs, lieu de délassement, lieu de sociabilité, outil dans une stratégie éducative, lieu culturel, alternative à la rue…**

2. **La ludothèque est aussi un lieu et un outil d'éducation où l'enfant passe du principe de plaisir au principe de réalité. Si nous reprenons les trois visées de l'éducation, nous pouvons dire que la ludothèque répond en partie à la première, c'est à dire au besoin de développement de l'enfant, en partie car il manque la confrontation au réel, au milieu naturel. De même, la ludothèque prépare l'enfant à la vie en société par l'intégration de règles, l'aptitude à négocier, ce qui est la deuxième visée. Troisièmement la ludothèque promeut des valeurs comme la tolérance et le respect de l'autre tout en laissant aux parents le soin de fixer les finalités qu'ils souhaitent à l'activité ludique, comme la recherche de l'excellence ou la coopération.**

Parmi les effets éducatifs, nous retiendrons que la ludothèque :

- **contribue aux apprentissages de manière aléatoire et informelle.**
- **place l'enfant dans une attitude active, en capacité de faire des choix, de prendre des responsabilités car elle est un remède à l'ennui, à la torpeur.**
- **réhabilite l'autorité qui n'est pas suspecte de subjectivité, car elle émane des règles du jeu, des règles du lieu.**
- **fournit à l'enfant l'occasion de lui apprendre la patience (attendre qu'un autre ait fini le jeu convoité), le partage (laisser les jeux à la ludothèque après utilisation sur place), voire à se déprendre des choses.**
- **nourrit l'imaginaire de l'enfant par ses choix esthétiques de jeux et de jouets.**

3. Il est possible d'aller plus loin et plus directement dans le soutien à la fonction parentale, une fois reconnus les conditions favorables à l'accueil des parents et les effets éducatifs sur les enfants.
Lorsqu'une ludothèque est sûre de son identité, de même que ses professionnels (salariés et bénévoles), que la reconnaissance sociale leur est acquise (du moins en grande partie), elle peut élaborer un projet d'appui à la parentalité. Par exemple le référentiel qualité départemental pour les ludothèques de la Gironde *(cf. annexe VIII)* **indique la fonction de soutien à la parentalité parmi les quatre principales fonctions dévolues à la ludothèque :** ***« elle a pour objectif de conforter, soutenir et aider les parents à construire les repères nécessaires à l'exercice de leur rôle de parents. »***
« Le projet pédagogique doit valoriser le soutien à la fonction parentale… en responsabilisant enfants, jeunes, familles sans se substituer à eux en permettant une dynamique d'échanges, en les associant à la vie de la ludothèque et à la mise en place de nouveaux projets. »

Pour assurer un appui à la fonction parentale, la ludothèque doit vérifier le caractère véritablement intergénérationnel de son public ainsi que sa diversité. Elle doit s'assurer de la justesse de ses interventions vis-à-vis d'enfants en présence de leurs parents, et réciproquement. Cette délicate situation triangulaire devrait être réfléchie comme elle l'est en permanence dans les lieux d'accueil enfants-parents. Sa gestion ne peut être laissée à la seule intuition des professionnels et doit être intégrée en formation initiale et continue. Elle sollicite et facilite l'initiative et la participation des parents (dans l'acquisition des jeux, leur fabrication, leur réparation, l'animation de séances, leur participation aux événements festifs), en bref à la vie de la structure. Pour cela la ludothèque a comme atouts souplesse et créativité.

C – L I M I T E S ET POINTS DE VIGILANCE

I L'accessibilité réelle

La ludothèque n'est pas suffisamment ouverte à tous les publics, et ce en raison de plusieurs facteurs :

1. L'insuffisante amplitude d'ouverture

L'insuffisante amplitude d'ouverture alors que potentiellement elle offre, plus que d'autres structures, des occasions de rencontre avec les parents.

La ludothèque est une jeune structure, au financement précaire, très souvent limité. Elle pourrait tenir pleinement son rôle auprès des familles si elle était ouverte 35 heures par semaine au public et aux collectivités.
Sans doute les institutions et les financeurs, au premier chef desquels figurent les collectivités locales, n'ont-ils pas perçu toutes les facettes de l'intérêt des ludothèques pour l'amélioration de la vie des enfants et des familles.

2. La grande diversité des tarifs

Elle peut exclure certaines familles. Elle tient aux politiques municipales ou associatives qui sont très variables.
Il serait d'ailleurs souhaitable que les politiques tarifaires des services municipaux soient en cohérence entre elles (bibliothèque, médiathèque, ludothèque).
Le jeu sur place n'est pas toujours gratuit pour les non-adhérents (sauf pour étrenner l'intérêt de la ludothèque).
L'adhésion peut être annuelle ou par séance.
L'adhésion annuelle peut inclure ou non l'emprunt de jeux.
Le prêt peut être à titre individuel ou familial.

Le souci des ludothécaires est de favoriser l'accès de tous. C'est ainsi que passer par des relais (écoles, crèches…) permet de toucher des publics qui ne pourraient ou ne voudraient payer pour jouer. Les manifestations festives gratuites ponctuent l'année. Des ludothèques organisent des bourses d'échanges, attentives à permettre à toutes les bourses d'accéder aux jeux et jouets.

3. L'obstacle d'un certain nombre de représentations mentales

La ludothèque est encore peu familière dans les esprits. La première ludothèque française est née à Dijon en 1967. Malgré une croissance rapide, les ludothèques restent trop peu nombreuses pour avoir habitué le public à leur utilité.
Son identité est forte sans équivoque. Le terme, certes, est un peu savant. Les associations d'idées autour de l'appellation *" ludothèque "* peuvent entraîner des réticences, des incompréhensions, surtout dans les milieux encore fortement imprégnés des valeurs du travail qui ne sont pas totalement en phase avec l'actuelle société de loisirs : *" Jouer c'est futile ", " Jouer c'est perdre son temps ".* La tendance à assimiler le jeu à l'enfant et à considérer les adultes qui jouent comme des enfants éclaire ces réflexions *" Jouer n'est pas sérieux ", " Jouer est réservé aux petits ", " ce sont des enfantillages "* ce qui réduit l'aspect intergénérationnel de la structure.
« Si les jouets ont toujours bénéficié d'un préjugé favorable dans l'opinion, à condition toutefois de demeurer l'apanage des enfants,… les jeux par contre ont mis beaucoup de temps à obtenir droit de cité. »[83]

[83] Jean-Michel Mehl, *Rêves de jouets*, p. 20.

“ Payer pour jouer dans un lieu réservé pour ça ” apparaît aberrant : *“ le jeu c’est naturel, gratuit ”…*
Ces perceptions sont encore fortement enracinées chez les porteurs du modèle éducatif traditionnel *(cf. annexe IX).*
S’ajoutent en outre des visions partielles de la structure ludothèque et de ce qu’elle peut offrir.

On voit donc toute l’importance des relais, des actions “ hors les murs ”, des manifestations exceptionnelles pour modifier les perceptions communes. Sinon la ludothèque risque d’être captée par les classes de niveau culturel et social élevé, les mieux informées sur les ressources et les enjeux de l’équipement, contribuant ainsi (pour peu que la politique tarifaire de l’association ou de la municipalité soit également sélective) à creuser les inégalités -avant l’école et tout au long de la scolarité -, à exclure de fait certaines familles.

Il importe d’être vigilant sur plusieurs points.

Se situant résolument du côté des parents dans leur rôle éducatif, comme nous venons de le montrer, la ludothèque doit veiller à résister aux forces contre-éducatives que constituent le Marché et la plupart des médias, s’inscrire dans la longue durée pour justifier son appellation d’équipement culturel, garder prise sur les réalités pour équilibrer le développement des jeux virtuels.

II La ludothèque et le Marché

La famille, les lieux culturels et éducatifs sont fortement menacés par la marchandisation galopante de notre société[84]. L’argent est l’étalon, la valeur première et dernière. La publicité (faire acheter et renouveler les achats) s’insinue partout par tous les canaux des médias. La publicité cible l’enfant comme prescripteur d’achats, elle recycle très rapidement les dernières découvertes scientifiques, les avancées sociales, juridiques, imposant ainsi une certaine représentation de l’enfant et de ses comportements.
“ *Jeux et jouets manufacturés sont ainsi d’abord des objets de consommation, au service d’une culture dominée par l’économique.* ”[85]

Il y a antinomie entre Marché et Education. Les fins ne sont pas les mêmes, l’humain ne se réduit pas à la production et consommation de biens et de services. La gratuité est une dimension essentielle de son existence. Pour autant l’éducation n’a pas pour objectif de faire des enfants de futurs inadaptés sociaux, repliés dans un splendide isolement, à l’écart des évolutions économiques et techniques. Elle doit forger leur curiosité avant leur esprit critique[86], leur jugement, pour les préparer lucidement à entrer dans le monde, encourager leur esprit d’initiative, de responsabilité, de puissance d’agir pour leur donner aussi l’envie de renouveler le monde.
« C’est l’usage qui créé le jouet, caractéristique largement perdue de vue à l’époque du jeu commercial. » [87]

On fera son miel de l’analyse très critique de Lucette Chambard.[88] “ *Le jeu est devenu le support d’une entreprise de manipulation froidement planifiée par des maîtres du marketing…*

---

[84] La tendance récemment apparue - significative même si elle est très minoritaire – consiste à donner des prénoms de marques : Chanel, Armani, Mégane… aux nouveaux-nés. Hier le prénom inscrivait dans la lignée (reprise de celui du parrain, du grand-père). Aujourd’hui il inscrit l’enfant dans le Marché, identifié à un objet non à une personne et encore moins à une personne de hautes qualités (saint).
[85] Christian Heslon, « Le jeu dans la modernité : nouvelle ère de jeu ou jeu de dupes ? », *La Lettre ALF*, n° 21, p. 10.
[86] Le 7ème critère du 1er thème de la charte de qualité “ permettre aux adhérents d’expérimenter une grande diversité de jeux pour favoriser l’esprit critique ”.
[87] Jean-Michel Mehl, *Rêves de jouets*, p. 18.
[88] Lucette Chambard, « De la guerre des boutons à la folie Pokémon », *Le Furet*, n° 34, pp. 12-16.

La plus performante de ces stratégies est la démultiplication de l'objet qui permet de créer et d'entretenir le manque. " C'est la mode des produits dérivés déclinés à partir d'un objet (ainsi on trouve des dizaines de poupées Barbie, Barbie a son magazine…), des cartes à collectionner dont il manque toujours quelques exemplaires pour inciter à l'achat.
" Le monde des jeux est de plus en plus large et agressif. La proposition des firmes productrices s'est faite pression, pour ne pas dire conditionnement, à travers le puissant relais de la télévision : il est difficile à l'enfant d'y échapper, surtout quand il est seul face à ces incitations séductrices constamment répétées. Les enfants sont aujourd'hui instrumentalisés comme pompes à fric à travers leur télévision ludique."
Par ailleurs Bernard Schalscha dénonce le risque avec les nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) que l'objet (jouet truffé d'électronique pour le rendre interactif) s'approprie les caractères du sujet[89].
Ainsi la première poupée à fonctions, ou interactive, est née aux Etats-Unis dans les années 1990. Elle semblait animée de préoccupations autonomes. Les poupées à programmes sont devenues au fil des ans d'une sophistication étonnante grâce à des logiciels de reconnaissance vocale. Elles sont pré-programmées avec de larges capacités de mémoire. On incorpore dans les poupées et les nounours des capteurs sensoriels et tactiles. Ce sont des cyber-jouets.
(Cf. encart n° 13 « Jouets » de R. Barthes)

1. Ne pas servir de courroie de transmission au Marché

Les ludothèques doivent développer esprit critique et discernement pour ne pas jouer le rôle d' " *idiot utile* "[90].
En effet, elles constituent un trait d'union entre le produit et ses utilisateurs, permettant à ceux-ci de découvrir l'offre du marché. Les ludothèques peuvent être prescriptrices d'achats par la mise en valeur de jeux sélectionnés lors d'animations ou à l'occasion de la publication de guides.
Or, elles sont une proie facile car le marché des jeux et des jouets est très vite réceptif aux dernières trouvailles technologiques[91], plus sans doute que celui du livre. Certaines ludothèques en mal de moyens financiers et/ou de reconnaissance peuvent y voir la possibilité facile d'obtenir des jeux gratuits. Elles sont en effet un lieu commode et bon marché de test et d'expérimentation des dernières nouveautés, des modes et tendances.
Pour autant, refuser toute collaboration avec les producteurs et marchands de jeux et jouets serait de la dernière absurdité. Se couper des évolutions, des informations, des échanges fructueux entre personnes situées sur une même chaîne (de la conception à l'utilisation du matériel ludique) serait amputer la vitalité de la ludothèque.

a) La politique d'acquisition des jeux et jouets

C'est dans cette politique que se manifestent les choix judicieux pour chaque ludothèque. (Comment prendre en compte la demande des familles ? Sur quels critères acheter ? Faut-il redoubler le Marché ou faire un pas de côté ? Par rapport à la diversité des usagers, comment se situer en appui ou/et en complémentarité ?)

[89] Bernard Schalscha, *Le Furet*, n° 34, pp. 22-23.
[90] Cette expression désignait les compagnons de route des communistes manipulés pour servir les intérêts de leur idéologie.
[91] Lucette Chambard, « De la guerre des boutons à la folie Pokémon », pp. 12-16, Bernard Schalscha, « Des Jouets qui commandent les enfants ? », pp. 22-23, in *Le Furet*, « Jeux reflets de Société », n° 34, mai 2001.

Encart 13

Jouets

Que l'adulte français voit l'Enfant comme un autre lui-même, il n'y en a pas de meilleur exemple que le jouet français. Les jouets courants sont essentiellement un microcosme adulte ; ils sont tous reproductions amoindries d'objets humains, comme si aux yeux du public l'enfant n'était en somme qu'un homme plus petit, un homunculus à qui il faut fournir des objets à sa taille.

Les formes inventées sont très rares : quelques jeux de construction, fondés sur le génie de la bricole, proposent seuls des formes dynamiques. Pour le reste, le jouet *français signifie toujours quelque chose*, et ce quelque chose est toujours entièrement socialisé, constitué par les mythes ou les techniques de la vie moderne adulte : l'Armée, la Radio, les Postes, la Médecine (trousses miniatures de médecin, salles d'opération pour poupées), l'Ecole, la Coiffure d'Art (casques à onduler), l'Aviation (parachutistes), les Transports (Trains, Citroëns, Vedettes, Vespas, Stations-Services), la Science (Jouets martiens).

Que les jouets français préfigurent *littéralement* l'univers des fonctions adultes ne peut évidemment que préparer l'enfant à les accepter toutes, en lui constituant avant même qu'il réfléchisse l'alibi d'une nature qui a créé de tout temps des soldats, des postiers et des vespas. Le jouet livre ici le catalogue de tout ce dont l'adulte ne s'étonne pas : la guerre, la bureaucratie, la laideur, les Martiens, etc. Ce n'est pas tant, d'ailleurs, l'imitation qui est digne d'abdication, que sa littéralité : le jouet français est comme une tête réduite de Jivaro, où l'on retrouve à la taille d'une pomme les rides et les cheveux de l'adulte. Il existe par exemple des poupées qui urinent ; elles ont un œsophage, on leur donne le biberon, elles mouillent leurs langes ; bientôt, sans nul doute, le lait dans leur ventre se transformera en eau. On peut par-là préparer la petite fille à la causalité ménagère, la ''conditionner'' à son futur rôle de mère. Seulement, devant cet univers d'objets fidèles et compliqués, l'enfant ne peut se constituer qu'en propriétaire, en usager, jamais en créateur ; il n'invente pas le monde, il l'utilise : on lui prépare des gestes sans aventure, sans étonnement et sans joie. On fait de lui un petit propriétaire pantouflard qui n'a même pas à inventer les ressorts de la causalité adulte ; on les lui fournit tout prêts : il n'a qu'à se servir, on ne lui donne jamais rien à parcourir. Le moindre jeu de construction, pourvu qu'il ne soit pas trop raffiné, implique un apprentissage du monde bien différent : l'enfant n'y crée nullement des objets significatifs, il lui importe peu qu'ils aient un nom adulte : ce qu'il exerce, ce n'est pas un usage, c'est une démiurgie : il crée des formes qui marchent, qui roulent, il crée une vie, non une propriété ; les objets s'y conduisent eux-mêmes, ils n'y sont plus une matière inerte et compliquée dans le creux de la main. Mais cela est plus rare : le jouet français est d'ordinaire un jouet d'imitation, il veut faire des enfants usagers, non des enfants créateurs.

Roland BARTHES, *Mythologies*
Textes écrits entre 1954 et 1956
(Ed. du Seuil, coll. ''Pierres Vives'')

b) L'aménagement de l'espace

L'aménagement des locaux et la disposition des jeux et des jouets suscitent le même type de réflexion. Est-on plus près de la surabondance de la consommation que de l'approche d'objets culturels ? Les ludothécaires veillent au rangement pour ne pas encombrer l'espace[92], s'interrogent sur la nécessité de laisser tous les jeux et jouets accessibles au public ou d'en soustraire quelques-uns au profit d'animations thématiques. Veiller au trop plein c'est se situer du côté de l'action culturelle qui requiert de " penser le vide ? »

> *"Penser, c'est d'abord penser l'absence et c'est penser le vide. Penser le vide nécessite un environnement serein."* [93]

La diversité des ludothèques (dimensions-quantité de matériel ludique) est telle qu'il n'y a pas de réponse unique.

c) La réponse aux sollicitations intéressées

La ludothèque peut répondre positivement aux demandes commerciales de promotion si elle est assurée de son identité et si elle s'entoure de précautions.
La voie à suivre est donc de développer la réflexion collective au sein des instances de décision et de l'équipe professionnelle, d'aiguiser l'esprit critique et le discernement pour ne

[92] Cf. L'étude sur *Le métier de ludothécaire*.
[93] Cf. Annick Eschapasse, *Les cahiers de l'éveil*, n° 1, p. 40.

pas être instrumentalisé par un centre commercial demandeur d'animations, par un distributeur de jouets, une foire ou un salon…

2. Constituer des contrepoids possibles au Marché

La ludothèque est structurée autour de l'objet ludique qui n'est pas forcément un objet marchand. Rien n'empêche un ludothécaire d'utiliser les matériaux qu'offre la nature : bois, cailloux, sable, galets, fleurs, fruits, écorces…

a) Grâce aux circuits parallèles d'approvisionnement

Des ludothécaires sont attentifs aux circuits mal connus de création et de distribution, soucieux de promouvoir des inédits qu'on ne trouve pas en magasin, par exemple le grimoire des illusions, jeu de cartes accompagné de trois petits livrets édités par Zibrides. D'autres recherchent des objets rares, de beaux objets, des jeux et jouets anciens dans les brocantes. D'autres encore continuent à mettre en circulation leurs vieux jeux et jouets qui ne sont plus sur le marché car ils plaisent toujours aux enfants.

Certains ludothécaires ouvrent aux parents des ateliers de fabrication de jeux[94], souvent dans la période précédant Noël. Ils sont sensibles à la notion de transmission d'un objet non marchand des parents à leurs enfants, surtout pour une fête devenue largement commerciale.
La démarche participative facilite l'introduction d'objets réalisés par les parents à côté des objets achetés. Par exemple des adhérents de la ludothèque de Pontivy fabriquent des jeux surdimensionnés (tels que les jeux d'échecs conçus pour l'extérieur) en partenariat avec une association d'insertion[95].

b) Grâce à un choix équilibré entre jouets de la modernité (électroniques…)

Voire sophistiqués et des objets très simples comme les recommande Lazarine Bergeret : des miroirs, des balances Roberval, des grands sabliers. Ceux-ci permettent aux enfants de mesurer le temps qui s'écoule et de gérer eux-mêmes le temps dont ils disposent.

> *" Avoir toujours des balles et des ballons, des osselets, des jeux simples qu'on retrouve dans presque dans tous les pays et qui peuvent donner lieu à de nombreux échanges."*

Sa suggestion correspond à sa vision du métier de ludothécaire : *" C'est une mise en balance du monde de l'édu-communication que l'on trouve en ludothèque avec le monde de la consommation qui envahit notre espace et réduit nos possibilités de jeu réel. "* [96]
Roland Barthes loue le bois *« matière idéale par sa fermeté et sa tendreur, la chaleur naturelle de son contact… C'est une substance familière et poétique, qui laisse l'enfant dans une continuité de contact avec l'arbre, la table, le plancher. »*[97]

c) En puisant dans l'univers ludique de notre société rurale multiséculaire

Non par nostalgie passéiste, mais par nécessité bien comprise par rapport à la brutalité d'une rupture dont on n'a pas fini de mesurer les effets négatifs, et d'abord au niveau des enfants.

Les tortues Ninja <u>et</u> les poupées de coquelicots sont aussi et ensemble nécessaires à proposer aux enfants. En particulier, pour ceux d'origine immigrée, ils sont une bonne passerelle pour assurer la transmission et l'ouverture, renouer les fils de la communication avec des parents pour la plupart issus de sociétés rurales[98].

---

[94] Cf. 6e critère (atelier de fabrication et création de jeux) du cinquième thème (types de services offerts) de la charte de qualité.
[95] *La lettre ALF*, n° 22, 4e trimestre 1998, p. 7.
[96] Rencontre : Lazarine Bergeret ou trente ans au service des ludothèques, ALIF, *La lettre*, n° 35, octobre 2002, pp 10-12.
[97] Roland Barthes, « Jouets », in *Mythologies*, p. 60.
[98] La boxe où les sabots de bois des joueurs remplacent les gants !

d) En faisant participer les usagers au choix d'achats.

Ils développent ainsi leur esprit critique, sont capables d'argumenter leur décision d'achat ou de non-achat. Ils ne sont plus dans la consommation passive téléguidée par des prescripteurs (l'enfant, le voisin…) ou la publicité, mais dans un processus plus actif. Des ludothécaires ont remarqué que certains parents achètent, pour eux-mêmes, différemment et mieux.

III La ludothèque et son inscription dans le Temps

Pas d'éducation sans tradition, pas d'éducation sans transmission.

La transmission s'effectue ou est censée s'effectuer au niveau de la famille comme à celui de la société. Sans l'ampleur de la longue durée l'enfant ne peut se projeter dans l'avenir. Or tout concourt aujourd'hui à réduire le temps au présent, voire à l'instant : la vitesse, le culte du nouveau, le renouvellement très rapide des technologies. Les éducateurs de toutes catégories remarquent que les enfants d'aujourd'hui sont plus éveillés mais plus agités, excités, dispersés que ceux d'hier ; qu'ils ont du mal à se concentrer, qu'ils zappent d'une activité à une autre, qu'ils recherchent et se contentent de plaisir immédiat.
Quelle vigilance la ludothèque doit-elle déployer et quels contrepoids peut-elle installer ?

1. La ludothèque : un " équipement culturel contemporain " (Georges Reddé)[99]

Cette définition conviendrait également à la médiathèque. Le terme " *contemporain* " peut prêter à équivoque. L'apparition récente des ludothèques en France (pas 40 ans d'existence) justifie l'adjectif. On n'aurait pas l'idée d'adjoindre ce dernier aux bibliothèques qui font pourtant aussi partie du paysage culturel contemporain car leur existence est ancienne (cf. les bibliothèques d'Ephèse, d'Alexandrie). La qualification professionnelle de leurs " conservateurs " les établit d'emblée dans la longue durée. Le fonds ancien de livres y contribue.

Il ne faudrait pas que, dans l'imaginaire social, on laisse s'installer l'équation " contemporain = nouveau ", ayant rompu les attaches avec le passé.
" Nous risquons aujourd'hui une interruption de la continuité culturelle : chaque génération ayant sa culture propre, tradition et innovation ne se fécondent pas spontanément. "[100] En effet, les adultes sont volontiers exclus de jeux électroniques, en raison de leur formation, de leurs intérêts, de la vitesse à laquelle se renouvellent ces jeux, avec le risque de réduire le champ de communication entre les adultes et les enfants alors que le jeu, comme nous l'avons vu, peut être un moyen privilégié de communication entre personnes d'âges différents, quoique dans le même temps la transmission peut être inversée. Des enfants initient parfois leurs parents aux derniers types de jeux. Les ludothécaires ont tout intérêt à desserrer l'étau du temps. D'ailleurs, la charte de des ludothèques les encourage à aller dans ce sens : " *valoriser le patrimoine ludique en possédant des jeux de différentes époques et de différentes cultures* "[101].

2 Comment desserrer les contraintes de l'immédiateté ?

a) En résistant à la fascination de la nouveauté.

" La sophistication extrême entraîne la rapidité de l'obsolescence et exclut de l'utilisation les membres d'une autre génération que celle qui a été ciblée. "[102]

---

[99] Georges Reddé, *Activité ludique - jouets et environnement*, intervention à l'Université d'été des ludothèques de 1994, *La Lettre ALF*, n° 7.
[100] Georges Reddé, « Jeu et culture », in *Cahier de l'Association Générale des Instituteurs d'Ecole Maternelle*, n° 92, 1995, p. 18.
[101] Critère 6/1er thème "Ethique et rôle d'une ludothèque".
[102] Georges Reddé, « Jeu et culture », in *Cahier de l'AGIEM*, n° 92, 1995, p. 17.

La ludothèque doit disposer d'un fonds de jeux intemporels (cf. Sophie la girafe), en établir collectivement la liste et la faire circuler, comme les bibliothécaires du secteur jeunesse ont établi la liste des livres incontournables. Il ne s'agit pas d'une liste unique bien sûr mais des listes réfléchies par les diverses équipes et confrontées, voire discutées avec les usagers. Ainsi se constitue en quelque sorte une liste de classiques comme la littérature de jeunesse a les siens.

Donner à voir et à utiliser des jeux et jouets qui ne sont pas neufs mais marqués par l'usure du temps, par la manipulation de successions (sinon de générations) d'enfants, permet aux enfants de toucher, d'éprouver la durée, de rêver. Même si les enfants ne voient pas l'ancienneté d'un jouet, elle s'imprime inconsciemment et ne produit pas le même effet qu'une image de catalogue ou qu'une vitrine de magasin de jeux. Le ludothécaire peut aussi choisir l'incongruité : par exemple une très vieille petite armoire en bois fabriquée par un papa au milieu du mobilier de la maison moderne en réduction dans le coin des jeux symboliques.
Il est vrai que les normes de sécurité sont devenues plus sévères et peuvent entraver le désir de faire une place à ces objets anciens oui bricolés.
Les malles de déguisement qui évoquent les trésors des greniers d'autrefois sont faciles à mettre en place et toujours appréciées *(cf. Kassoumaï).* Une vieille commode surmontée d'un miroir à trois faces a le même succès.
La décoration permet de retrouver le rythme des saisons, pourvu qu'elle soit vigilante à se renouveler (laisser en place les boules de Noël jusqu'au printemps n'a aucun sens).
Plusieurs ludothèques se font prêter des jouets par des collectionneurs. Elles conçoivent des expositions de jeux et jouets de toujours[103] *(cf. encart n° 14 « Les jeux d'hier et d'aujourd'hui »).*

Encart 14

Les jeux d'hier et d'aujourd'hui. Jeux et jouets revivent sous nos yeux
Exposition « Les jeux sont fêtes »

Dans le cadre du forum national "jeu et culture" organisé par l'Association des Ludothèques Françaises au salon Univers d'Enfants de janvier 2000, une exposition de jeux de société, n'est-ce pas naturel ? Et n'est-ce pas plus qu'un clin d'œil, aux joies qu'ils procurent, aux rires qu'ils entraînent, aux rêves qu'ils offrent, aux retrouvailles qu'ils promettent.

Pour petits et grands, le bonheur de jouer est dans toutes les mémoires.

Aux côtés de chefs d'œuvres des 17ème, 18ème et 19ème siècles, nous trouverons des jeux témoins de l'imagerie populaire, et d'autres plus récents qui se déclinent comme une gamme sur les mêmes harmonies : les petits frères sont à côté de leurs aînés.

Qu'ils soient d'adresse, de stratégie ou de hasard, qu'ils réclament pions, dés, baguettes, raquettes, boules ou billes, qu'ils exigent des règles strictes ou paroles codées, tous ces jeux de société font partie de notre patrimoine culturel.
On peut donc admirer et surtout jouer. Alors prêtons-nous aux jeux :

Jeux de salon :	Mah-jong, Nain jaune, Tric-Trac, Go, Echecs et Dames… faits de nacre, d'ébène et d'ivoire
Jeux de plein air :	Diabolo, Croquet, Quilles, Toupie, Pommier, Puces, Sauterelles Crocodiles…
Jeux populaires :	Guignol, Loto, Cirque, Flipper, Chevaux de course, Grand Steeple, Jeu de l'Oie…
Jeux de tactique :	L'attaque, l'Assaut, l'Arrivée des Bleus…
Jeux d'actualité :	Monopoly, Cluedo, Conquête de l'espace…

Et bien sûr plein d'autres présents dans l'exposition.

[103] "Les jeux sont Fêtes" réalisée par Catherine Watine Montreuil, Tomy 75 bougies, "Histoire… de jouer" dans *La Lettre ALF,* n° 25, pp. 5-7, "Les jeux de Grenier", les présentations de nounours de toutes époques…

Présenter des jouets de l'Egypte antique montre que le jeu de l'enfant traverse les siècles. D'autres présentent l'origine spatiale et temporelle de jeux similaires. Ainsi le jeu des petits chevaux correspond au "ludo" africain et au "pachisi" indien.
Signalons l'association « La semaine des quatre jeudis » sise à Louviers, ses 40 jeux traditionnels et ses animateurs, son exposition de photos, ses recherches muséographiques et ethnographiques.
En Bretagne les jeux buissonniers (toupies, lance-pierres, palets, quilles, billes, …) se prêtent avec des animateurs spécialistes pour des expositions et des mises en jeu.
Il existe même des rencontres internationales sur les jeux traditionnels comme celle qui s'est tenue les 3-4-5 octobre 2002 à Nantes, organisées par l'Institut culturel de Bretagne. D'autres ludothèques dans les animations exceptionnelles réservent, à l'intérieur ou dehors, des espaces de jeux traditionnels d'équilibre et d'adresse (jeu de grenouille, billard…). Ces initiatives sont très intéressantes, mais si elles se résument à leur dimension historique, le risque de "muséification" existe, c'est à dire de la commémoration d'un passé mort à des moments choisis.

C'est dans le quotidien que le ludothécaire a à faire place aux jeux buissonniers, aux jeux de grenier, aux jeux de toujours. Michel Manson, conservateur honoraire au Musée national de l'Education, invite les ludothécaires à puiser dans le fonds immensément riche du patrimoine. *« l'on peut puiser largement, plus qu'on ne le fait, dans le patrimoine ancien. Une bonne partie du ludique du passé reste encore à vivre et à exploiter aujourd'hui. »*
« Le répertoire des jouets du passé est considérable, et ce capital de plaisirs ludiques n'a pas fini d'offrir, pour les enfants d'aujourd'hui, des ressources et des idées. Encore faut-il retrouver les objets ou leur image et description, effectuer un véritable travail de recherche historique pour leur restituer tout le réseau des significations qu'ils recèlent. La mémoire des jouets retrouvée, le patrimoine ludique réactivé, et c'est le jouet d'aujourd'hui et la joie des enfants qui découvriront ainsi des sources nouvelles de développement. » « Il faut nous interroger sur notre mémoire ludique, pour ne pas nous couper des jouets et des jeux de notre passé, car ce serait se priver d'une source importante et même vitale pour notre présent.[104] *»*
Les 370 pages de l'autobiographie *Nous les filles*, de Marie Rouanet, sont essentiellement consacrées à la description minutieuse des jeux, des espaces de jeux, de leur succession saisonnière, des comptines qui les accompagnaient. On peut s'y reporter pour faire revivre certains jeux oubliés.
La recherche esthétique est essentielle.
" *La beauté est fondamentale pour un jouet. Le beau jouet permet la transmission esthétique… La qualité de l'objet vu est fondamentale pour les enfants. Dans l'éducation des enfants la qualité des objets va déclencher la qualité du langage, de la perception (la vue et l'ouïe).* "[105]

b) En accompagnant le jeu de l'enfant pour limiter le zapping

Les positions des ludothécaires divergent. Certains, respectueux du jeu libre de l'enfant, n'interviennent pas quand il saute d'un jeu à l'autre. Dans certains cas la durée réduite d'utilisation de la ludothèque (1 heure) par une autre structure (école, centre de loisirs…), surtout quand les périodes d'utilisation sont espacées, encourage l'approche superficielle et papillonnante. L'enfant est ébloui, surtout la première fois, devant la profusion du matériel ludique qui lui est offert. Il a du mal à choisir et court d'un jeu à l'autre.
D'autres ludothécaires encouragent l'enfant à se poser, à poursuivre son jeu, à le finir pour qu'il ne reste pas sur un inachèvement, une insatisfaction.

Certes, la ludothèque se situe du côté des apprentissages informels captés tous azimuts dans le plaisir, zappés même[106], ce qui est la marque de notre temps. Elle n'est pas dans la cohérence d'un raisonnement discursif développé à l'école ou en bibliothèque. En cela elle est bien " contemporaine ". Pour autant, et tout en restant fidèle à son identité, elle a les

---

[104] Michel Manson, « Le jouet, objet culturel de l'enfance », pp. 34-38 in *Le Furet*, " Jeux Reflets de société ", n° 34, mai 2001.
[105] Alain Guy, *Savoir jouer, du jeu d'adresse à l'adresse du jeu*, Association internationale de recherche ethnométhodologique, Université Paris VIII, mai 1993.
[106] Cf. Georges Reddé, Gilles Brougère.

moyens de s'inscrire dans la longue durée pour son public, pour elle-même également. Toute ludothèque peut garder mémoire de son histoire depuis sa création (textes, photos, collages), prévoir de la transmettre, aux usagers (adultes, enfants), aux habitants de la commune sous les formes qu'il lui revient d'inventer, fêter les anniversaires importants de la structure etc….

IV La ludothèque et le décollement de la réalité

La multiplication des médias, la profusion des images diffusées par Internet, le succès des play stations, et des CD Roms ludo-éducatifs font que de plus en plus de jeunes communiquent *" à travers des images et des produits qui les éloignent d'une communication plus directe avec la vie concrète et réelle. "* [107] En cela les enfants d'aujourd'hui sont bien éloignés des enfants d'hier que décrivent parmi beaucoup d'autres Pierre-Jakez Hélias et Marie Rouanet.

Christine Mathieu, faisant une sélection de jouets petite enfance à l'approche de Noël 2002, fait part de sa déception et de son inquiétude : *« Sa majesté l'électronique a envahi l'espace du jouet pour tout petit. Parmi les produits phare, tous se ressemblent. (…) Tous préconisent l'éveil du tout petit par une abondance de perceptions visuelles et auditives. Le bébé devient très tôt un consommateur en puissance, on pense plus que jamais à son avenir, le jouet est là pour favoriser ses fonctions cognitives, on le place de plus en plus tôt en relation interactive avec les objets. On accélère son rythme d'exploration, on sur-stimule ses sens, on l'installe au plus vite devant des tables d'activité, mini-claviers d'ordinateurs. Le silence, pour le jeune enfant, devient un luxe. Un espace de respiration est-il encore possible ? »* [108]

La captation d'informations dissociées à un rythme précipité a succédé aujourd'hui dans notre société aux expériences de première main d'une richesse inouïe. Appréhender la résistance des choses est une possibilité trop peu offerte aux enfants des villes.
Les ludothèques ont à équilibrer la part de plus en plus importante réservée aux jeux virtuels par l'expérience directe de jeux et jouets bois, plastique, tissu, terre, béton cellulaire ou métal pour, au passage, retrouver ou recréer une part de l'univers ludique millénaire.

Quelques ludothèques ont la chance de disposer d'un espace vert à côté d'elles. Pour les autres, choisir un espace naturel plutôt qu'un parc de loisirs pour une sortie ou une animation, contrebalance les artifices qui ont envahi notre société.

Il nous faut revenir aux relations directes avec les parents pour alerter sur un certain nombre de glissements dommageables possibles même s'ils sont rares dans la réalité.

V Les relations Ludothécaires/Parents

1. De l'observation au " jugement "

Les ludothécaires accordent une grande part à l'observation de l'activité ludique : comment le jeu est-il utilisé, quelles compétences met-il en œuvre ?
Cette observation est le plus souvent flottante, informelle, conformément à la spécificité du lieu et du métier. Si elle se focalisait sur les parents joueurs ou accompagnateurs, l'observation les chosifierait, risquerait de les mettre mal à l'aise. Pour des parents joueurs, donc très impliqués dans leur jeu, l'observation a moins de risque de les gêner car ils ont peu de chance de la percevoir. Pour les autres, une observation les mettrait mal à l'aise. Le ludothécaire pourrait facilement glisser de celle-ci à une interprétation, voire à un jugement

[107] Georges Reddé, « Jeu et culture », *Cahier de l'AGIEM*, n° 92, 1995 p. 17.
[108] Christine Mathieu, « Sélection de jouets petite enfance », *La lettre ALF*, n° 28, 1er trimestre 2003, p. 12.

négatif de l'exercice parental. Il pourrait même en déduire que c'est un comportement constant (identique à la maison comme dans la structure), et donc porter un jugement arrêté et partiel, donc partial.

2. Du conseil à la " formation " des parents

Le ludothécaire est une personne ressource grâce à sa connaissance du matériel ludique, des règles du jeu, prêt à informer les joueurs, les guider à tout moment, sur place, comme pour le prêt.
Mais là aussi l'informel prime.

Quand des parents peu sûrs d'eux-mêmes font appel au spécialiste du jeu car ils lui font confiance, il lui faut résister et préférer l'échange sans imposer un point de vue professionnel. Il s'agit en toute chose de viser une démarche de réciprocité.

3. Du risque d'une approche globalisante des parents

Comme nous l'avons vu précédemment, les attentes des parents à l'endroit des ludothèques sont très variées. En outre leurs conceptions éducatives peuvent être diverses, colorant leur relation à l'enfant, au jeu, au lieu, aux adultes.

4. Du risque d'imposer un modèle éducatif

Le professionnel risque d'imposer implicitement le modèle dont il est porteur et de juger à cette aune les différentes conceptions éducatives des parents.
Il est nécessaire d'être attentif aux modèles éducatifs[109], les siens, ceux des parents, afin qu'avec souplesse et diplomatie et sans disqualifier ceux-ci, le jeu libre de l'enfant puisse être préservé.
Les modèles autoritaires et de compétition semblent particulièrement éloignés des standards des ludothécaires. Pour autant, ils doivent mettre à distance leur refus des jeux éducatifs et des jeux " d'un âge au-dessus " demandés par les parents. Il n'y a pas semble-t-il que la défense du jeu libre dans cette réaction émotionnelle mais peut-être aussi le souci de se démarquer des pédagogues, des enseignants, des apprentissages formels et d'affirmer leur identité qu'ils ressentent encore mal assurée.

A ce propos, le jeu peut-il constituer l'ossature d'un nouveau modèle éducatif ?

Dans la mesure où l'éducation c'est amener progressivement l'enfant à se confronter au réel, la réponse est négative. Si le jeu ne peut être l'axe déterminant d'un modèle éducatif[110], il y contribue comme nous l'avons exposé précédemment. Est-il porteur de valeurs ? Il n'y a pas de réponse directe faussement satisfaisante.

Prenons l'exemple des jeux de coopération.

- Le raccourci est simpliste qui voudrait la substitution des jeux de coopération aux jeux de compétition pour préparer une société non violente.
- Les jeux de coopération comportent une part de compétition. Elle est simplement déplacée de l'individu à un groupe de joueurs en compétition contre un adversaire extérieur. La différence c'est que les joueurs gagnent ou perdent tous ensemble.
- La compétition constitue une catégorie de jeu comme nous l'avons vu plus haut. Il faut en tenir compte, l'utiliser. C'est le dépassement de soi-même qui est cherché plus que l'écrasement de l'adversaire, comme l'argumente Bruno Bettelheim.
- Les jeux de compétition comportent des moments de coopération.
- Les jeux où les compétences sont partagées se retrouvent dans les jeux de coopération et/ou dans les jeux de hasard (jetés de dés).

---

[109] Cf. Luce Dupraz, « Les différents modèles éducatifs », annexe IX.
[110] Alain, *Des Idées et des Ages*, in Les Passions et la Sagesse, édition La Pléïade

- L'enfant détourne souvent le jeu de coopération en jeu de compétition. Il ne le fait pas s'il est accompagné d'un adulte.

Inversement certains jeux prédisposent-ils à la violence ? *« Il est clair que la logique interne de certains jeux la met en scène explicitement. Proposer de tels jeux, c'est courir un risque, mais c'est aussi saisir l'occasion de faire prendre conscience à chacun de l'agressivité dont il est porteur. »*[111]

Nous voyons donc à travers les risques de glissements possibles la nécessité pour chaque ludothèque de constituer une équipe solide conduisant une réflexion collective et cohérente balisée par les lignes que nous avons relevées, et de participer à la formation continue[112] proposée par l'ALF, les associations régionales de l'ALF et les Universités d'Eté de l'ALF.

[111] Pierre Parlebas, *Les jeux du patrimoine, tradition et culture*
[112] cf. Référentiel qualité départemental de la Gironde page 3 (*annexe VIII*)

CONCLUSION

La ludothèque, outil de la modernité d'une société riche et ludique, dispose d'atouts exceptionnels pour représenter auprès des parents un appui culturel et éducatif de premier ordre.
La ludothèque est en phase et en prise directe avec notre société dans ses différents aspects.

- **Société de consommation riche à profusion d'objets sans cesse renouvelés, bourrée d'électronique, marquée par de plus en plus d'artifices.**
- **Société à la fois de connaissance et de loisir, d'information et de communication, qui multiplie les canaux d'apprentissage matériels et virtuels, par conséquent leurs apports informels, saisis au vol. Ceux-ci diffèrent radicalement des processus classiques de formation scolaire, selon des modes d'apprentissage soit reçus directement, sans la médiation d'un maître, soit dialogués de manière non contrainte sous une forme interactive (cf. le grand succès des CD Roms ludo-éducatifs).**
- **Société où le jeu devient une valeur sociale de plus en plus positive, où le travail est assimilé à une sorte de jeu, avec ses gagnants et ses perdants, ses tricheries, ses stratégies, ses facteurs de chance et de hasard ; société où, sans doute pour faire contrepoids à une société du contrat, de l'assurance et du principe de précaution qui cherche à limiter l'imprévu, le divertissement prend une place importante si l'on en juge par le développement de toutes les catégories de jeux, jeux de rôles, de compétition, de hasard, de vertige, à la télévision, sur des consoles de jeux vidéo, par la fortune des parcs d'attraction, des festivals ludiques.**
- **Société dont l'évolution technologique très rapide requiert des capacités créatives, d'adaptation, d'autonomie, pour pouvoir gérer l'incertitude.**
- **Société hédoniste et individualiste qui favorise la liberté de choix de chacun.**

La ludothèque constitue un établissement au carrefour du social, de l'éducatif et du culturel, à l'heure où l'on remet en cause les cloisonnements administratifs, où l'on favorise les recompositions institutionnelles autour des familles considérées dans leur globalité, pour mieux répondre aux besoins de celles-ci.

La ludothèque est un équipement où les parents d'aujourd'hui, notamment ceux des classes moyennes, accèdent de plein pied, se sentent immédiatement en accord ; où notamment les pères peuvent s'autoriser de nouvelles façons d'agir, plus proches de l'enfant dans l'échange et le plaisir, conformément à une nouvelle représentation de la paternité qui s'élabore aujourd'hui.

A la ludothèque les enfants, tous les enfants, sont à l'aise. En effet, face à l'abondance et à la variété des jeux et jouets, ils y trouvent les faciles ressorts de notre société : le plaisir, la jouissance, la satisfaction pulsionnelle immédiate, le goût du nouveau, la liberté.

Mais la ludothèque est une invitation à dépasser ces facilités. Elle recèle des atouts pour contrebalancer les déficits éducatifs de notre société relatifs à l'autorité, à la transmission, au respect des règles et des limites, à l'attitude active (la passivité est la leçon dispensée quotidiennement par le discours publicitaire où tout s'obtient sans effort, où les produits sont magiques. La grande majorité des enfants de 2 à 7 ans restent passivement à regarder la télévision de 9 à 11 heures par semaine).

La ludothèque remédie à certains maux de notre société, comme la solitude, le stress, les fractures socioculturelles et générationnelles.
Alors que ce n'est pas prémédité, ni intentionnel, tout se passe comme si, en prenant les enfants « dans le sens du poil », la ludothèque disposait d'astuces, d'amorces pédagogiques pour développer une stratégie culturelle et éducative qui conforte les parents, pour peu qu'elle reste vigilante aux écueils énoncés et que les institutions reconnaissent tout l'intérêt qu'elle représente.

Plus directement, et c'est sans doute pour nombre de ludothèques une seconde étape à aborder, elle dispose de moyens aussi variés que créatifs, sans dénaturer son identité ni fausser le métier, de favoriser pour les parents le passage d'usagers à acteurs de la vie de la structure.

A N N E X E S

I Liste des participants au groupe de travail

II Dates des séances et fréquentation

III Liste et dates des ludothèques visitées

IV Rencontres avec des partenaires

V Participation à des réunions

VI Charte de qualité des ludothèques

VII Orientations de la CAF de la Gironde au sujet des ludothèques

VIII Référentiel qualité départemental pour les ludothèques de la Gironde

IX Les différents modèles éducatifs

X Ludothèque et lieu d'accueil parents-enfants

XI Bibliographie

ANNEXE I

LISTE DES PARTICIPANTS AU GROUPE DE TRAVAIL

AUGUSTE Carine
Ludothèque municipale d'Issy les Moulineaux (92)

BROCH Sylvie
Ludothèque municipale de Brive la Gaillarde (19)

CATTELLE Marie-JO
Ludothèque Kassoumaï du centre social Alma de Roubaix (59)

HABERBUSH Nadège
Ludothèque "Les enfants du jeu" de Saint Denis (93)

HOSPITAL Josette
Ludothèque Odyssud de Blagnac (31)

NOURAUD-BERNARD Claudine
Ludothèque du Carré Amelot de La Rochelle (17)

LEMOINE Delphine
Ludothèque municipale "La fontaine aux jeux" d'Herblay (95)

BENGHANEM Dalila
Ludothèque "Le jeu retrouvé" d'Orly (94)

MATHIEU Christine
Coordinatrice Ludothèques municipales d'Orly (94)

PAUTY Jean-Marc
Ludothèque "La souris verte" de Palaiseau (91)

Alice LUCOT
Déléguée générale de l'ALF, Paris (75)

Luce DUPRAZ
Chargée de l'étude pour l'ALF, Lyon (69)

ANNEXE II

DATES DES SEANCES (10 - 17 H) ET FREQUENTATION

Dans les locaux de l'A.L.F. Paris

Participants/ Dates	6/12/02	24/2/03	26/5/03	8/9/03	15/12/03	8/3/04	22/6/04	13/10/04	14/10/04	15/10/04
Carine Auguste	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Sylvie Broch	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Marie-Jo Cattelle		X	X	X		X	X	X	X	X
Nadège Haberbush	X	X		X		X	X	X	X	X
Josette Hospital	X			X			X	X	X	X
Claudine Nouraud-Bernard	X	X			X	X	X	X	X	X
Delphine Lemoine	X	X	X							
Dalila Benghanem	X	X								
Christine Mathieu		X								
Jean-Marc Pauty	X									
Alice Lucot	X	X	X	X	X	X	X	X		
Luce Dupraz	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

ANNEXE III

LISTE ET DATES DES LUDOTHEQUES VISITEES

Issy les Moulineaux (92)	28 janvier 2003 et 02 octobre 2004
Les Enfants du jeu, St Denis(93)	3 février 2003
La Fontaine aux jeux, Herblay (95)	30 avril 2003
Le jeu retrouvé, Orly (94)	7 mai 2003
La Souris verte, Palaiseau (91)	9 septembre 2003
Kassoumaï, Roubaix (59)	26 septembre 2003
Le Carré Amelot, La Rochelle (17)	22 octobre 2003
Interlude, Bordeaux (33)	23 septembre 2004

ANNEXE IV

RENCONTRES AVEC DES PARTENAIRES

- Délégation interministérielle à la Famille (DIF) (Michèle le Gauyer-Rossi) et ALF (Alice Lucot) le 4 mars 2004
- CAF de Gironde (David Peplaw et Dominique Larrue) avec Interlude (Patricia Petit) et l'ALF Aquitaine 23 septembre 2004
- Maison des Enfants de Bordeaux (Odile Robert et son équipe) 24 et 25 septembre 2004

ANNEXE V

PARTICIPATION A DES REUNIONS

Rencontre nationale des ludothèques municipales et intercommunales à Issy les Moulineaux les 17 et 18 novembre 2003.
Réunion du CA ALF avec les associations régionales des ludothèques à Paris le 5 décembre 2003.
Réunion de l'ALF Bretagne à Quimperlé le 13 décembre 2004 : Etaient représentées trois ludothèques du Finistère, trois ludothèques des Côtes d'Armor, quatre ludothèques du Morbihan, six ludothèques d'Ille et Vilaine.

ANNEXE VI

Charte de Qualité des Ludothèques Françaises

Association des Ludothèques Françaises
7 impasse Chartière – 75005 PARIS
Tél. : 01 43 26 84 62 - Fax : 01 43 26 81 73
Courrier@alf-ludotheques.org
www.alf-ludotheques.org

PREAMBULE

Adoptée par l'assemblée générale du 21 mars 2003, la charte de qualité des ludothèques est désormais un cadre de référence pour toutes les ludothèques françaises.

Tout en précisant l'identité de la structure ludothèque, la charte de qualité des ludothèques est à caractère incitatif. Elle détermine ce vers quoi les ludothèques doivent tendre pour aller vers plus de professionnalisme et plus de qualité, et par conséquence une meilleure reconnaissance.
Attention ! Les différents éléments contenus dans la charte ne sont en aucun cas des normes, avec l'obligation d'application que comporte une norme.

Cette charte de qualité est le résultat de réflexions, de débats et d'écritures menés depuis 1997, dans le réseau des ludothèques, avec la participation de ludothécaires volontaires de 15 régions françaises, à savoir 408 personnes. Le croisement des données recueillies sur chaque région a été ensuite finalisé par une commission de délégués des associations régionales, soit 27 ludothécaires réunis pendant 3 jours en 2002 à La Rochelle.

Expérimentée au Québec autour de la reconnaissance de métiers sociaux nouveaux, la méthodologie employée pour élaborer cette charte de qualité a fait appel à l'analyse de la pratique quotidienne, aux réalités concrètes dans les échanges et a sollicité chaque participant. Toutes les décisions ont été prises par consensus, excepté dans la phase finale où le vote a parfois été nécessaire. Dans le cadre de l'analyse institutionnelle, la technique appelée « du groupe nominal » a été ici adaptée au contexte. Initié et supervisé par Denise Garon, psychopédagogue québécoise, ce travail a été dirigé et animé par Alice Lucot, déléguée nationale ALF.

Le résultat se présente sous la forme de 11 thèmes généraux couvrant toutes les composantes de la ludothèque, avec la déclinaison sous chacun des thèmes de 10 critères objectifs de qualité s'y rapportant.

De même que pour la conception, l'application de cette charte de qualité relève d'un processus dynamique et progressif. Il doit aboutir à une libre appropriation de cet outil par les ludothécaires pour auto-évaluer leur travail, mais aussi pour négocier des moyens vis à vis des pouvoirs publics et des employeurs. La charte de qualité part de l'existant, elle se veut fédérative, ouverte, et en même temps elle a l'ambition d'aller de l'avant.

Construite par les ludothécaires (tout statut et tout grade confondu, bénévoles et salariés ensemble), elle a été pensée en fonction du ludothécaire, de l'usager de la ludothèque et de la structure ludothèque. Elle concerne tous les types de ludothèques et tous les ludothécaires. Elle énonce les critères de qualité à rencontrer et sur certains critères elle précise les aspects à observer.

Cette charte de qualité sera évolutive dans le temps. Une grille d'auto-évaluation, réalisée ultérieurement, y sera jointe. Elle devra énumérer systématiquement les aspects à observer et à mesurer. Elle pourra donner des pistes et des recommandations.

La formulation des principales conditions d'exercice d'une profession est une responsabilité qui revient naturellement à ceux qui vivent quotidiennement au cœur de l'action. C'est pourquoi l'ALF s'est investie dans cette vaste entreprise pendant plusieurs années afin que, pour les ludothèques, ce soit le milieu lui-même qui se donne des critères de qualité.

1 - ETHIQUE ET ROLE D'UNE LUDOTHEQUE

- Avoir le jeu et le jouet au centre de tout projet et de toute action entreprise en ludothèque.
- Promouvoir l'activité ludique et faire partager le plaisir de jouer.
- Favoriser et promouvoir le jeu libre (libre choix du matériel, de son utilisation et de ses partenaires de jeu), savoir être non interventionniste, respecter le jeu et le non-jeu.
- Savoir jouer avec les jeux, les présenter, transmettre les règles et les adapter aux différents publics (âges, handicaps…) et aux différentes situations.
- Etre garant des règles des jeux, de la règle du lieu et être vigilant sur le respect entre joueurs.
- Valoriser le patrimoine ludique en possédant des jeux de différentes époques et de différentes cultures.
- Permettre aux adhérents d'expérimenter une grande diversité de jeux pour favoriser l'esprit critique.
- Préserver le jeu des récupérations pédagogiques, thérapeutiques, commerciales, idéologiques…
- Etre vigilant à maintenir la neutralité du lieu ludothèque.
- S'informer sur les conditions de fabrication des jeux et jouets.

2 - PROJET

(de la création de la ludothèque aux actions à plus ou moins long terme)

- Faire un diagnostic préalable (étude du milieu et des besoins).
- Définir les objectifs à atteindre (généraux, spécifiques, à court et long terme…) ainsi que les priorités.
- Déterminer les actions à réaliser et établir un échéancier.
- Définir et rechercher les moyens nécessaires (humains, financiers, matériels…). Analyser la faisabilité des actions.
- Rédiger un projet cohérent en adéquation avec le diagnostic et comportant les différentes étapes de réalisation et le budget.
- Savoir présenter et défendre son projet.
- Mener et maîtriser les actions correspondant aux objectifs visés.
- Prévoir des évaluations en cours d'actions (à moyen et long terme) pour réajuster si nécessaire.
- Prévoir des temps de concertation avec les différents acteurs responsables du projet ainsi qu'un bilan.
- Réaliser une évaluation quantitative et qualitative.

3 - PARTENARIAT

- Affirmer son identité ludothèque vis à vis des partenaires.
- Participer activement au réseau des ludothèques, développer les échanges et mettre en place des actions communes. Etre affilié au réseau national des ludothèques.
- Identifier les partenaires (institutionnels et associatifs) potentiels sur le secteur géographique d'implantation, connaître leur fonctionnement et leurs missions.
- Se faire connaître auprès de ces partenaires potentiels en entrant en relation avec les diverses institutions et structures de l'environnement de la ludothèque.
- Identifier les différents financeurs possibles, leurs domaines d'intervention et leurs exigences.
- Avoir connaissance des orientations et des choix politiques des collectivités territoriales (communes, départements, régions).
- Connaître l'environnement socioculturel, éducatif et se situer dans la complémentarité.
- Développer des partenariats avec d'autres structures en construisant des projets communs ou en participant à des activités qu'elles mettent en place.

- Etablir des liens, voire des partenariats, avec les professionnels du jeu et du jouet (créateurs, distributeurs, fabricants…).
- Définir la place et les actions de chacun dans le partenariat

4 - EQUIPE

- Avoir du personnel salarié diplômé.
- Avoir du personnel en nombre suffisant en fonction du projet et des activités.
- Avoir du personnel qualifié dans les domaines d'activités exercées.
- Définir les rôles, les tâches et les responsabilités de chacun.
- Favoriser la complémentarité des compétences et la mixité.
- Adhérer au projet de la ludothèque.
- Créer une dynamique d'équipe et motiver le personnel.
- Participer à des actions de formation continue dans les domaines du jeu, du jouet et des ludothèques.
- Avoir des réunions d'équipe régulières.
- Favoriser la stabilité de l'équipe.

5 - TYPES DE SERVICES OFFERTS

- Prêt gratuit/payant
- Jeu libre sur place
- Jeu sur place animé
- Organisation de manifestations et création d'animations thématiques autour du jeu et du jouet
- Animation de jeux en extérieur et dans d'autres structures
- Atelier de fabrication et de création de jeux
- Documentation, information, conseil concernant le jeu (choix, utilisation, intérêt…)
- Formation sur le jeu, le jouet et l'activité ludique, accueil de stagiaires, de porteurs de projets
- Ludobus et autres services itinérants
- Tests de jeux et jouets

6 - LOCAUX/ESPACES

- Avoir des locaux réservés uniquement à la ludothèque et disposer d'un espace extérieur de jeu.
- Avoir une superficie suffisante en fonction des activités et des publics accueillis.
- Avoir les types de locaux nécessaires pour le fonctionnement de la structure (locaux pour l'accueil du public, locaux techniques, administratifs, sanitaires…).
- Faciliter l'accès de la ludothèque aux publics (proximité des lieux d'habitation, transports en commun, parkings …).
- Avoir des locaux accessibles à tous (fauteuils roulants, landaus, etc…).
- Avoir des locaux clairs, insonorisés, isolés, aérés…
- Respecter les règles de sécurité et d'hygiène.
- Aménager les espaces ouverts au public en fonction des âges, des types d'activités et des services offerts.
- Avoir du mobilier modulable et fonctionnel, adapté aux différents publics, aux jeux, aux activités.
- Avoir des locaux attrayants (couleurs, éléments décoratifs, esthétique du mobilier, propres, rangés …).

7 - FONDS DE JEUX/JOUETS

- Avoir une bonne connaissance matérielle, technique, psychologique, pédagogique, historique, culturelle des jeux et jouets et actualiser ses connaissances.
- Avoir du matériel ludique diversifié, en quantité suffisante en fonction des projets, des activités et des publics accueillis.
- Proposer du matériel ludique conforme aux normes de sécurité.
- Avoir des jeux et jouets en bon état, complets, bien conditionnés et propres.
- Préparer la mise en service des jeux et jouets (protection, cotation, inventaire, enregistrement, marquage, apprentissage…).
- Utiliser une classification commune aux ludothèques pour analyser le matériel ludique.
- Utiliser une méthode de rangement des jeux et jouets adaptée aux publics (repérage simple et accessibilité).
- Gérer le stock de jeux et jouets de l'achat à la mise hors service (connaissance de l'état du stock, renouvellement régulier…).
- Faire connaître, promouvoir et valoriser tous les éléments du fonds de jeux/jouets.
- Connaître les différents réseaux de fabrication, d'édition, de distribution du matériel ludique et les auteurs de jeux.

8 - FONCTIONNEMENT

- Avoir un règlement intérieur.
- Avoir des jours et heures d'ouverture réguliers adaptés aux publics visés et aux projets.
- Etablir un emploi du temps (ouverture public, accueil collectivités, interventions extérieures, manifestations, rangement, entretien…).
- Avoir des tarifs (adhésion, prêt) accessibles à tous.
- Avoir des temps spécifiques et suffisants pour la sélection, la découverte, l'apprentissage, la préparation et la gestion du matériel ludique, l'aménagement des lieux…
- Avoir une gestion rigoureuse et statistique de la fréquentation des publics, des prêts, des adhésions…
- Avoir une adéquation entre projets et budgets et réaliser un rapport annuel d'activités.
- Avoir connaissance de la législation en vigueur (locaux, publics, activités…).
- Assurer ou participer à la gestion administrative et financière de la structure ainsi qu'à la gestion du personnel.
- Etre équipé de matériel informatique permettant une bonne gestion de la structure.

9 - PUBLIC(S)

- Accueillir les différents publics sans discrimination d'âges, de cultures, de handicaps…
- Favoriser les rencontres et les échanges entre ces publics.
- Etre à l'écoute des attentes des différents publics et savoir s'adapter à leurs demandes.
- Avoir des connaissances sur le développement de l'enfant, la psychologie de la personne, les particularités des publics spécifiques.
- Respecter le rythme et les compétences des publics dans leur appropriation du jeu.
- Responsabiliser le public dans l'utilisation du jeu et du lieu.
- Permettre aux joueurs le partage des connaissances et des savoir-faire concernant les jeux.
- Favoriser la relation parents/enfants par la pratique du jeu.

- Aller à la rencontre de nouveaux publics.
- Favoriser l'implication des adhérents dans la vie de la ludothèque.

10 - ACCUEIL

- Avoir une personne disponible pour l'accueil.
- Avoir un point d'accueil identifié et aménagé pour l'accueil.
- Etre disponible et avoir une attitude accueillante.
- Présenter les règles de vie et le fonctionnement de la ludothèque.
- Avoir une bonne connaissance du public pour personnaliser l'accueil.
- Aménager l'espace, sélectionner et préparer les jeux en fonction des publics attendus.
- Etre attentif à ce qui se passe, observer et créer les conditions permettant à chacun de trouver sa place dans le respect des autres.
- Faire preuve de souplesse en s'adaptant au cas par cas tout en faisant respecter le règlement intérieur.
- Savoir écouter sans jugement et rester discret.
- Avoir le souci de rester dans son rôle de ludothécaire et en fonction des demandes, orienter vers d'autres professionnels.

11 - COMMUNICATION

- Se donner une identification spécifique (nom, logo…).
- Savoir présenter la ludothèque et son fonctionnement.
- Diffuser une plaquette de présentation de la ludothèque et de son fonctionnement.
- Avoir une bonne signalisation permettant de localiser la ludothèque.
- Afficher diverses informations sur le fonctionnement à l'entrée et à l'intérieur de la ludothèque
- Figurer dans les répertoires accessibles au public sous la dénomination ludothèque et dans les répertoires professionnels. Etre équipé d'outils de communication (téléphone, fax, internet…).
- Entretenir des relations régulières avec les médias, les financeurs et les partenaires.
- Organiser des manifestations ouvertes à tous et participer aux événements de la vie locale dans le but de promouvoir la ludothèque
- Informer des manifestations par des supports particuliers tels que affiches, tracts….
- Archiver et mettre à disposition la mémoire des événements de la vie de la ludothèque (articles de presse, photos…).

ANNEXE VII

ORIENTATIONS DE LA CAF DE LA GIRONDE AU SUJET DES LUDOTHEQUES

Bordeaux, le 15 juillet 2003

1/ LES OBJECTIFS POURSUIVIS

Les ludothèques ont progressivement émergé dans le panorama de l'offre d'équipements aux enfants et aux parents. La Caisse d'Allocations Familiales de la Gironde, consciente de l'implication de plus en plus importante des ludothèques mais aussi de leur diversité dans les dispositifs enfance et jeunesse a lancé une étude concernant ces structures sur l'ensemble du département girondin.
Les résultats de cette étude menée par la fonction G.D.R.-DIAPASON de la Caf durant le deuxième semestre 2002 ont permis de mettre en évidence les spécificités liées aux missions des ludothèques et notamment : la souplesse et l'adaptabilité au public de leurs interventions.

Il s'agit de structures porteuses d'innovation et originales par la place qu'elles donnent au jeu et au développement de l'individu en société avec l'appréhension de règles, d'échanges, de manière ludique, dans un temps adapté.

C'est pourquoi la Caf de la Gironde souhaite que son soutien aux ludothèques (par le biais des Contrats Enfance et Temps Libre) soit conditionné au respect de la charte nationale et du référentiel départemental en répondant aux principes directeurs suivants :

- 1/ Soutenir l'existence et le développement des ludothèques comme lieu innovant intergénérationnel.

L'analyse se fera sur les territoires d'influence de la ludothèque dans le respect de la diversité des formes et de leur adaptation aux besoins locaux.

- 2/ Soutenir les ludothèques en ce qu'elles favorisent l'intégration sociale et les activités intergénérationnelles

L'intervention financière de la Caf dans le cadre des Contrats Enfance et Temps Libre contribue au financement des ludothèques qui privilégient dans leur projet une intervention destinée prioritairement aux familles et favorise leur participation.
Dès lors le soutien financier de la Caf permettra de mettre en place de nouveaux projets ou de développer des projets déjà existants à condition qu'ils répondent aux définitions décrites ci-dessous.

2/ LES CARACTERISTIQUES ATTENDUES DE LA STRUCTURE

- 1/ Les fonctions identifiées et à soutenir :

Pour bénéficier de l'accompagnement Caf les projets de création ou de développement devront répondre aux critères suivants :

➔ L'implantation territoriale
Le projet d'étude de la ludothèque devra être inscrit sur un territoire déterminé et être intégré dans la politique locale enfance et jeunes dans le cadre d'un contrat enfance et/ou temps libre.

La ludothèque est implantée sur un territoire et participe à son développement. La recherche de cofinancements sur la durée avec les collectivités territoriales et le tissu institutionnel local est réaffirmée.
➔ La fonction intégration et respect des règles sociales
La ludothèque mentionnera dans son projet en quoi le jeu permet l'apprentissage des règles tant sur le plan individuel que collectif et prend en charge la dimension familiale et intergénérationnelle.

➔ La fonction éducative, culturelle et de conseil
Le jeu, à travers toutes ses formes, permet de découvrir : des formes de relations et d'échanges, des modes de communications différents. Il devra permettre aussi un développement culturel.

➔ La fonction de soutien à la parentalité
La ludothèque permet un accueil de la famille et privilégie une relation particulière des parents avec leurs enfants grâce au jeu.

➔ La fonction économique
La ludothèque permet aux familles, même les plus modestes, d'accéder facilement au jeu et de le découvrir quel que soit son coût.

➔ L'inscription dans une dynamique partenariale avec les acteurs locaux
L'engagement du partenariat financier, humain ou matériel devra être défini dès l'élaboration du projet. Il sera d'autant plus facile qu'une démarche partagée avec les acteurs locaux (communes, institutions, entreprises, professionnels,…) aura été mise en place.

2/ Le contenu du projet :

Le projet de la ludothèque est soutenu financièrement par les prestations de service Contrat Enfance et Temps Libre contribuent au financement des ludothèques qui privilégient une intervention locale auprès des familles ressortissantes du régime général de la sécurité sociale. Il est important que ces dernières puissent participer à la vie de la structure (conseils d'administration, de gestion, d'usagers, commissions d'achats, d'adhérents, bénévolat…)

Il est nécessaire que chaque ludothèque construise un projet qui :

- sollicite et facilite la participation et l'initiative locale des enfants et des familles,

- favorise les solidarités de voisinage, les relations entre générations, les liens sociaux et familiaux,

- s'inscrive dans un cheminement d'actions avec un fil conducteur et une dynamique propre à la ludothèque,

- fixe des objectifs opérationnels, un plan de développement sur les actions et les moyens à mettre en œuvre au regard de l'environnement,

- décline les capacités d'accueil, de service, d'animation de la structure,

- s'inscrive dans la proximité et garantisse une accessibilité de l'ensemble des bénéficiaires potentiels

- marque le cadre partenarial de son action et les articulations avec les autres structures professionnelles et associations du territoire concerné.

- se décline dans le temps en référence avec les contrats enfance et temps libre.

Un projet qui décrive :

Les locaux : doivent être adaptables aux publics et aux activités. Ils peuvent être fixes ou mobiles.

Le fonds de jeu est un élément important pour qu'une ludothèque puisse fonctionner de façon efficace. Il doit être constitué en fonction du type de public accueilli et notamment de l'amplitude de l'âge des participants. Les personnes qui fréquentent la structure, surtout les très jeunes, doivent avoir un choix de jeux varié et adapté à leur âge. Un taux de renouvellement des jeux doit être prévu.

La fonction accueil et d'intervention doit être régulière au rythme propre de la structure et peut être animée par une équipe de bénévoles et/ou professionnels.

Le porteur du projet doit être compétent de manière à garantir la faisabilité et la pérennité du projet. Il peut être piloté par un professionnel ou un bénévole si sa compétence est éprouvée.

C'est sur cette base qu'avec la ou les collectivités locales concernées, la Caisse d'Allocations Familiales de la Gironde pourra participer au développement d'un contrat de projet concerté pour la ludothèque.

3/ LES MODALITES DE PRISE EN CHARGE PAR LA CAF

La Caisse d'Allocations Familiales propose d'intégrer dans le cadre de ses Contrats Enfance et Temps Libre les ludothèques, dont l'activité s'inscrit dans le référentiel de qualité départemental sur des axes de progrès identifiés (locaux, fonds de jeux, fonction d'accueil et d'intervention ...).

Le contrat de projet doit être décliné (pièce jointe).

Rapporteur : Dominique Larrue

ANNEXE VIII

REFERENTIEL QUALITE DEPARTEMENTAL POUR LES LUDOTHEQUES DE LA GIRONDE

Validé par la Commission d'action sociale de la CAF le 11/02/2005

A – UNE DEMARCHE DE CONCERTATION POUR GARANTIR LA QUALITE DE L'ACCUEIL EN LUDOTHEQUE SUR LE DEPARTEMENT EN REFERENCE AVEC LA CHARTE DE QUALITE DE L'A.L.F.*

Définition d'une ludothèque* :

« Structure et espace dédiés au jeu où se pratiquent le prêt et/ou le jeu sur place.
La ludothèque se définit comme un espace culturel contemporain, une institution socio-éducative, lieu d'animation autour du jeu et du jouet, lieu de prêt.
Devenus de véritables équipements de proximité, favorisant les rencontres intergénérationnelles et interculturelles, les ludothèques sont des partenaires à part entière de la vie du quartier ou de la ville ».

Les Ludothèques en étroite relation avec les établissements d'accueil, les RAM, les structures de voisinage, les centres de loisirs sans hébergement sont amenées à accueillir l'enfant, le jeune, sa famille ainsi que tous les publics.

Cet espace riche de mixité sociale, de prévention et d'éveil apparaît comme un lieu innovant du soutien à la parentalité et comme un espace privilégié pour l'épanouissement des personnes pendant leur temps libre.

La CAF de la Gironde a fait de l'amélioration de la qualité de l'accueil dans les établissements, une priorité de sa politique d'action sociale (commission d'action sociale du 05/06/2003).

Cette volonté est fortement partagée par Mosaïque : Association des Ludothèques Françaises, Section Aquitaine. De cette convergence est née l'élaboration d'un référentiel qualité commun pour les ludothèques de la Gironde, à partir d'un diagnostic départemental conduit par les services de la CAF.

I – LES PRINCIPES ET LES OBJECTIFS

1 – Les Principes Directeurs

- adapter des actions (Jeux) aux besoins des enfants et des Familles
- prendre en compte la diversité des publics
- permettre l'accès de tous, aux activités proposées par les ludothèques
- améliorer la qualité des jeux et la professionnalisation

2 – Les Objectifs

- développer des activités de jeux et de loisirs supports à l'apprentissage à la vie sociale, en facilitant l'implication des enfants, de jeunes et des parents
- Contribuer à l'intégration sociale de l'enfant, du jeune et de sa famille
- II – LES PRINCIPALES FONCTIONS

  - La Fonction accueil de l'enfant, du jeune et de la famille

Elle répond à une réelle demande des familles pour développer des loisirs durant le temps libre des enfants et des jeunes par une offre de service dans des structures adaptées.

  - La Fonction d'Epanouissement

Elle a pour objectif de promouvoir des activités diversifiées autour d'un projet éducatif différent de celui de l'école (même s'il peut en être complémentaire) en relation avec la Famille, ne se substituant ni à l'une, ni à l'autre.

- La Fonction d'Insertion, de prévention de l'exclusion, d'Eveil à la citoyenneté

Elle participe à la prévention et à la réduction de certaines inégalités sociales et culturelles et constitue un levier de socialisation, en particulier par le bais d'une participation financière adaptée.

- La Fonction de Soutien à la Parentalité

Elle a pour objectif de conforter, soutenir et aider les parents à construire les repères nécessaires à l'exercice de leur rôle de parents.

III – STRUCTURES CONCERNEES

Toute structure, associative ou municipale peut adhérer à ce référentiel.

Les principes énoncés dans ce Référentiel Qualité, porté par la Caf et l'A.L.F.Aquitaine, sont respectés par les communes et les ludothèques qui le souhaitent. Elles recevront un soutien technique, méthodologique et financier.

Cet engagement sera matérialisé par la signature d'une convention d'objectifs.

B – LE CADRE REGLEMENTAIRE

Les communes éligibles aux Contrats Enfance et/ou Temps Libre signent ce référentiel comme convention d'objectifs.

Le Référentiel fixe des obligations en matière d'hygiène et de sécurité des locaux, de qualification du personnel, d'environnement, de projet éducatif et de modalités générales de fonctionnement.

Le Référentiel Qualité témoigne d'une démarche incitative pour aller plus loin dans le sens d'une amélioration de la qualité de l'accueil.

C – LES EXIGENCES DU REFERENTIEL QUALITE

Des critères garantissant un accueil de qualité :

1 – les locaux :

Le local doit être conforme aux normes d'hygiène et de sécurité en vigueur. En l'absence de réglementation, les ludothèques qui accueillent des enfants de moins de six ans peuvent solliciter un médecin PMI, pour un conseil.
La surface et l'aménagement sont réfléchis et adaptés en fonction du projet de la ludothèque.

Le local doit être identifié en tant qu'espace où l'on ne pratique que des activités autour du jeu.

Le local doit être facilement repérable et accessible pour tous les publics (handicapés, personnes âgées, enfants, jeunes…)

2 – le personnel :

Le responsable de la ludothèque doit être titulaire ou en projet de formation du Diplôme Universitaire « Gestion et animation de ludothèque » ou d'un diplôme équivalent ou supérieur.

La composition de l'équipe doit s'inscrire dans la complémentarité des compétences.

La définition de chaque profil de poste doit être validée par le gestionnaire et les institutions financeurs.

La formation continue est souhaitée pour le personnel salarié qualifié.

La présence de personnel en formation doit être compatible avec le bon fonctionnement de la structure.

Les actions de formation en direction des bénévoles et des salariés non qualifiés doivent être accessibles et fortement encouragées.

3 – les missions du ludothécaire :

↳Garantir un accueil respectant les rythmes des personnes accueillies, dans leur individualité.

↳Préserver, promouvoir l'activité et valoriser le patrimoine ludique de la ludothèque.

↳Connaître les différents réseaux de fabrication, édition, et distribution de jeux et jouets.

↳Construire des outils d'évaluation de cet accueil.

↳Créer un environnement favorable aux conditions et à la qualité d'accueil.

↳Elaborer un travail de partenariat avec les structures de son environnement local

4 – le fonds de jeu et jouets :

↳La ludothèque doit posséder un fonds de jeux/jouets minimum et assurer son renouvellement annuel en cohérence avec les activités de la structure.

↳La ludothèque doit offrir un éventail le plus large possible de jeux et de jouets.

↳La ludothèque doit proposer des jeux en parfait état (complets, propres).

↳Le fonds de jeu doit répondre aux normes de sécurité (normes CE).

D – DES PROJETS STRUCTURANTS

1 - l'existence d'un projet global :

↳ Un projet global local doit être élaboré à partir des besoins repérés sur le terrain. par l'organisme gestionnaire, en concertation avec les institutions concernées, les responsables de la ludothèque et les parents.
Ce projet affirme la volonté de participer à une véritable politique communale ou intercommunale en faveur de l'enfance, de la jeunesse, et des familles. Il doit également intégrer la notion d'accessibilité des structures à l'ensemble de la population. La structure n'est pas un lieu thérapeutique et/ou pédagogique.
Le projet détermine les finalités de la ludothèque, les grands principes qui sous-tendent ses interventions, ses modalités générales de fonctionnement ainsi que ses perspectives d'évolution.

2 – l'existence d'un projet pédagogique :

↳Parallèlement, l'équipe de la ludothèque propose pour la durée du Contrat Enfance ou Temps Libre un projet pédagogique qui définit les objectifs de la ludothèque, tenant compte des spécificités liées aux temps d'accueil et aux publics accueillis. Ce projet comprend la description des moyens que la ludothèque se donne pour atteindre les buts fixés, ainsi que les modalités d'évaluation qui permettront de dresser un bilan en fin d'année.

↳Le projet pédagogique doit valoriser le soutien à la fonction parentale.

↳La ludothèque doit avoir les jeux et les jouets comme support de médiation et de socialisation.

↳Le projet de la ludothèque doit favoriser la rencontre de publics différents et le lien social.

↳Le fonctionnement de la ludothèque doit permettre la participation et l'implication des familles, des jeunes…) :

- ➲ en développant des projets favorisant la transmission des valeurs, cultures et savoirs.
- ➲ en favorisant la collaboration parents / professeurs, jeunes / professionnels, jeunes et parents autour du rôle et de leurs place dans la ludothèque.
- ➲ en responsabilisant, enfants, jeunes, familles sans se substituer à eux.
- ➲ en permettant une dynamique d'échanges.

➲ en les associant à la vie de la ludothèque et à la mise en place de nouveaux projets.

➲La ludothèque doit assurer la mise en place de partenariats avec d'autres acteurs locaux, tout en préservant sa spécificité.

E – LES CRITERES GARANTISSANT UNE GESTION RIGOUREUSE ET UN BON FONCTIONNEMENT

1 – les horaires d'ouverture :

➲Les horaires d'ouverture au public doivent correspondre aux besoins des familles.

2 – la tarification :

➲La tarification doit être basée sur la capacité contributive des familles et garantir que les familles les plus démunies puissent accéder au service.

3 – la rigueur du budget :

➲La structure doit se donner les moyens et se doter d'un budget de fonctionnement, compte de résultat, budget prévisionnel, plan d'investissement, en appliquant le plan comptable des associations ou des collectivités.

➲La ludothèque doit assurer une part d'autofinancement significative.

➲Le budget de la ludothèque doit être spécifique et distinct des autres activités éventuelles de l'association ou de la commune.

4 – le fonctionnement des ludothèques :

➲Le gestionnaire doit garantir la pérennité et la stabilité de l'équipe technique. Il doit donc prévoir un financement suffisant pour garantir un service de qualité. Dans l'intérêt des enfants et des familles, il se donne les moyens d'une gestion rigoureuse des participations familiales et des fonds publics dont il dispose et dont il doit rendre compte aux organismes prestataires.

➲Les financements publics alloués aux ludothèques doivent faire l'objet d'une convention de subventions.

➲Pour les associations la gestion est réalisée par le personnel sous la responsabilité du Président et du Trésorier de l'association : gestion du personnel, gestion administrative, gestion financière.
Il est souhaitable que le Conseil d'Administration soit composé d'un nombre significatif de parents utilisateurs (si possible au moins 50 %), et qu'il assure le renouvellement régulier des administrateurs.

➲Pour les ludothèques municipales, il est demandé qu'il y ait un conseil de ludothèque composé d'un nombre significatif de parents utilisateurs.

*A.L.F. : Association des Ludothèques Françaises.

ANNEXE IX

LES DIFFERENTS MODELES EDUCATIFS

Le constat, généralement admis, de la difficulté plus grande aujourd'hui des parents à éduquer leurs enfants[113], nourri de la préoccupation sociale face à une montée de la violence et d'une délinquance juvénile de plus en plus précoce, des incivilités scolaires, conduit à s'interroger sur les causes de cette difficulté que connaissent également les professionnels de l'enfance et de l'éducation. Par ailleurs, des divergences éducatives entre professionnels et parents sont source de malentendus, de frottements, voire de conflits et se traduisent par des tiraillements dont l'enfant fait les frais, dans le temps même où la collaboration et l'implication des parents sont préconisés dans les structures et services de la petite enfance (décret du 1er août 2000).

Un des éléments du désarroi des parents relève de l'incertitude éducative : quel type d'éducation donner aujourd'hui aux enfants ? Ils sont pris en effet entre les injonctions du Marché tout puissant, les conseils et les leçons dont les abreuvent abondamment des spécialistes de tout poil, relayés par les médias et les professionnels, et leur propre expérience de l'éducation qu'ils ont reçue. Comment faire son marché dans tout ça ? tant il est vrai que le comportement de consommateur éclairé déteint même sur l'exercice de la parentalité.

Jamais jusqu'à ce jour les parents n'ont été soumis, de la part des spécialistes de la famille, à autant de discours contradictoires[114] qui réduisent comme peau de chagrin le naturel des parents.

Ces discours contradictoires s'organisent selon des modèles. Un modèle s'articule autour d'un principe conducteur dominant mais non exclusif, comme une ossature qui donne à lire la vision de l'enfant, le projet que l'on sur lui, les rapports entre parents (*voire professionnels*) et enfants, les ressorts utilisés dans les méthodes éducatives, les finalités éducatives.

Au modèle autoritaire traditionnel et commun à l'ensemble de la société sont venus se superposer, tout en le laissant subsister, d'autres modèles axés successivement sur la santé physique (1850), la santé mentale (1960), la communication, l'explication (1980), la négociation, les droits de l'enfant (1990), la compétition (1990)[115]. Aucun modèle n'est obsolète, même si chacun témoigne d'un état des connaissances, des préoccupations propres à une société à un moment donné et s'il correspond à une organisation socio-économique et à son système de représentations. Le nombre de modèles et leur présence simultanée alimentent le désarroi des parents (que choisir ? à quoi se fier ?) et témoigne d'une société fracturée en milieux hétérogènes. Par ailleurs, elle est en phase avec une époque éclectique, papillonnante qui prône le mixage, le mélange[116] sans se soucier de la cohérence interne de chacun.

Chaque modèle a entraîné la naissance de spécialistes qui se sont surajoutés au fil des ans, sans se substituer aux précédents, ce qui fait dire à Barbara Walter[117] :

« On est en droit de se demander s'il reste à l'enfant et à la famille un espace de spontanéité qui échapperait au voyeurisme des philosophes, des théologiens, des formateurs, des éducateurs, des pédiatres, des psychologues, des psychiatres, des psychanalystes, des enseignants, des juristes, des journalistes… » *et l'on pourrait aisément poursuivre l'énumération.*

---

[113] Il a conduit, depuis la circulaire du 9 mars 1999 reprise cette année, à la création des R.E.A.A.P. (réseau d'écoute d'aide et d'accompagnement des parents).

[114] Paul Durning, 1994.

[115] Dates approximatives pour servir de repères.

[116] Cf. Patrick Bruel recyclant les chansons d'Edith Piaf.

[117] Barbara Walter, *La famille peut-elle encore éduquer ?*

A l'origine de ces modèles, parfois des penseurs, toujours des spécialistes, dont la pensée a été vulgarisée pour atteindre le plus grand nombre. C'est donc aux travers d'ouvrages d'éducation (*explications, conseils, voire recettes*) destinés aux parents que l'on peut le mieux appréhender la diffusion et l'interprétation donnée de la pensée initiale, notamment à travers les succès (*best-sellers*) de librairie. Vulgarisation dit simplifications, déformations, voire contresens. On ne peut qu'être frappé en particulier des avanies que la pensée de Freud a subies. La réception, massive, des messages atteste d'une société marquée par la croissance des classes moyennes prises dans un double mouvement d'élévation du niveau scolaire et d'accès à la consommation de masse, où se propagent rapidement les progrès de la connaissance de l'enfant et de son développement grâce à l'extension et à la diversité des médias (*émissions de radio, télévision, journaux, revues, sites Internet en y ajoutant les magazines et émissions spécialisées).*

C'est la publicité qui s'empare le plus vite de l'air du temps appliqué aux enfants et qui valorise le modèle éducatif qui lui est le plus profitable.

Un corps de professionnels de plus en plus nombreux et diversifiés, modelés par la formation qu'ils ont reçue, sont des relais de la bonne parole du moment… ou d'hier auprès des parents, à travers les structures d'accueil de la petite enfance, les services, les consultations, les établissements scolaires.

Nous proposons une lecture critique de chacun des modèles, soulignant tant ses côtés positifs que ses insuffisances, les excès auxquels il a conduit, ses limites. Cela nous paraît le préalable pour poser les questions de la cohérence, notamment celle de l'éducation familiale, la confrontation des modèles portés par les parents et par les professionnels et leur délicate négociation, la responsabilité éducative commune des adultes, les valeurs communes à promouvoir à travers l'éducation.

Nous nous tournons vers la société nord-américaine qui a vu s'épanouir nombre de modèles avant qu'ils ne soient exportés en France, avec une vingtaine d'années de retard souvent.

I - LE MODELE AUTORITAIRE

Il est le plus ancien et le plus commun, propre aux sociétés traditionnelles, religieuses et hiérarchiques. Il est fondé sur la puissance paternelle et l'autorité maritale, la distinction des rôles féminin et masculin[118] assortie de l'inégalité des sexes. En France, il s'est forgé dans le creuset d'une société rurale et chrétienne, il correspond à une société marquée par l'économie de rareté où l'homme, pour subsister, est dépendant des conditions naturelles (sécheresse, inondations, épizooties…). La révolution industrielle (*à partir des années 1830*) ne l'a pas entamé, la dureté et la précarité de la condition ouvrière égalent celles de la condition paysanne. L'absence de garanties et d'assurances collectives oblige à la solidarité entre les membres du groupe organisé en communauté villageoise ou sur la base de l'usine (à l'occasion de grèves par exemple comme l'a montré Emile Zola dans *Germinal*).

Ce modèle, s'il s'est lentement libéralisé, a tenu bon, notamment dans les classes populaires, jusque vers 1960, porté par l'école républicaine et laïque de l'Etat-Nation dans une société restée majoritairement chrétienne[119], de culture sinon de pratique.

L'éducation est fondée sur les principes d'autorité et d'obéissance : autorité du père, des parents, des adultes en général, obéissance et respect de l'enfant et soumission de tous à l'Eglise. Les Anciens, légitimés par leur savoir et leur expérience sont particulièrement respectés.

---

[118] Pierre-Jakez Hélias, *Le Cheval d'orgueil,* pp. 78-79 : le grand-père Alain le Goff dit à son petit-fils « soyez semblable à l'ajonc dont il énumère toutes les qualités» et à sa petite fille « soyez semblable au genêt ».

[119] Les témoignages autobiographiques sont légion, signalons entre autres *La soupe aux herbes sauvages* d'Emilie Carles – dure est la vie des montagnards du Briançonnais ou encore *Nous les filles* de Marie Rouanet dans un quartier d'ouvriers de Béziers des années 1950.

L'éducation a des visées morales, religieuses ou laïques, inculquant à l'enfant clairement la distinction entre ce qui est bien et ce qui est mal, l'orientant vers le service de la communauté, de la patrie, de Dieu. Faire de son mieux, remplir son devoir sont les idéaux promis. Le travail, l'effort, la discipline, l'économie, l'honnêteté, la reconnaissance, la politesse, la serviabilité, le dévouement, l'entraide sont des valeurs fortes.

L'éducation est contraignante. Elle associe tôt l'enfant aux tâches matérielles et le prépare à réprimer ses mauvais penchants, à savoir se tenir, à affronter les dures réalités de la vie, la nécessité de gagner son pain à la sueur de son front. Les ressorts de l'éducation sont la honte et la fierté : le comportement de l'enfant fait honte à la famille ou sa fierté. Les moyens utilisés sont la récompense et la punition. Encouragements[120], friandise, bons points, image, médaille, croix hebdomadaire, distribution annuelle des prix à l'école (*jusqu'en 1967).*

La palette des sanctions éducatives va de la remontrance à la réprimande, à la privation[121] du dîner, de dessert, la mise au coin, les lignes à copier 100 fois, une corvée supplémentaire, la fessée à la main ou au martinet. La menace souvent suffisait[122].

Cette éducation est marquée du sceau de l'économie : d'abord des biens, le gaspillage est pourfendu, l'épargne valorisée ; ensuite de paroles, les enfants ne parlent pas à table et les parents sont avares d'explications *« c'est comme ça »*, enfin elle est économe en démonstrations affectives (*ce qui ne veut pas dire que les sentiments soient absents entre membres de la famille*). La retenue dans l'expression physique ou verbale des sentiments est généralement la règle, la distance est marquée entre les enfants et les parents et les épanchements, les confidences de part et d'autre sont rares[123].

Education enfin économique en énergie parentale et ce pour plusieurs raisons. On savait ce qu'il fallait faire, dire et comment l'imposer, puisque que les parents transmettaient naturellement l'éducation qu'ils avaient reçue, d'ailleurs formalisée dans des ouvrages religieux, dans les leçons de morale et livres d'instruction de la IIIe République[124].

Ils n'avaient qu'à suivre une partition écrite d'avance, sans se poser trop de questions sur le bien fondé de leurs attitudes éducatives. Droits dans leurs bottes (l'incertitude était un luxe). Dans les grandes occasions, si des parents avaient besoin d'un conseil, ils trouvaient toujours dans leur entourage, un prêtre, une personne d'expérience, pour les éclairer de son avis. Les parents étaient relayés, donc soulagés, par d'autres adultes vivant au foyer (tante célibataire) et à l'extérieur. Les adultes se sentaient investis d'une responsabilité éducative[125] à l'endroit des enfants du village ou du quartier quand ils étaient hors du regard familial, n'hésitant pas à intervenir directement, se pressant même de rapporter aux parents les méfaits de leurs enfants. Economique aussi car l'éducation était peu individualisante, les enfants nombreux (4 à 6, 8, 10) s'élevant en quelque sorte entre eux.

Enfin l'éducation se faisait comme par immersion, l'enfant se trouvait au centre d'un concert que jouaient ses parents et le réseau familial, les voisins, l'Eglise, l'école. La morale laïque des institutions n'étant pas moins ferme que celle de l'Eglise : la Nation, la Patrie, la

---

[120] Cf. la lettre de Ferdinand Buisson.

[121] *Jeanne au pain sec.* Le poème de Victor Hugo évoque sa petite fille. *Les malheurs de Sophie* de la Comtesse de Ségur….

[122] Il suffisait à mon arrière-grand-père, paysan franc comtois, de poser la main à la visière de sa casquette pour rétablir l'ordre à table parmi ses six enfants.

[123] Il serait intéressant de voir combien souvent les grands-parents adoucissaient la sévérité d'une telle éducation.

[124] Cf. *catéchisme pour adultes,* les Evêques de France, Paris, association épiscopale catéchistique.
Cf. Suzanne Bukiet et Henri Mérou, *Les cahiers de la République*, Editions Alternatives, 2000.

[125] Henri Vincenot relate son enfance bourguignonne aux lendemains de la dernière guerre, la figure de sa mère veuve est quasiment effacée par celle de ses grands-parents et des grands-tantes qui l'ont élevé.

Raison se substituant à Dieu. De manière différente et à des places différentes, tous disaient la même chose dans une société homogène culturellement, bien que traversée de grandes inégalités sociales. L'éducation dispensée aux petites filles modèles de la classe de la noblesse provinciale, sans doute moins brutale, plus expliquée, n'est guère différente de celle du *pauvre Blaise*[126]. Une cohérence éducative à travers les modulations individuelles, familiales et sociales assurait la sécurité de base des enfants.

Ce type d'éducation présente un certain nombre de points positifs au niveau des enfants. Ils sont situés à leur place, inscrits dans l'ordre des générations, structurés solidement par des parents sûrs d'eux, « *nidés culturellement* » nourris qu'ils sont des proverbes, dictons, contes, légendes de leur terroir. La dureté du quotidien s'illumine des fêtes religieuses et familiales, s'ornemente des rites. Pauvres matériellement, riches culturellement, tels sont ces enfants au caractère trempé pour affronter les épreuves. On peut trouver les fruits les plus admirables de cette éducation dans les lettres des jeunes résistants fusillés pendant la seconde guerre mondiale.

Avec le recul, les points négatifs sont également nombreux. L'autorité paternelle glisse parfois vers l'autoritarisme sans être argumenté. Les punitions corporelles sont parfois excessives et relèvent de la brutalité, de la maltraitance[127]. Les exigences en travail peuvent être très lourdes. Les aînés, particulièrement les filles, en charge des plus jeunes et des soins du ménage, sont souvent malmenées. Les possibilités de choix individuel sont réduites : le fils reprend le métier du père, que cela lui plaise ou pas, qu'il s'agisse d'être paysan, pharmacien ou notaire.

La retenue d'expression des sentiments crée parfois un manque[128]. Il reste aux enfants à se soumettre ou à se révolter. Des conflits âpres et frontaux peuvent surgir entre père et fils. En cas de mésentente, certains jeunes ont préféré partir à la ville ou aux colonies.

Notons que ce modèle s'est libéralisé sous l'effet de l'évolution des mœurs et de la progressive émancipation des femmes. Le canut Sébastien Commissaire le constate déjà par exemple, dans son milieu ouvrier, à la fin du XIXe siècle.

Extrait de *La guerre des boutons* p. 63 -Louis Pergaud - 1912

« Une bordée de sanglots et des râles et de cris et d'injures et de menaces s'évadait de chaque maison, montait, mêlait, emplissait la rue pour une apparente cacophonie, un sabbat infernal, un vrai concert de damnés. »

Toute l'armée de Longeverne, du plus grand au plus petit…tous recevaient la pile et les paternels y allaient sans se retenir à grands coups de poings et de pieds, de souliers et de sabots, de martinets et de triques, et les mères s'en mêlaient elles aussi » (*La guerre des boutons* folio junior page 280).

Ou encore « et saisissant dans le fagot entamé près de la cheminée un raim de coudre souple et dur, arrachant la chemise, jetant bas la culotte, le père de Lebrac administra à son rejeton qui se roulait, se tordait, écumait, râlait et hurlait, hurlait à faire trembler les vitres, une de ces raclées qui comptent dans la vie d'un môme » (id. p.63)

II - LE MODELE DE SANTE PHYSIQUE

Il correspond à la période de transition démographique. Il s'impose dans la deuxième moitié du XIXe siècle jusque dans les années 1950/1960. La prise de conscience du scandale d'une mortalité infantile aussi élevée, ainsi que du gaspillage démographique et donc du déficit face à l'Allemagne ennemie (guerres de 1870/71 –1914/18) alors en plein essor s'élargit. Les médecins, et d'abord ceux de l'Assistance Publique de Paris, ont été les moteurs de la lutte contre les mauvaises conditions de soins, d'alimentation, d'hygiène, les maladies infantiles. La révolution pastorienne grâce aux vaccinations et aux progrès de l'hygiène (*pasteurisation des biberons*) est diffusée grâce au corps des auxiliaires médicales,

[126] Comtesse de Ségur.
[127] Louis Pergaud, *La guerre des boutons,* 1912, (voir page suivante).
[128] Cf. le canut Sébastien Commissaire.

sage femmes, infirmières, puéricultrices et aux instituteurs. La Médecine et l'Ecole alliées au nom de la Raison, du Progrès et du Savoir pour combattre l'obscurantisme, l'archaïsme et l'ignorance des familles.

Ce modèle marque une première atteinte au pouvoir des mères. Elles sont l'objet de conseils, de directives d'éducation pour qu'elles portent la plus grande attention à l'équilibre alimentaire, aux soins corporels, à l'hygiène, à la régularité des rythmes de vie de leurs enfants, mais elles continuent à garder l'autorité en d'autres domaines (sucer son pouce ou non, apprentissage de la propreté…). Et le cadre de l'autorité du père et de l'obéissance des enfants demeure.

Le regain de tuberculose et l'augmentation de la mortalité infantile dus aux privations de la seconde guerre mondiale (1939-1945) ont conforté ce modèle. On le saisit à travers l'ouvrage de Laurence Pernoud « j'élève mon enfant » dont la première édition date de 1956 et dont le succès ne s'est pas démenti au cours des éditions suivantes sans cesse remaniées. L'édition de 1984 consacre 328 pages/485 -67,6% -, celle de 1990 322/499 – 64,5 % soit environ les 2/3 de l'ouvrage aux soins du corps, aux accidents, à la diététique, à l'hygiène. « La nourriture est exclusivement alimentaire, les soins sont exclusivement corporels, le bien-être est exclusivement physique »[129].

Il est à remarquer que jusqu'à aujourd'hui les auteurs d'ouvrages d'éducation sont en grand nombre des médecins[130].

Ce modèle a connu une nouvelle vigueur au prix d'un infléchissement lorsque le culte du corps, de l'éternelle jeunesse se sont imposés à travers les images publicitaires d'une société individualiste, voire narcissique [131] pour servir les besoins de la florissante industrie des produits d'hygiène, de beauté et des services y afférant, des industries annexes comme celle des vêtements. En témoignent l'importance croissante accordée à la salle de bains dans un appartement comme la part de plus en congrue réservée aux stricts médicaments dans l'officine d'un pharmacien. Bien-être et confort sont les maîtres mots. L'essentiel dans l'éducation est de donner une bonne hygiène de vie aux enfants.

Les résultats positifs sont impressionnants si on compare l'état de santé de nos enfants à ceux des pays pauvres, de même qu'à ceux des générations précédentes, enfants plus grands en taille et mieux bâtis[132]

Au rayon des inconvénients, à trop valoriser le corps, le sans défaut, on laisse sur les marges, aux risques qu'ils se déprécient davantage, les handicapés physiques, tous les éclopés, les mal foutus, les non conformes au modèle de jeunesse svelte..

Surtout à trop idolâtrer le corps, les finalités spirituelles et morales s'effacent en même temps que le souci du bien commun.

Le sens du temps, de l'inéluctable vieillissement, de l'expérience humaine de la finitude, s'émoussent. Quand la jeunesse est mythifiée, la place des vrais jeunes devient plus floue face à des parents qui courent après leur jeunesse perdue.

---

[129] Barbara Walter, *La famille peut-elle encore éduquer ?*

[130] Le docteur Benjamin Spock pédiatre comme Françoise Dolto ou Aldo Naouri, *Réponses de pédiatre,* éd. Odile Jacob, 2000. Julien Cohen-Solal, neuropédiatre, auteur de *Comprendre et soigner son enfant,* , Robert Laffont, 1975, nombreuses rééditions. Dr Lionel Rossant, *Votre enfant guide à l'usage des parents,* Robert Laffont, 1987, etc….

[131] Evelyne Sullerot, « 1975 /1985 "la décennie du narcissisme" », in *Le grand remue-ménage, la crise de la Famille*, Ed. Fayard, Paris, 1997.

[132] Une limite semble atteinte avec l'apparition de l'obésité chez un nombre croissant d'enfants trop sédentaires et trop nourris de sucreries et de féculents, sans parler des conduites addictives d'un grand nombre d'adolescents (alcool, tabac, drogues).

III - LE MODELE DE SANTE MENTALE

Il introduit une véritable révolution dans l'éducation des enfants, dans l'exercice de la maternité, dans le déplacement de l'autorité, dans le renversement des valeurs, dans la main mise croissante de spécialistes « psy » en tout genre, sur l'éducation tant familiale que dispensée dans les structures d'accueil.

Il apparaît aux Etats-Unis dans les années 1930 pour s'imposer aux lendemains de la seconde guerre mondiale et se diffuser en France à partir des années 1960/70.

Au nom de l'équilibre psychique adulte, les contraintes éducatives ancestrales sont rejetées. S'y substitue une éducation permissive.

« *Beaucoup de parents, espérons-le, savent maintenant que les méthodes répressives peuvent nuire aux enfants, qu'elles sont à l'origine de toutes sortes de troubles névrotiques ou de déformations caractérielles* » écrit en 1945 un spécialiste américain faisant autorité[133].

Une certaine lecture de la psychanalyse - les névroses adultes sont provoquées par les refoulements sexuels infligés durant l'enfance - conduit à privilégier dans l'éducation de l'enfant la satisfaction de ses besoins, l'expression de soi. Surtout ne pas le frustrer, ne pas le traumatiser, de peur de créer des complexes.

L'enfant tel qu'il est, au stade de son développement, et non l'enfant appréhendé comme le futur adulte à façonner par l'éducation.

Ce type d'éducation correspond à la société de consommation, aux Trente Glorieuses (1950/1980) en France d'une société avide d'oublier les privations dues à la guerre, à l'Occupation et à la reconstruction.

Elle s'applique aux Etats-Unis aux enfants du Baby-Boom et à leur progéniture en France.
Le chantre de la nouvelle éducation, quelque part malgré lui et bien qu'il s'en soit défendu au cours d'une mémorable mise en cause publique dans les années 1970, est le Docteur Benjamin Spock, pédiatre ayant acquis une expérience psychiatrique. Il publie, après plusieurs années de réflexion et d'observations *Comment soigner et éduquer son enfant* en 1946. Ce livre accessible par ses propositions concrètes et simples, fait un tabac aux USA avant de connaître de nombreuses rééditions, et traductions ; en français, ces dernières datent de 1960, 1965, 1972, 1976. Vingt huit millions d'exemplaires en 1985 avaient été vendus dans le monde.

Dans le sillage du mouvement, d'autres noms s'inspirent d'un rousseauisme mal compris. Alexandre Sutherland Neil *Libres enfants de Summerhill* : l'enfant naît foncièrement bon. Si les parents laissaient se développer l'enfant sans angoisse, ni refoulement, il arriverait tout seul à maturation[134].

D'autres penseurs Wilhem Reich, Herbert Marcuse, dont on sait l'audience dans les mouvements de contestation de la jeunesse en 1967 aux Etats-Unis, en 1968 en Europe, ont préconisé de libérer les instincts, de balayer toute autorité et toute contrainte : « *jouir sans entraves* ». Gérard Mendel pour sa part a publié en France en 1968 *Pour décoloniser l'enfant :* grand succès traduit en allemand, italien, espagnol, portugais.

« *Il faut déconditionner l'enfant de la soumission à l'Autorité adulte qui lui fait violence depuis la nuit des temps* » avant d'avancer toute une série de propositions.

Ce modèle d'éducation permissive, tel qu'il a été reçu, repose sur un double postulat qui s'est révélé doublement illusoire : la vie sans frustrations ni manque existe.
Permettre à la personnalité de se développer à son rythme propre mettrait automatiquement en place un comportement social adapté (respect des autres). En évitant ce qui est négatif

---

[133] Cité par Elaine Heffner, *Pour une mère adulte*, p. 198.
[134] Le grand pédagogue a été mal compris. Une mère s'offusqua un jour qu'il osât s'opposer à sa fille qui mettait à mal le canapé et le salon où il les recevait, s'étonnant qu'il ne lui laissât pas tout faire.

(les pleurs, la contrainte, le refoulement) on obtiendrait un résultat positif : l'équilibre psychique.
« *en naissant, votre bébé a tout ce qu'il faut pour devenir un être raisonnable et affectueux…il n'a pas besoin d'être traité avec sévérité. Il s'adaptera tôt ou tard à la vie de famille sans que vous ayez beaucoup d'efforts à faire* » [135].

L'équilibre psychique adulte, but de l'éducation, devient un objectif difficile à cerner, plus flou qu'hier quand les comportements prescrits pour une bonne mère étaient de veiller à une bonne adaptation à la société et/ou à assurer une bonne santé physique. En outre rien n'est dit aux mères sur les moyens concrets de l'atteindre, sinon, en creux, d'éviter de faire mal.

Ce modèle marque un triple déplacement :

1) de l'autorité des parents à l'enfant
   L'enfant sait mieux que ses parents ce qui est bon pour lui.
   Ce n'est pas l'enfant qui doit s'adapter aux exigences de ses parents, mais la mère (première dans les soins donnés aux tout petits) qui doit modifier ses réactions : tétées à la demande, propreté sans contrainte, masturbation admise comme normale, surtout ne pas entraver le développement naturel de l'enfant …
   C'est un modèle fort coûteux en énergie parentale.

Ce sont les spécialistes, psychiatres, psychanalystes, pédopsychiatres, psychologues qui se font l'interprète des besoins et des désirs de l'enfant. Ils se sont investi des qualités réservées jusque là aux mères : la compréhension de l'enfant et la compétence.

2) déplacement du jugement moral. Jadis il s'appliquait au comportement de l'enfant selon les critères éducatifs des parents pétris de valeurs religieuses et sociales. Désormais il s'applique au comportement de la mère, coupable d'un sevrage mal fait ou d'un apprentissage de la propreté mal conçu.
3) déplacement des visées éducatives : à l'apprentissage à vivre en société se sont substitués la recherche du plaisir, la quête du bonheur, l'accomplissement personnel. Les maîtres mots sont l'épanouissement, « être bien dans sa peau ».

Le modèle axé sur la recherche des causes d'un mal être psychique, de troubles de comportements est calqué sur le modèle médical centré sur ce qui va mal. Il a été adopté par la psychiatrie, et dans la foulée, par la psychologie. Il a modelé la formation des professionnels et s'est largement diffusé au-delà des seuls cercles de spécialistes, devenant une culture commune aux éducateurs, aux juges pour enfants, aux travailleurs sociaux, voire à certains enseignants transformés peu ou prou en psychothérapeutes adeptes de l'école empathique et de la non-directivité d'un Carl Rogers. Ce modèle est au cœur du système de protection de l'enfance mis en place en 1958. Il imprègne et touche les parents par tous les canaux des médias et consultations spécialisées.

Le modèle de santé physique par exemple, le bain du bébé, s'est détaché de l'utilitarisme hygiéniste pour devenir un moment de plaisir et d'échanges entre la mère et l'enfant.
Quelle lecture critique peut-on faire de ce modèle ?

* **à son actif** une éducation plus individualisée suivant le caractère, la place de chacun dans la fratrie. Des parents plus attentifs, plus à l'écoute prennent mieux en compte les besoins de l'enfant. Ses potentialités, loin d'être brimées, sont mises en valeur. Il peut se réaliser personnellement suivant ses goûts, sa personnalité.

* **les aspects négatifs** sont multiples, voire dévastateurs :

a) <u>*du côté des enfants*</u>, la vision angélique n'a pas résisté à l'épreuve des faits.
« on ne leur a pas appris à supporter la frustration, à contrôler leurs impulsions, ni à être capable d'attendre que leurs besoins et désirs soient satisfaits, brefs à être en mesure de bien fonctionner dans la société ; on a fait croire aux enfants que c'était

[135] Docteur Spock cité par Elaine Heffner, *Pour une mère adulte,* p. 201.

l'état habituel des choses et qu'ils devraient toujours être heureux et se sentir bien dans leur peau »[136].

Enfants gâtés c'est à dire traités avec faiblesse, enfants rois où l'abondance des jouets et des biens[137] compense d'absence des adultes au travail ou la présence en pointillé d'un père séparé. Enfants capricieux. L'égoïsme, les désirs des autres et d'abord ceux de la mère lui ont été sacrifiés. Le non-respect des autres, la perte des signes de la civilité, et en premier lieu de la politesse, la tyrannie des impulsions, l'effacement du sens du bien commun ont été pointés dès 1970 aux Etats-Unis.

Même le Docteur Spock, dès la réédition revue et corrigée de son livre en 1957, introduit une nouvelle section qui traite de la discipline et confesse « *un jeune enfant ne fait aucune distinction entre ce qui lui convient ou non* » L'erreur a été la confusion entre « *normal* » et « *bon* » au sens moral. Normal signifie que c'est dans la nature des choses, tout ce qui est naturel n'est pas forcément bon : ainsi de la jalousie.

Le Docteur Spock conseille à la mère de souscrire aux désirs du bébé « dans la mesure où ils sont sensés et où vous ne devenez pas son esclave ». Il dit par ailleurs que l'enfant devient gâté le jour où la mère « *a peur de faire appel à son bon sens ou quand elle veut vraiment être une esclave et qu'elle encourage son bébé à exercer sa tyrannie* ». Les enfants trop gâtés ont des parents « *trop facilement prêts à faire abstraction de leurs droits et de leur confort ou à accéder trop aisément à toute demande de bébé ».*

L'absence ou la médiocrité des visées éducatives est patente. Peut-on réduire la finalité d'une éducation au seul épanouissement, être bien dans sa peau ? N'est-ce pas un peu court ? Ignorer l'exigence éducative, méconnaître que les pulsions peuvent être sublimées, c'est oublier tout ce que l'humanité doit à ses génies, à ses saints, à ses artistes tourmentés. Rechercher l'épanouissement comme une fin en soi, c'est donner la priorité à l'individu, « *le sujet despotique* ».

On comprend mieux, au constat des dommages liés à ce type d'éducation, l'examen de conscience suivant :

« *Nous avons souffert d'une sorte de folie cosmique qui nous a fait croire que nous élevions nos enfants comme si aucun de ceux qui nous ont précédés sur cette terre n'avait eu assez de sagesse et de pureté de cœur pour tenter d'y parvenir »*[138]. Il fait écho à cette réflexion émise en 1968.

« *Il est pour le moins étrangement frappant que cette éducation fasse tant de mal à l'enfant, elle qui ne prétendait avoir d'autre but que de le servir et qui rejetait les méthodes du passé comme ne tenant pas assez compte de sa nature profonde et de ses besoins »* [139]

D'où ce retournement *« La mère n'a pas pour tâche de faire un lit de roses à son enfant mais de l'aider à se frayer un chemin à travers les épines »* [140]

« *Nous avons jeté nos valeurs par-dessus bord lorsque nous nous sommes rebellés contre la façon dont elles nous avaient été transmises* ».[141]

b) <u>*du côté des mères*</u> Elles ont remis leur autorité entre les mains des spécialistes, dans un rapport d'enfant à parents. Infantilisées, toujours soupçonnées de mal faire, les troubles de la relation mère/enfant sont sans cesse invoqués pour expliquer les comportements problématiques des enfants *« un*

---

[136] Elaine Heffner, *op. cit.*, p. 201.

[137] Entre 8 et 12 ans plus de la moitié des enfants français possède une radio, un baladeur, une console de jeux. Plus d'un tiers dispose de sa propre chaîne Hi-Fi, un quart a une télévision dans sa chambre et 15% ont leur téléphone mobile personnel, *Le point,* « l'enfant roi », 14 décembre 2001.

[138] Midge Decter, *liberal parents, radical children*, cité par Elaine Heffner, *op. cit.*,p.180.

[139] Hannah Arendt, *La crise de la culture,* p. 240.

[140] Elaine Heffner, *Pour une mère adulte,*p. 206.

[141] Elaine Heffner, *op. cit.*,p. 220.

enfant à problèmes a pour définition une mère perturbée. La mère ne sera pas associée au traitement de son enfant mais traitée elle-même comme une malade »[142].

« *mères hyper protectrices, fusionnelles, symbiotiques, rejetantes, castratrices, pères absents, castrateurs, couples fusionnels, conflictuels, parents non collaborant, inadéquats, rejetants, familles rigides, chaotiques et l'on pourrait continuer cette liste pendant longtemps* » [143]

Ce modèle éducatif achève de déposséder les mères et de les culpabiliser.

« parents perdus dans le tourbillon des conflits de l'Oedipe, de l'angoisse de la castration et des névroses »

La mère risque d'être nocive, de nuire par son comportement à son enfant, de compromettre définitivement son développement. Comment pourrait-elle garder confiance dans ses capacités de bon sens, de discernement, d'initiative, d'imagination

La culpabilité des mères est redoublée par les féministes (*Modern Woman the lost sex* publié aux Etats-Unis en 1947) qui voient dans la maternité un substitut à l'accomplissement de la femme. Faute de se réaliser en tant que femme, la mère reporte sur l'enfant ses frustrations, l'instrumentalise dans une relation symbiotique et castratrice.

Cette culpabilisation des mères est générale. Elle est devenue comme un réflexe professionnel et perdure en dépit du progrès des connaissances scientifiques. L'autisme en offre un bon exemple. Depuis le psychanalyste Bruno Bettelheim, on a longtemps cru que l'autisme était lié aux difficultés de relation entre la mère et l'enfant. La prise en charge psychanalytique est donc très répandue.

Les récentes découvertes ont montré que l'autisme est une pathologie du développement du cerveau (2 gènes associés à l'autisme ont été identifiés par une équipe de chercheurs franco-suédois). Le Docteur Monica Zilvobicius continue à recevoir dans son laboratoire INSERM D'Orsay « *Chaque semaine des mères à qui des équipes soignantes ont laissé entendre que c'était leur faute, qu'elles n'avaient* certainement *pas fait ce qu'il fallait à la naissance »*[144]. Certains psychanalystes commencent à la reconnaître :
« *Nous récoltons les fruits de tout un travail de criminalisation des parents* » avoue l'un d'eux.

c) <u>Au niveau de la société</u> Une société matérialiste pousse à la consommation de biens privés par le moyen de la publicité. Celle-ci a fait de l'enfant sa cible préférée pour qu'il devienne prescripteur d'achats.

En 2000, les enfants américains ont influencé les achats de leurs parents à raison de 300 milliards de dollars. Six fois plus qu'il y a 10 ans [145].

L'équation « *bons parents = parents qui achètent* » pour satisfaire, et parfois devancer les désirs de leurs enfants, est communément, même si c'est confusément, admise. Séduction des marques. Réclamer, exiger, tempêter, culpabiliser ses parents pour qu'ils cèdent. Notre société est du côté maternel : elle comble sans jamais étancher des besoins renaissants, ce qui alimente l'économie. Elle contribue à l'effacement des pères car la fonction paternelle c'est de confronter l'enfant au manque, à l'interdit, à la frustration, car grandir impose des renoncements.

---

[142] Elaine Heffner, *op. cit.*, p. 180.
[143] Guy Ausloos, Université de Montréal, département de psychiatrie, Professeur Agrégé de clinique.
[144] *La Vie,* n° 3012, 22 mai 2003, elle cite plusieurs anecdotes : celle d'une mère qui demande à l'hôpital une IRM pour son enfant, car elle avait noté qu'il faisait des cris bizarres 'le chef de service a refusé et noté sur le compte-rendu médical « que la mère n'acceptait pas l'autisme de son enfant » J'ai réalisé l'IRM qui a montré des lésions très précises du cerveau. Cet enfant faisait partie des 5 % de cas où l'autisme est dû à des crises d'épilepsie. Il a ensuite été opéré et les crises ont cessé».
Une autre anecdote concerne une mère de deux enfants autistes : le monde médical lui renvoie "comment a-t-elle fait pour en avoir deux ? " ou « si vos enfants sont comme ça c'est parce que vous refusez qu'ils grandissent ».
[145] *Le Point,* « l'enfant roi, enquête sur une génération gâtée », 14 décembre 2001, pp. 72-84.

C'est un complet renversement des valeurs. A la maxime de morale copiée hier sur les cahiers d'écolier « *qui borne ses désirs est toujours assez riche* »s'oppose aujourd'hui le message martelé sans cesse « *achetez ce qui vous fait envie* ». A la frugalité, vertu en vigueur même dans les classes aisées d'hier, ce qui en faisait un style de vie choisi, éloigné tant de l'avarice que de la prodigalité, des images d'abondance, de luxe prétendument accessible à tous, donc génératrices de ressentiment sont omniprésentes. A l'effort s'oppose la facilité.

Les trois modèles suivants se greffent sur le précédent, présentant des variantes.

IV - MODELE AXE SUR LA COMMUNICATION

On pourra se référer à l'ouvrage du psychologue américain Thomas Gordon *Parents efficaces* publié en 1970 et best-seller mondial. Thomas Gordon met au point un programme de formation pour les parents destiné à améliorer la communication avec leurs enfants. Sa méthode peut se résumer en trois points :

1) l'écoute active, les parents aident ainsi l'enfant à exprimer ses émotions, ses sentiments, à s'extérioriser.
2) le passage du « tu » au « je ». Au lieu d'incriminer un comportement répréhensible de l'enfant, le parent exprime le ressenti que ce comportement provoque en lui.
3) Pas de perdant : au conflit parent/enfant qui se terminait hier, selon le modèle autoritaire, par la victoire du parent, se substitue l'acceptation de ce que dit l'enfant pour qu'il ait le sentiment d'être pris en compte et de ne pas être défait.

Le succès en France des ouvrages de Jacques Salomé qui se situent dans le même courant atteste de cette volonté de compréhension de l'autre.

Ce modèle est en phase tant avec la nouvelle économie qui voit un développement très rapide et diversifié des communications, qu'avec son idéologie.

On communique à tout va, il faut communiquer !

En atteste la place démesurée prise par les conseillers en communication auprès des hommes politiques. Ce modèle reflète également les progrès de la démocratie familiale (en particulier l'égalité entre époux). Il est au cœur de « la famille relationnelle » définie par François de Singly.

La parole, l'écoute, le dialogue sont valorisés. Pas un projet éducatif de structure petite enfance, pas un professionnel qui ne se conforme à ce mot d'ordre.

Les effets **positifs** de ce modèle éducatif sont évidents. On peut mettre à son actif le rapprochement entre générations, notamment entre père et enfant, validé par la majorité des jeunes qui se disent satisfaits de l'écoute compréhensive qu'ils trouvent dans leur famille. On peut estimer qu'une bonne communication désamorce les conflits. C'est aussi sans doute en partie grâce à elle que, malgré les mutations technologiques, le fossé entre générations n'est pas si large.

Pour autant, il faut être vigilant à certains effets **négatifs**. Se centrer sur la communication risque de placer les partenaires, adultes et enfants, sur un pied d'égalité où la parole de l'un vaut autant que la parole de l'autre. En postulant l'égalité de parole, les parents renoncent à leur position d'autorité et, de ce fait, renoncent également à reconnaître à l'enfant sa place d'enfant. Une certaine confusion des places risque de s'en suivre. L'empathie, la volonté de comprendre l'enfant peuvent lui faire entendre que le parent est de son côté. A chacun sa place et être parent c'est être du côté des parents, et non du côté de l'enfant.

En outre le parent risque d'osciller entre une parole infantilisée ou une parole manipulatrice, démagogique, un faux-semblant. [146]

Sous couvert d'égalité il récupère ainsi le poids de son expérience et de son savoir pour mener l'enfant vers ce qu'il a décidé d'avance.

---

[146] Dans le livre *Treize à la douzaine* , le père, autoritaire par ailleurs, instaure un Conseil familial dont il se proclame président afin de répartir les tâches domestiques entre les enfants : c'est ça ou la suppression du cinéma, des glaces, de l'achat de nouveaux vêtements, pp. 45-48.

Ce modèle peut aussi donner l'illusion qu'une bonne communication abolit tout conflit, efface les incompréhensions, supprime les insatisfactions, remplace l'action ; Comme si, après avoir parlé, il n'était plus nécessaire au parent d'agir, de poser des actes.

Ceci entretient un rapport magique à la parole d'autant plus dommageable quand il est cautionné par l'expert psychologue[147]. Dommageable car le parent se trouve paralysé dans sa capacité d'action et dévalorisé à ses propres yeux si la parole ne suffit pas à modifier un comportement répréhensible de son enfant par exemple.

Enfin la communication, si elle devient la finalité de l'éducation, tourne en rond. Elle ne peut se réduire à un échange de paroles où chacun père-mère se contente de dire. Une communication au service d'elle-même s'écoute parler et s'éloigne d'un dialogue véritable.

V - LE MODELE EXPLICATIF

Barbara Walter met le principe d'explication au cœur de la réflexion éducative de Françoise Dolto, à travers l'ouvrage *Lorsque l'enfant paraît* publié en 1990. Ce livre rassemble le contenu des émissions radiodiffusées auxquelles participa la psychanalyste à partir de 1975. Françoise Dolto, grâce à son langage direct et simple, sut toucher un grand nombre d'auditeurs.

L'enfant est une personne en devenir, un sujet qui a droit à la vérité. L'adulte introduit l'enfant dans sa propre histoire en lui donnant à lire ses origines, en évitant les non dits et les secrets de famille. L'adulte aide l'enfant à mettre des mots sur ses émotions, ses pulsions. Il éclaire ses actes, les rend compréhensibles, voire les justifie (jalousie à l'arrivée d'un petit frère par exemple), l'informe des vicissitudes de la vie familiale (séparation du couple, deuil…).

Nous ne suivons pas Barbara Walter dans toutes les critiques adressées à ce modèle[148]. Cela n'a pas de sens de parler à son enfant comme à un âne savant parce que l'enfant très jeune ne comprend pas les mots. Néanmoins force est de constater que nombre de parents, voire d'éducateurs pleins de bonne volonté commentent verbalement tous les actes dont le bébé est l'objet, lui expliquant tout. *« Si on se penche au-dessus du berceau, pour dire une phrase, une sorte de récit, cela n'a aucun intérêt, aucun sens et les mots risquent même de devenir persécuteurs et dénués de tout sens sinon celui d'une marque d'indifférence : "je t'ai raconté ça, tu le sais, alors maintenant tu me fous la paix !" »*[149]. C'est un modèle très coûteux en énergie parentale ! Par ailleurs la force et le sens de la parole risquent de se diluer, de se perdre dans un flot verbal. L'adulte est-il sûr que le moment est bien choisi pour l'enfant d'entendre une explication, l'éclairage de son histoire ? Le génie propre à Françoise Dolto a pu laisser croire à un effet magique de la parole sur le comportement, l'évolution de l'enfant. Ses émules ont dû déchanter.

En outre, faire la clarté sur tout ce qui touche l'enfant réduit la part laissée au rêve, à l'imagination, à l'expérience ou au pressentiment de l'opacité humaine, au mystère. « *Tout est dit, sans possibilité de découvrir, d'éprouver la réalité par soi-même. Le trop d'explication réduit l'acteur dans l'enfant* ».[150]

Le docteur Spock nous paraît plein de bon sens lorsqu'il brocarde « *certains parents (qui) tiennent toujours d'interminables discours justificatifs ou raisonneurs à leurs enfants… L'enfant se sentirait beaucoup plus heureux, et se sentirait beaucoup plus en sécurité, si le*

---

[147] Ainsi une psychologue commentant les résultats d'une enquête auprès des parents. Ceux-ci devaient répondre à la question *"votre enfant est insupportable. Comment réagissez-vous ?"* « La parole devrait suffire à fixer les interdits. Un ton ferme, une vraie conviction dans la sanction verbale sont tout aussi efficaces qu'une privation de télé »
(Christiane Ollivier-Gaillard, psychologue et psychothérapeute , *Top famille*, n°32, juin 1999, p. 27).
L'affirmation, cautionnée par l'expertise, ne manque pas d'aplomb car elle laisse penser qu'elle est applicable à tous les enfants dans toutes les situations.

[148] Barbara Walter, *La famille peut-elle encore éduquer ?*, Erès, 1997, pp. 41-42, 75.

[149] Daniel Marcelli, « Eloge de surprise », in *Le Furet,* n°34, p. 31.

[150] Barbara Walter, *La famille peut-elle encore éduquer ?*, p. 76.

parent, se montrant toujours parfaitement sûr de lui-même, lui adressait sur un ton amical des directives précises pour tout ce qui concerne la routine quotidienne » [151]

On peut mesurer ces risques quand on analyse les livres proposés par la fille de Françoise Dolto, pour autant qu'elle ait repris à son compte le souci explicatif de sa mère, et les comparer aux albums pour enfants qui sont, eux, des œuvres littéraires. Ceux de Catherine Dolto sont des albums thématiques censés faire le point sur un problème.
Curieusement, ils apparaissent très moralisateurs au nom d'une science du développement et bien peu propices à la rêverie car ils collent platement à la réalité quotidienne. Qu'on en juge. Par exemple dans *Pipi au lit* : *« Quand on va dormir en dehors de la maison, c'est bien qu'un des parents fasse une petite lettre pour expliquer ce qui peut se passer… quand on en a assez et que ça nous rend malheureux, on peut en parler avec le docteur qui nous soigne »* ;
ou encore dans *Gentil méchant* : quand on frappe son petit frère ou sa petite sœur on n'est pas méchant, mais peut-être jaloux ou en colère ;
dans *« vivre seul avec papa ou maman »« ce qui est tellement triste que ça empêche de vivre, c'est quand on ne sait rien sur celui qui n'est pas là ou qu'on ne connaît même pas son nom »* ;
dans des amis de toutes les couleurs : *« chacun laisse une petite trace dans les cellules de vie sur de minuscules bâtonnets qu'on appelle chromosomes »*

Ces petits albums cartonnés figurent dans les librairies au rayon « albums pour les 0-3 ans ». Ils n'introduisent pas l'enfant dans l'univers du rêve, de l'humour, de la fantaisie, de la poésie.
Le texte n'est d'ailleurs pas porté par la langue du récit. Ces albums, en fait, peuvent servir de manuels pédagogiques aux parents et aux professionnels de la petite enfance : des explications claires et simples leur sont fournies pour qu'ils puissent eux-mêmes les transmettre aux enfants. Diffusés largement y compris dans les supermarchés, ces albums attirent des couches populaires plus étendues que celles touchées par Françoise Dolto dont l'influence plus profonde s'est exercée principalement sur le milieu des professionnels de l'enfance et de l'éducation.

Enfin, la compréhension n'est pas forcément naturelle à l'enfant. Elle ne tombe pas du ciel comme la manne. De plus, la capacité de comprendre ce qui est dit n'entraîne pas automatiquement celle de se contrôler.

VI - LE MODELE DE NEGOCIATION

Il est défendu par Elaine Heffner en réaction à l'éducation fondée sur le principe de santé mentale qui sacrifiait les besoins, les désirs de la mère à ceux de l'enfant. Son livre, paru aux Etats-Unis en 1978, a été traduit en France en 1979. Pour elle, il faut négocier correctement les conflits entre les désirs de la mère et ceux de l'enfant. Tous les deux expriment des besoins également justifiés. "*Quelle est la base du conflit et comment peut-on y remédier ? "*, c'est cette question que doit poser une mère en conflit avec son enfant. [152]

Il est essentiel qu'elle soit convaincue de ses droits et fasse la distinction entre sentiment et comportement. « *Si la mère est capable de se reconnaître le droit aux sentiments, si elle peut se permettre d'éprouver des sentiments qu'elle ne se croit pas autorisée à avoir, elle devient alors capable de reconnaître ce droit à son enfant* » La solution pacifique d'un conflit passe par les concessions et les compromis. Chaque camp doit être prêt à accepter un peu moins que tout ce qu'il désirait « La mère doit être la première attentive aux besoins et aux désirs de l'enfant. Ayant ainsi appris que sa mère l'écoute réellement et que ses désirs seront pris en considération, l'enfant est alors capable d'écouter sa mère…

« *Mais commencer par écouter son enfant ne veut dire qu'on doive le faire indéfiniment ni qu'on soit tenu de satisfaire ses désirs ».*

C'est à la mère d'apprendre à l'enfant les termes de la négociation. La mère doit viser un objectif plus vaste : créer un climat « raisonnable » dans lequel elle et l'enfant seront à même de s'écouter mutuellement. A tout moment, la mère pourra céder aux désirs de son

---

[151] Docteur Spock, chapitre "la discipline ", pp. 358-359.
[152] Elaine Heffner, *Pour une mère adulte,* p.69.

enfant, se monter plus ferme sur ce qui lui tient à cœur, ou trouver une solution de compromis acceptable de part et d'autre. Ce qu'il faut à la mère, ce n'est pas la bonne méthode, mais assez de souplesse pour continuer à résoudre chaque situation conflictuelle. Dans ce processus, plus que d'imposer la volonté de l'un à l'autre, la mère et l'enfant travaillent de concert. Elaine Heffner exhorte les mères à « ne pas démissionner » (titre d'un chapitre) face au pouvoir des spécialistes qui les culpabilise et les met hors jeu. Elle invite aussi, face à « la mystique de la libération » de la femme (titre d'un chapitre) à attacher de la valeur à la fonction maternelle sans se sacrifier pour autant.

La seule alternative consiste à appliquer un système non autoritaire qui cherche à résoudre le conflit en tenant compte des besoins mutuels des deux parties, plutôt qu'en faisant appel à des solutions imposées d'en haut.
Doit-on préciser qu'une éducation faisant largement appel à la négociation est très coûteuse en énergie parentale ? Elle permet un type d'éducation à la fois ferme et souple.

Le principe de négociation comporte cependant des risques. On voit se développer, dans une société démocratique et marchande fondée sur le contrat, les pratiques éducatives faisant appel à la négociation, au donnant donnant, entachées parfois de marchandages, voire de chantage (« *si tu m'achètes une trottinette, je travaillerai les maths* »).

La négociation est un procédé valable entre adultes. Au fur et à mesure que l'enfant grandit, la négociation permet, certes, à l'adulte à tenir compte du sujet en face de lui. Mais le jeune enfant n'a pas à être considéré comme un partenaire, et l'habituer à la négociation, c'est l'habituer à un univers où il pense que tout sera toujours négociable.

VII - MODELE DE L'ENFANT SUJET DE DROITS (et non plus seulement objet de droit)

Il réoriente l'action éducative depuis la ratification par la France de la convention internationale des droits de l'enfant en 1990. Il a le mérite, à la différence des précédents modèles, de définir les finalités éducatives à l'article 29.

L'égalité entre adultes et enfants, affirmée par Gérard Mandel trente ans plus tôt, trouve son aboutissement dans ce texte. La lecture d'une égalité des droits entre adultes et enfants citoyens, assortie d'une inégalité des responsabilités qui incombent toutes à l'adulte, peut en être faite. On peut se trouver souvent devant des conflits de droits. Une autre lecture peut lui être préférée : une hiérarchie des droits, une non-symétrie, comme l'a rappelé la ministre déléguée à la famille et à l'enfance. Le débat autour de l'article 371 du Code civil illustre le propos. Le rapport Dekeuwer-Defossez publié en 1999 a refusé de le modifier : « *l'enfant à tout âge doit honneur et respect à ses pères et mère* » une façon d'affirmer que « *l'enfant n'a pas que des droits mais aussi des devoirs, et au premier chef à l'égard de ses parents* ». Ceci est d'ailleurs conforme à l'article 29, alinéa c de la Déclaration des droits de l'enfant qui garde la formulation « *inculquer à l'enfant le respect de ses parents* ». Jean-Pierre Rosencsveig[153] et François de Singly, adeptes d'une vision symétrique, proposaient « *les ascendants et les descendants se doivent réciproquement respect et solidarité* » [154].

Le livre *Priorité aux enfants* de Gorny, publié en 1990, privilégie les droits subjectifs de l'enfant (les articles 12, 13, 14, 15 accordent les libertés de parole, de réunion, d'association et d'opinion). Le rôle des parents se concentre sur et se résume à leurs devoirs de respecter ceux-ci. « *il y a donc un déséquilibre qui donne à l'enfant la position de l'enfant-roi, de celui qui règne sur le monde des adultes, le monde parental, tandis que le parent a la position du serviteur au service de l'enfant* »[155]. Le risque est de paralyser l'autorité des adultes en prêtant le flanc à des manipulations de type marchand (publicité), médiatique (nombre d'émissions destinées aux enfants présentent des situations familiales où la formule « *j'ai droit à* » a supplanté l'habituelle « *peux-tu m'autoriser* ? », qui habillait autrefois la demande adressée par l'enfant à un de ses parents).

---

[153] Ancien directeur de l'institut de l'enfance et de la famille, président du tribunal pour enfants de Bobigny.
[154] *L'école des parents*, novembre 2000, p.41.
[155] Barbara Walter l'analyse, *Id* p. 77.

Qu'on songe aussi au chantage exercé par des enfants eux-mêmes n'hésitant pas à téléphoner au numéro vert pour se plaindre de maltraitance en cas de fessée, ou n'hésitant pas à dire à leur père » *tu n'as pas le droit de me taper* »Nous avons entendu la plainte de nombre de pères d'origine immigrée sur ce thème. Les militants des droits de l'enfant s'attaquent à ce grand classique de l'autorité familiale qu'est la fessée[156]. Or, même le docteur Spock préférait *« une bonne fessée à de constants reproches car elle permet de ventiler l'atmosphère tant pour les parents que pour les enfants ».*

La presse enfantine se fait l'ardente propagatrice des droits de l'enfant. Ainsi, on peut lire cet appel « *enfants, vous avez des droits ! En êtes-vous contents ? Aimeriez vous avoir de nouveaux droits ? Ecrivez-nous en participant au concours du sommet 2001 pour les droits de l'enfant* » qui doit se tenir à l'O.N.U à New-York en septembre 2001[157]. Nulle part dans l'article, il n'est fait mention de devoirs correspondants. Une lecture sélective de la Déclaration des Droits de l'enfant peut conduire à entériner la dissolution de la responsabilité parentale et donner à penser que l'affirmation de droits est déconnectée de l'obligation de devoirs. Victime des excès de l'idéologie des « *droits des enfants* », la responsabilité parentale s'est considérablement alourdie de culpabilité.

VIII - LE MODELE DE COMPETITION

Il est au cœur d'éducations familiales qui privilégient la réussite sociale, et pour l'atteindre, la réussite scolaire. Le mérite de telles éducations est d'être exigeant à l'endroit de l'enfant, de viser à développer ses potentialités, d'autant que les découvertes récentes montrent les compétences précoces des bébés. Le principe de compétition est parfaitement accordé à une société développée marquée par l'accélération du temps, prise dans une économie mondialisée. Peut-on faire l'économie totale de ce principe, sinon à risquer de futurs inadaptés sociaux ?

Pour autant la critique se doit d'être sévère. Le type d'éducation qu'il inspire fonctionne au stress, à la pression et à la récompense, conformément à la nouvelle donne économique fondée sur la performance. La réussite parentale (injonction sociale) s'identifie à la réussite sociale (études, argent, prestige, pouvoir) de l'adolescent. *« Etre le meilleur »* s'est substitué à « *faire de son mieux* » qui appelait hier l'enfant à tirer le meilleur de lui-même et non à l'établir au-dessus des autres.
Le principe de compétition est au cœur d'éducations misant sur les performances sportives ou musicales.

Si l'angoisse du lendemain dans une société aux mutations accélérées, est trop prégnante pour des parents, le principe de compétition s'affirme dans leur éducation : apprentissages précoces, stratégies dès l'école primaire pour intégrer les meilleurs établissements scolaires, emploi du temps de loisirs quadrillé par les ateliers et les activités sportives de toutes sortes. C'est une éducation très coûteuse en énergie parentale !

Les apprentissages précoces ont le vent en poupe. Les logiciels ludo-éducatifs connaissent un boum (progression de 20 % par an) 2,5 millions de CD-Rom ont été vendus en France en 2001 sur le segment des moins de 12 ans, pour les jeux ludo-éducatifs. Le secteur des 1-5 ans est le plus dynamique du marché (+25 % entre 2000 et 2001).

Dans le même ordre d'idée quelque 150 000 claviers d'ordinateurs Berchet premier âge ont été vendus en deux ans et demi.

Aux Etats-Unis la théorie du « *better baby* » pousse des mères obsédées par la réussite future de leur bébé à suivre un cursus de stimulation prénatale à Hayward, annexe de l'Université de BERKELEY en Californie. Baladeur sur le ventre, elles proposent au futur bébé Mozart, du Japonais, un cours de mathématiques, de la philosophie.

---

[156] *« Une fessée même légère génère un gros stress chez l'enfant, qui s'habitue à ce mode de communication violent. Des études ont prouvé que ceux qui avaient reçu des tapes, même occasionnelles avaient plus de risques de connaître la délinquance, l'alcoolisme ou le suicide»* (Jacqueline Cornet médecin, fondatrice d' « éduquer sans frapper »).
[157] *Le journal des enfants*, jeudi 22 mars 2001.

Ce modèle éducatif se répand avec la collaboration de professionnels de la petite enfance. Des institutrices de maternelles et des éducatrices de crèches ont contribué à l'élaboration des logiciels Adibou, référence en la matière.

Selon le professeur Roger Lécuyer, les performances des bébés sont plus importantes que cinquante ans plus tôt où des baby tests ont été effectués pour mesurer les capacités sensori-motrices des bébés. Des enquêtes menées sur l'intelligence des enfants en âge scolaire en 1948 puis en 1988 montrent que le QI a progressé d'environ vingt points en France en cinquante ans. Alors bébés plus éveillés ? mais plus agressifs et plus fatigués, d'après un certain nombre d'observations

Le pédiatre Aldo Naouri remarque l'augmentation du nombre de bébés vomisseurs, phénomène qu'il relie à l'angoisse et au stress des parents, « *je crois cette pathologie directement en rapport avec cet état de tension, non pas d'une mère de bébé en particulier, mais en raison de ce que devient en général maintenant la responsabilité maternelle, la responsabilité parentale, autour d'un projet, vers des résultats prévus, sans qu'il soit laissé le temps de goûter aux bonheurs de l'enfance* »

Le risque, c'est de morceler beaucoup l'éducation entre parents, professionnels et intervenants de toutes sortes, de ne laisser aucune place au vide, puisque le temps est précieux et qu'il faut le remplir de la façon prétendument la plus efficace. Le temps de jouer, de rêver est considéré comme du temps perdu. Tony Lainé s'est élevé fortement contre cette tendance « *Peut-être que les batailles qui se livrent actuellement pour essayer de développer des espaces de créativité sont des batailles révolutionnaires qui s'opposent au massacre de la créativité chez les enfants de notre société* » dominée par « *la pensée opératoire, c'est à dire une pensée centrée sur la rationalité la plus stricte, l'évaluation, la programmation. C'est en quelque sorte la pensée de l'ordinateur* »[158] : les ouvrages de Cécile Drouin à l'attention des parents relèvent de ce type de pensée (ceux-ci sont invités à répondre à des questionnaires notés, à des tests pour évaluer les comportements de leurs enfants (agressivité, paresse, instabilité, mensonge, fugue, vol, drogue)[159].

Au terme de l'analyse chronologique des différents modèles éducatifs, nous pouvons faire trois remarques :

1- <u>le principe de sacrifice maternel</u>,
Il imprègne plusieurs modèles éducatifs (santé mentale, droits des enfants, voire compétition). Mais depuis toujours comme en témoignent la littérature et l'art, les figures de mères saintes et martyres abondent et plus rarement de pères [160]

2- <u>Aucun modèle n'est obsolète</u>
Aucun modèle, quelle que soit l'époque où il s'est mis en place, n'est obsolète. Les modèles ne sont pas si anciens pour que ne flottent encore, que ne traînent des phrases et des comportements réflexes. Que l'on songe à la fortune des mots d'ordre «l'épanouissement », être bien dans sa peau », « le plaisir », qui reviennent si souvent dans l'écriture des projets pédagogiques d'équipes des structures d'accueil de la petite enfance ou dans des propos tenus indistinctement et qui relèvent du modèle de santé mentale. Par ailleurs, les modèles se chevauchent, se contredisent, tout en affirmant chacun détenir la vérité. Ils ne s'imposent pas sans mal, comme nous l'avons vu, laissant substituer les précédents. Ils touchent de façon différenciée les milieux sociaux. Les classes aisées informées accordent une prime aux nouveautés éducatives. Les classes populaires sont restées plus proches du modèle traditionnel.

Il y a loin entre le mythe de la bonne éducation, émanant de l'imaginaire social du moment et l'exercice quotidien de l'éducation.

---

[158] Tony Lainé, « l'espace culturel et l'imaginaire du jeune enfant » in *Les livres à petits pas contés,* p. 77.

[159]Sylvie Messinger, *Votre enfant est doué et vous ne le savez pas*, *Vous pouvez résoudre les problèmes de votre enfant et vous ne le savez pas,* 1986, 250 pages.

[160] La mère de Romain Gary, celle d'Albert Cohen, *Le livre de ma mère.* De Balzac, *Le Père Goriot.*

Rares – existent-ils seulement ? -, sont les parents qui se conforment en continu à un seul modèle. Une palette large de modèles éducatifs est à leur disposition : un choix que les générations précédentes n'avaient pas. Pour les adultes d'aujourd'hui, ce choix est source d'incertitude et de tourment. « *Est-ce que je fais bien ?* » est une question lancinante. Pour les enfants, l'oscillation et l'incertitude sont sources d'insécurité.

L'histoire personnelle des parents (leurs propres relations à leurs parents), le poids plus ou moins fort des traditions, leur caractère, leur niveau d'éducation, leur perméabilité plus ou moins grande aux théories éducatives en vogue, leur système de valeurs, la personnalité de l'enfant, colorent le type d'éducation qu'ils assument. Pour autant, dans le cours des jours, suivant leur humeur du moment, les évènements, l'âge de l'enfant, ils passent d'un principe à l'autre, d'autant plus que les connaissances sont volatiles, plus ou moins bien intégrées. S'ils sont détendus, en vacances, vive la communication et l'épanouissement. Si leurs occupations les laissent disponibles à l'enfant, patients, ils fonctionnent sur le mode explicatif, à la Dolto.

Inversement, le vieux réflexe, remonté du fond des âges, celui de la fessée qui soulage et du « *c'est comme ça et pas autrement* » à la façon des grands-parents, refera surface si leur patience est à bout, s'ils sont stressés, peu disponibles, préoccupés, quitte à se sentir ensuite culpabilisés et revenir au mode de négociation, à la Elaine Heffner. C'est le sentiment de culpabilité qui fait la différence avec les parents d'hier.

Les contradictions les plus fortes existent entre le modèle traditionnel et tous ceux qui ont suivi. Elles reposent sur les finalités et sur les méthodes. Ces dernières, autoritaires, strictes et punitives dans le premier cas, ont été refusées par tous les autres. Il n'empêche, certaines mères soumises elles-mêmes aux méthodes autoritaires, ont du mal à s'en déprendre totalement pour leurs propres enfants, tant il est inscrit dans la mémoire collective. D'autres, au contraire, s'appliquent à en prendre le contre-pied. Au bout du compte, les parents, notamment les mères, sont infantilisées, étroitement dépendantes des avis, conseils péremptoires, contradictoires, délivrés par une foule de spécialistes sous forme de consultations, d'émissions radio ou télé diffusées, d'articles dans les revues. Néanmoins, le message diffus à travers la diversité des représentations, est l'obligation de réussite parentale. La culpabilisation est sous-jacente.

3- <u>Un exemple d'éducation cacophonique et néanmoins réussie</u>

C'est celle qu'ont reçue et que ratifient deux enfants américains (frère et sœur) élevés au sein d'une nombreuse fratrie dans les années 1900-1920. Ils nous la présentent dans un livre fort drôle et connu de générations de jeunes lecteurs[161]. La mère est psychologue diplômée, le père ingénieur spécialiste de l'étude du mouvement, c'est à dire de la rationalisation tayloriste. La mère pratique l'écoute compréhensive et bienveillante, non exempte de manipulation [162]. « *Maman, elle ne grondait jamais, elle ne haussait jamais la voix et ne s'énervait jamais* ». Le père ne dédaigne pas les bonnes vieilles méthodes coercitives, « *sa main terriblement leste* » (tape sur la tête, fessée), mais il mise sur la communication et la négociation en instaurant un conseil familial sur le modèle d'une commission mixte d'ouvriers et de patrons mise en place dans les usines pour obtenir une collaboration volontaire et fructueuse des ouvriers.

Mais le principe essentiel et constant de son éducation est la compétition, tant à l'école qu'à la maison. Il est pour les apprentissages précoces. Cela nous vaut des tableaux désopilants de ses rapports avec les enseignants, de brossages de dents sur fond d'écoute de langue française et allemande, de salle de bain tapissée de cartes du ciel, de concours de vitesse de dactylographie entre enfants. La pression pour améliorer les résultats et les gratifications (distribution de tablettes de chocolat, une montre pour le vainqueur du concours de dactylographie) sont employés à tour de rôle.

Tant de principes divers mis au service de valeurs affirmées (le travail, l'épargne, le dépassement de soi) sont unifiés par l'amour qui unit le père et la mère, la confiance qu'ils se font à eux –mêmes dans leurs capacités éducatives, la confiance qu'ils portent à leurs

---

[161] Franck et Ernestine Gilbreth, *Treize à la douzaine*, p. 21.
[162] Cf. la scène du conseil familial évoquée plus haut, p. 31.

enfants, le regard positif qu'ils posent sur les capacités de ceux-ci avec le souci constant de développer leurs potentialités, leur commune exigence. « *C'était une chose rare qu'ils ne fussent pas d'accord* »[163] . Quelles que soient leurs différences d'attitudes éducatives, ils sont pleinement investis dans leur mission de parents, et heureux de la remplir. *« L'une des raisons pour laquelle papa eut tant d'enfants venait de la confiance qu'il avait en tout ce que lui et maman entreprenaient ensemble. Ce ne pouvait être qu'un succès »*[164]. Ils se considèrent comme les meilleurs experts et sont assurés du bien fondé de leurs méthodes d'éducation familiale. N'est-ce pas la clé d'une éducation réussie, pourvu qu'elle soit assortie d'humilité, car l'éducation est indissociable de l'incertitude des résultats qu'elle génère.

CONCLUSION

Devant la confrontation des multiples modèles éducatifs présents, on ne peut qu'être frappé par leurs divergences. C'est le reflet d'une société fracturée en milieux hétérogènes qui a perdu son unité culturelle. En particulier il existe quelques millions d'immigrés ou issus de l'immigration porteurs du modèle patriarcal dont la dureté ne nous était pas connue[165] même plusieurs siècles en arrière (soumission des filles à l'autorité des pères et grands frères, mariages forcés, châtiments corporels, piment introduit dans le vagin etc….). Molière raillait au XVIIe siècle les pères voulant imposer l'époux de leur choix, toujours beaucoup plus âgé, à leur fille et le dénouement heureux voyait toujours l'amour et la liberté triompher de l'autorité paternelle [166].

Aujourd'hui, et sur le même territoire, à côté des méthodes très répressives évoquées plus haut, on trouve les partisans résolus de la non-violence. L'association « *éduquer sans frapper* » s'attache depuis 1998 à faire interdire la force et exige la création d'un délit de punition corporelle. La fessée est d'ailleurs interdite dans de nombreux pays européens (en Suède depuis 1979, en Autriche depuis 1989, en Italie depuis 1996, en Allemagne depuis 2000). Même en Grande-Bretagne deux rapports parlementaires ont demandé au gouvernement de revenir sur la notion de « châtiment raisonnable » autorisé par une loi de 1933. On mesure la difficulté pour les éducateurs à gérer ces divergences éducatives, à répondre à la question « qu'est-ce qu'éduquer aujourd'hui ? On comprend le désarroi de nombreux pères immigrés écartelés entre la fidélité aux principes et valeurs reçues et celles de la modernité.

Comment assurer un minimum de la cohérence éducative entre l'éducation familiale et celle dispensée par l'école ? Comment établir collectivement un accord sur les valeurs d'un « vivre ensemble » à transmettre aux enfants ? Comment retrouver à leur endroit une responsabilité éducative ? Comment contrer l'influence intéressée de la publicité et des médias ?

Luce Dupraz

---

[163] *Id.*, p. 31.

[164] *Id.*,. p. 5.

[165] Un développement nourri d'exemples s'imposerait.

[166] Molière, *l'Avare*, le Tartuffe Orgon veut donner sa fille au bigot. Quant au *Malade imaginaire,* sa fille Angélique ne saurait épouser qu'un médecin qui pourrait le soigner !

Annexe 1

LES RESSORTS (DE TYPE PHYSIQUE OU PSYCHOLOGIQUE) UTILISES DANS LES DIFFERENTS MODELES EDUCATIFS

Modèle traditionnel	Contrainte	Récompense, punition
Santé physique	Règles à suivre	Flatterie (rester jeune)
Santé mentale	Satisfaction des besoins	Ni frustration ni sanction
Communication	Dialogue, écoute	Satisfaction de se savoir écouté, entendu, pris en compte, compris éventuellement, donc pas de sanction
Explicatif	Ecoute, la parole	pouvoir de la parole
Négociation	Persuasion	Gagnant / gagnant
Droits de l'enfant	Respect de ses droits	Faire appel en cas de non respect de ses droits
Compétition	Stress (mise sous pression) Goût de la réussite	Echec - Récompense

Annexe 2

QUELLES SONT LES VISEES DANS LES DIFFERENTS MODELES EDUCATIFS ?

Modèle traditionnel	Remplir ses devoirs de son mieux Obéir et respecter ses parents, les adultes Servir les intérêts de la famille et de la communauté
Santé physique (revisité)	Bien-être, confort
Santé mentale	Epanouissement de soi
Communication	Se faire comprendre, mieux comprendre l'autre
Explicatif	S'approprier son histoire
Négociation	Pas de perdant
Droits de l'enfant (article 29)	Epanouissement de la personnalité Respect des droits de l'Homme et des libertés, tolérance, amitié entre tous les peuples
Compétition	Etre le meilleur Etre performant

Annexe 3

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages :

ANATRELLA Tony, *La différence interdite*, Paris, Ed. Flammarion, 1998.

ARENDT Hannah, *La crise de la culture*, Paris, éd. Gallimard, 1994, 380 pages (Folio essais). Regroupement d'articles parus aux Etats –Unis de 1954 à 1968 et traduits en français pour la première fois en 1972.

BUKIET Suzanne, Mérou Henri, *Cahiers de la République – Promenade dans les Cahiers d'école primaire de 1870 à 2000*, Paris, Editions Alternatives, 2000.

DOLTO Françoise, *Lorsque l'enfant paraît,* 1990.

DROUIN Cécile, *Vous pouvez résoudre les problèmes de votre enfant et vous ne le savez pas,* Editions Sylvie Messinger, 1986, 250 pages.

GORDON Thomas, *Parents efficaces : une autre écoute de l'enfant,* Ed. Marabout, 1970, 352 pages.

HEFFNER Elaine, *Pour une mère adulte***.** *La maternité après Freud et le féminisme*, Paris, Ed. Pernoud/stock 1979, 228 pages.

MENDEL Gérard, *Pour décoloniser l'enfant. Sociopsychanalyse de l'Autorité,* 1972, Petite bibliothèque Payot, 262 pages.

NAOURI Aldo, *Réponses de pédiatre,* Editions Odile Jacob, 2000, 200 pages.

PERNOUD Laurence, *J'élève mon enfant*, Paris, 1984, 518 pages.

POUSSIN Gérard, *La fonction parentale*, Paris, Edition Dunod, 2e édition, 1999, 262 pages.

ROSSANT Lyonel, *Votre enfant guide à l'usage des parents,* Editions Robert Laffont, 1987, 1348 pages.

SALOME Jacques, *Papa, Maman, écoutez-moi vraiment. Pour comprendre les différents langages de l'enfant,* Paris, Albin Michel, 1989, 280 pages.

SALOME Jacques, *T'es toi quand tu parles. Jalons pour une grammaire relationnelle*, Paris, Albin Michel, 1991, 183 pages.

SPOCK Benjamin, *Comment soigner et éduquer son enfant*, Paris, Belfond, Traduction Française, 1979, 628 pages.

WALTER Barbara, *La famille peut-elle encore éduquer ?*, Paris, Editions Erès, 1997, 150 pages (collection connaissances de l'éducation)**.**

Mémoires, romans :

La vie à en mourir. Lettres des fusillés 1941 – 1944, Paris, Edition Tallandier – 368 pages.

Commissaire Sébastien – Mémoires de Sébastien Commissaire (1822-1898), ouvrier canut et martyr républicain écrit en 1888, Lyon, Editions Claude d'Arve, 1989, 234 pages.

COMTESSE DE SEGUR, *Les malheurs de Sophie* (1858), *Les petites filles modèles* (1858), *Les vacances* (1859), *Les mémoires d'un âne (1860), Pauvre Blaise* (1862), Œuvres Tome 1, édition Robert Laffont, 1990, 1260 pages, *Diloy le chemineau*, Œuvres Tome 2, édition Robert Laffont, 1990, 1184 pages.

GILBRETH (Franck et Ernestine), *Treize à la douzaine,* Ed. j'ai lu, 1949, traduction française, 250 pages.

Revues, Actes de colloques :

Ecarts d'identité Au nom du père, visages du père dans l'immigration, Grenoble, n° 71, décembre 1994, 32 pages.

TROUTOT Pierre-Yves, *La parentalité et les nouveaux droits de l'enfant : peut-on encore éduquer ?*, pp. 32 36, in *Actes du colloque Les droits au cœur de l'enfance,* 2004, Genève**.**

ANNEXE X

LUDOTHEQUE ET LIEU D'ACCUEIL PARENTS-ENFANTS

Carine AUGUSTE
Marie-Jo CATTELLE
Luce DUPRAZ

1- LES POINTS COMMUNS

1.1- Quand ces lieux accueillent des enfants de moins de quatre ou six ans, l'enfant est obligatoirement accueilli en présence d'un parent ou d'un adulte responsable pendant toute la durée de l'accueil.

1.2- Il n'y a pas de prescription aux parents de fréquenter ces lieux : leur présence est volontaire.

1.3- A l'intérieur des horaires de fonctionnement la liberté de fréquentation est totale (durée, rythme).

1.4- Ces lieux favorisent la rencontre, les échanges entre parents.

1.5- Ces lieux n'ont pas de visée d'intégration sociale mais des effets d'intégration sociale.

1.6- Les ludothécaires et les accueillants sont présents, disponibles, sans s'imposer.

1.7- Des jeux d'exercice, sensoriels, de manipulation, d'assemblage voire des jeux symboliques, sont présents dans les deux types de structures.

1.8- Ces lieux font partie d'une nouvelle génération d'équipements publics et ont connu un développement récent (1990-2000). Ils souffrent encore de non reconnaissance sociale et institutionnelle. Ils sont confrontés à une certaine précarité. Ils ne sont pas normalisés et sont soumis à une réglementation légère. Leur souplesse leur permet de s'adapter aux différents contextes locaux (social, institutionnel, financier).

1.9- Ces lieux peuvent servir d'appui à la fonction parentale.

2- LES DIFFERENCES :

2.1- Identités respectives

LUDO	*LAPE*
Définition : Structure à la fois culturelle, sociale et éducative Comme une bibliothèque ou une médiathèque, une ludothèque est un lieu de développement culturel et de loisirs : ♦ Structurée autour des objets de jeu, elle met en valeur le patrimoine culturel ludique ♦ Centrée sur l'activité ludique, elle a pour objectif de l'enrichir et de la développer ♦ Valorisant la frivolité du jeu, elle s'insère dans la culture du loisir ♦ Une ludothèque " donne à jouer " et favorise le jeu libre.	♦ Lieu d'écoute, de parole et de loisirs où le lien parent-enfant est accueilli ♦ espace intermédiaire entre l'intime et le social, entre la famille et l'école maternelle, mi familial mi social. ♦ un lieu où l'enfant expérimente en toute sécurité la séparation d'avec le parent. Comme dans le jeu de l'élastique, il peut prendre progressivement de la distance vis à vis de l'adulte. ♦ lieu de prévention précoce des troubles de la relation parents-enfants. En dehors de toute visée thérapeutique, il permet de dédramatiser des petites difficultés, voire de les résoudre, avant qu'elles ne s'enkystent. ♦ pôle d'ancrage social dans une société en constante mutation (mères isolées, nouveaux arrivés sur le quartier, parents novices …)

2.2- Les objectifs

Les services proposés

LUDO	*LAPE*
♦ Mise à disposition d'un fonds de jeux : par du jeu sur place et/ou du prêt de jeu ♦ Développement d'actions culturelles pour mettre en valeur le fonds de jeu et/ou conquérir de nouveaux publics et/ou favoriser l'éveil culturel	♦ Pas d'offre de service concret aux parents ♦ Positionner le parent en tant que "celui qui aide à grandir" ♦ Développer la confiance en soi des enfants comme des adultes ♦ Conforter les capacités parentales et valoriser les compétences des enfants à travers la parole ♦ Préparer l'enfant à la vie en collectivité ♦ Favoriser l'insertion sociale des adultes ♦ Accueillir, reconnaître, ouvrir à la diversité culturelle des individus

2.3- Le fonctionnement

LUDO	*LAPE*
Inscription obligatoire	Liberté de fréquentation : aucun suivi Anonymat administratif (aucun nom n'est demandé ni transmis aux institutions) Discrétion : ce qui se dit dans le lieu reste dans le lieu Pour remplir la fonction contenante du lieu : ♦ une procédure d'accueil (une "hospitalité réglée") ♦ une absence, même très courte, de l'adulte n'est pas tolérée ♦ quelques limites pour aider l'enfant à se structurer (ligne rouge séparant l'espace bébés, tablier pour jouer avec l'eau…)

2.4- Les publics

LUDO	*LAPE*
Leurs motivations : Ils viennent : ♦ Pour offrir un espace de jeux à leurs enfants ♦ Pour rechercher des supports éducatifs (ils visent un "plus" éducatif pour leurs enfants) Nature du public : ♦ Toutes les personnes intéressées par le jeu sans limite d'âge ♦ La ludothèque peut choisir, pendant certaines plages horaires, de n'être ouverte qu'aux jeunes enfants accompagnés	Ils viennent : ♦ pour encourager une socialisation extra-familiale de l'enfant (transition avec l'école maternelle) ♦ pour être aidés avec leurs petits qu'ils comprennent mal ♦ pour exprimer leurs difficultés, ou parce qu'ils ne savent pas se séparer d'eux Nature du public : ♦ Enfants de 0 à 4 ou 6 ans ♦ Parents ou adultes tutélaires qui accompagnent l'enfant ♦ Femmes enceintes

2.5- Les professionnels

LUDO	***LAPE***
Etre ludothécaire, c'est un métier. Etre ludothécaire c'est assurer un travail de médiation entre les objets de jeu et les publics, ce qui demande des connaissances, des savoirs faire et des savoirs être : ♦ Connaissances ▪ Connaître le marché du jeu et les circuits de distribution pour faire les acquisitions ▪ Connaître les jeux, savoirs les analyser et les mettre en service, connaître les techniques de mise en jeu ▪ Connaître les publics selon leur compétence cognitive et fonctionnelle, selon leur statut, selon leur milieu culturel ♦ Savoirs faire ▪ Favoriser l'autonomie des publics en aménageant les espaces, accompagner (conseiller/mettre en jeu/jouer avec) ▪ Le ludothécaire permet à l'enfant de s'exprimer dans le jeu, à la différence de l'animateur qui utilise le jeu ▪ Donner aux usagers des clés de la connaissance ludique ▪ Développer des animations à finalité culturelle ▪ Savoir observer et évaluer la pertinence de l'activité ludique au regard des objectifs de la ludothèque (aménagement des espaces, choix des jeux, place du public) ▪ Savoir s'ajuster et adapter son action ▪ Savoir accueillir, inscrire… ▪ Savoir faire respecter le règlement intérieur ▪ Savoir gérer le public ♦ Savoirs être ▪ Savoirs être professionnel : respecter les procédures, être actif tout en étant disponible, avoir une attitude bienveillante afin de valoriser le libre jeu ▪ Savoir se comporter face au public : avoir un cadre de référence professionnel et non privé, être patient, discret, aimable, attentif… ▪ Savoir être solidaire vis à vis de l'équipe	Etre accueillant, c'est une fonction : les accueillants exercent une autre activité par ailleurs. Ils peuvent être mis à disposition par leur institution, ou rémunérés à la vacation, ou bénévoles. ♦ Présence d'au moins deux accueillants par séance pour alléger le poids des représentations normatives dont chacun est porteur. ♦ L'équipe d'accueillants, qui peut aller jusqu'à une quinzaine de personnes, est pluriprofessionnelle et pluriinstitutionnelle. De profils différents, ils sont formés à l'écoute pour mettre une parole sur une attitude ou une émotion, si besoin est, donner du sens, faire circuler la parole. ♦ L'enfant est sujet, l'accueillant s'adresse à lui et peut lui restituer ce que dit son père ou sa mère à son sujet. L'accueillant a une fonction de tiers médiateur, en aucun cas d'animateur. Son attitude est discrète et compréhensive, marquée par l'absence de jugement, de question intrusive. Il reformule, peut orienter les parents vers des structures ou des services, en fonction de leurs demandes. Il envisage l'autre en tant que sujet et non pas comme un objet à observer, à éduquer, à contrôler, à façonner, à satisfaire et à assister. Il prend de la distance par-rapport à sa propre affectivité et ses représentations. Il n'intervient pas dans une logique qui suppose une réponse à tout problème, mais il laisse les questions subjectives se déployer. Il n'est pas assuré et légitimé par son savoir. Il est le garant du cadre et de l'éthique du lieu. Les accueillants portent attention aux enfants, aux adultes et aux liens qui les unissent. ♦ Nécessité d'une supervision régulière de l'équipe, le plus souvent avec un psychanalyste ; supervision complémentaire aux réunions de coordination de l'équipe.

2.6- Les espaces

LUDO	***LAPE***
♦ Nombreux jeux : Rangés sur des étagères (jeux de société présentés dans des espaces spécifiques)	♦ Des espaces aménagés pour les enfants ET les adultes, permettant le repos, les jeux, les échanges et ménageant la possibilité de s'isoler

Rôle dans l'accompagnement à la fonction parentale

LUDO	*LAPE*
♦ Facilite le lien enfant/parent, à travers le jeu en mettant en évidence les compétences de l'enfant en situation de jeu ♦ Permet aux parents, à travers le partage de jeux, de se découvrir ou de redécouvrir des capacités. ♦ Donne aux parents l'occasion d'exercer leur rôle de transmission culturelle. ♦ L'activité de jeu, solitaire ou avec d'autres, est un support à l'échange entre parents et professionnels.	♦ Les parents portent un autre regard sur leur enfant qui se découvre autrement dans un groupe avec des adultes, des enfants, des jeux. ♦ La mise en mots de situations vécues peut éclairer le parent, atténuer ses peurs, ses inquiétudes, lui redonner confiance, dynamisme, entrevoir des solutions possibles à ses problèmes.

ANNEXE XI

BIBLIOGRAPHIE

1. La parentalité :

- Circulaires relatives aux réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (REAAP)

Circulaire DIF/DGAS/DIV/DPM du 9 mars 1999
Circulaire DIF/DGAS/DESCO/DIV/DPM n° 2003/317 du 12 juin 2003
Circulaire DIF/DGAS/DESCO/DIV/DPM n° 2004-351 du 13 juillet 2004

- Dr Joachim BERRON, *Sept regards sur l'enfance*, Montréal, édition DGP, 1999, 56 pages.
- Bruno BETTELHEIM, *Pour être des parents acceptables. Une psychanalyse du jeu,* Paris, édition Robert Laffont, collection Réponses, 1998, 400 pages.
- Alain BRUEL, *Un avenir pour la paternité ?*, Paris, édition Syros, 1998, 157 pages.
- Luce DUPRAZ, « La parentalité en question », in *La Lettre de l'ALIF,* n° 36, 2003, Paris.
- Luce DUPRAZ, « La place des parents dans les structures qui accueillent des familles », in *Autour de l'école*, le journal de l'accompagnement à la scolarité en Essonne, p. 3.
- Luce DUPRAZ, « La responsabilité éducative des adultes en question », in *Le Furet,* n° 19, " Etre parent ", avril 1996, pp. 28-32.
- Didier HOUZEL (sous la direction de), *Les enjeux de la parentalité*, édition Erès, avril 1999, 160 pages (épuisé).
- Françoise HURSTEL, « L'autorité malmenée », in *Le Furet,* n° 41, pp. 16-18.
- Hans JONAS, *Le principe responsabilité*, Paris, édition du Cerf, 1979, rééd. 1992, pp. 130-155 et 179-186.
- Philippe MEIRIEU, *L'éducation et la transmission des valeurs, une responsabilité partagée*, colloque "Education dans la ville", Tours 30-31 octobre 1999, Les éditions de la DIV, pp. 67-73.
- Gérard NEYRAND, *La parentalité et l'imaginaire de la petite enfance,* Séminaire du 8 avril 2002 organisé par " Saül KARSZ, « Déconstruire le social : la parentalité en question(s) », pp. 887-924.
- Gérard NEYRAND, *L'enfant dans la société, une place paradoxale*, pp. 41-44, in *Actes du colloque Les droits au cœur de l'enfance*, Genève, 2004, Département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement.
- Gérard NEYRAND, *L'enfant, la mère et la question du père*, Paris, PUF, 2000, 386 pages (collection éducation et formation, recherches scientifiques).
- Gérard POUSSIN, *La fonction parentale*, 2e édition Dunod, Paris, 1999, 262 pages.
- Irène THERY, *Malaise dans la filiation*, Revue Esprit, n° 12, décembre 1996, pp. 50-163.
- Irène THERY, *Couple, filiation et parenté aujourd'hui*, Rapport pour le ministre de l'emploi et de la solidarité et le Garde des sceaux, mai 1998.
- Irène THERY, « L'énigme de l'égalité, mariage et différence des sexes », in *A la recherche du bonheur*, n° 5, mai 1999, pp. 128-147.
- Pierre-Yves TROUTOT, « La parentalité et les nouveaux droits de l'enfant : peut-on encore éduquer ? », in *Actes du colloque Les droits au cœur de l'enfance*, Genève, 2004, Département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement, pp. 32-36.
- Barbara WALTER, *La famille peut-elle encore éduquer ?*, coll. Connaissances de l'éducation, Erès, 1997, 152 pages.

2. La culture :

- ALAIN, *Les Idées et les Ages*, Livre IV Les jeux, chapitre 5 le jeu - pages 112 à 125 in *Les Passions et la Sagesse,* édition La Pléiade, 1960
- Hannah ARENDT, *La crise de la culture*, Paris, édition Gallimard, 1994, 380 pages, folio essais. Regroupement d'articles parus aux Etats-Unis de 1954 à 1968 et traduits en français pour la première fois en 1972.
- Roland BARTHES, *Mythologies*, collection Points, édition Le Seuil, 250 pages (1ére édition 1957)
- Régis DEBRAY, *Transmettre*, Paris édition Odile Jacob, février 1997, 203 pages
- Luce DUPRAZ, *Le droit pour tout enfant à "une nidation culturelle*" in Actes du colloque "les droits au cœur de l'enfance" Genève 2004, Département des affaires sociales, pages 46 à 49
- Annick ESCHAPASSE, *De la naissance de la pensée à la culture : l'invitation à l'artistique*, in Actes du colloque " L'enfant, l'art, le monde ", Centre Pompidou, 11 décembre 2000, 8 pages
- Annick ESCHAPASSE, *La fonction paternelle et la question de la transmission dans les pratiques artistiques*, in Actes des rencontres du 12 octobre 2001 " Ouverture au monde des enfants de 6 à 12 ans par la culture " Fondation de France, pages 38-46
- Annick ESCHAPASSE, *L'art et l'enfant : pertinence et enjeux des actions d'éveil culturel et artistique* in Les cahiers de l'éveil n° 1, Enfance et musique 2002 (pages 39-50)
- Pierre-Hélias JAKEZ, *Le cheval d'orgueil*, Mémoires d'un Breton du pays bigouden, chapitre 5 " Les apprentissages ", pages 256-309, édition Plon, coll. Terre humaine, 1975, 552 pages
- Marie ROUANET, *Nous les filles*, Documents PAYOT, 1991, 370 pages
- Donald WINNICOTT, *Jeu et réalité, l'espace potentiel*, Paris, NRF, édition Gallimard, collection connaissance de l'inconscient, 1975, 212 pages
- Les Cahiers de la Villa Gillet, *La transmission*, novembre 1999, Lyon Circé n°10, 140 pages

3. Le jeu et les ludothèques :

- Claire ABELLO-PARRA sous la direction de Josette HOSPITAL, *Ludothèque et soutien à la parentalité*, juin 2004 – 43 pages, Université Michel Montaigne-Bordeaux, IUT INFOREC
- ALIF ARDEVA, Ludothèque vie associative et politique de la ville en Ile de France, Paris, novembre 1995, 82 pages
- Lazarine BERGERET, Rencontre-échanges autour de l'histoire du mouvement des ludothèques, in La lettre de l'A.L.I.F. n° 35, octobre 2002 pages 10-12
- Lazarine BERGERET, Michelle de WILDE, Les cahiers de l'école des parents, 1988 n° 2, in Jeux et jouets, "Les jeux électroniques ? du pour et du contre…", pages 53-59
- Gilles BROUGERE et Nathalie ROUCOUS (sous la direction de), *Le métier de ludothécaire* septembre 2003, Université Paris 13, 73 pages
- Gilles BROUGERE, *Jeu et éducation : nouvelles perspectives*, 11 pages (pour la revue semestrielle de la faculté de l'éducation de l'Université de Brasilia) Linhas Criticas
- Gilles BROUGERE, *Jeu, ludothèque et apprentissages informels*, 9e congrès international des ludothèques, Lisbonne, 13-17 mai 2002.
- Colas DUFLO, *Jeu et philosophie*, in La lettre ALF n° 22, 4e trimestre 1998, pages 8-10
- Luce DUPRAZ, *Les structures d'accueil de la petite enfance : une histoire ancienne, des questions nouvelles*, in Actes des universités d'été de l'Association des Ludothèques Françaises, pages 49 à 57

- Luce DUPRAZ, *La ludothèque, espace culturel et éducatif : un atout pour les parents* Huitième Université d'été des ludothécaires, Parthenay, 19 juillet 2001
- Philippe GUTTON, "Le jeu chez le petit enfant, Approche psychanalytique, théories et questionnements" (intervention à l'Université d'été 1998) in La lettre ALF n° 25, 4e trimestre 2000
- Michel MANSON *Le jouet, objet culturel de l'enfance* in Le Furet " Jeux Reflets de société " n° 34, mai 2001, pages 34-38.
- Sylvie MANSOUR (sous la direction de), *L'enfant et le jeu, les fonctions du jeu, ses limites, ses dérives* 1994- édition Syros, 186 pages
- André MICHELET, *Jeux et jouets : des supports pédagogiques au développement du jeune enfant*, in Petite enfance, Eveil aux savoirs, la Documentation française 1997, pages 117 à 124

Dans le même ouvrage :
- *Le boum des ludothèques*, page 301
- Claudie GIANFFER, *Un lien polymorphe : la ludothèque d'Ajaccio*, pages 305 à 308
- Rémi GRISON, Paquita MARTINEZ, *Jouer dans le quartier avec les grands*, pages 309 à 312
- Sylvie LEPROVOST, *Ludothèque et prévention spécialisée*, pages 301 à 304
- Christian HESLON *"Le jeu dans la modernité : nouvelle ère de jeu ou jeu de dupes ?"*, La lettre ALF, n° 21, juillet-septembre 1998, pages 9-10
- Jean-Marie LHOTE *"Connaissance des jeux, connaissance de soi"*, La lettre ALF, n° 10, octobre-décembre 1995, pages 8-9
- Daniel MARCELLI, *« Eloge de la surprise »*, Le Furet, N° 34 – Jeux, reflets de sociétés, mai 2001, page 30
- Jean-Michel MEHL, *Rêves de jouets*, in Saisons d'Alsace n° 122
- Jean-Michel MEHL, *Le latin des jeux* dans Les historiens et le latin médiéval, Publications de la Sorbonne 2001
- "Le jeu imprègne le cerveau", entretien avec le Pr Hubert MONTAGNER, paru in Le quotidien du médecin, 2004
- Marianne PAULZE, *La ludothèque, un espace social, des espaces de transmission,* Mémoire de maîtrise sous la direction de Jeanne BRODY, Université de Toulouse - Le Mirail, 2001/2002, 121 pages
- David PEPLAW et Martine PEREA, *Etude sur les ludothèques en Gironde*, Etude réalisée en janvier 2003, CAF de Gironde, 116 pages
- Georges REDDE, "Le parc des jouets", in *Le jouet*, sous la direction de Gilles BROUGERE, Paris, Autrement n° 133, 1992
- Georges REDDE, *Activités ludiques. Jouets et environnement*, intervention à l'Université d'été 1994, in La lettre ALF n° 7 d'octobre-décembre 1994, pages 3 et 7
- Georges REDDE "*Jeu et culture*", in AGIEM, Le courrier des maternelles, n° 92, dossier l'enfant et le jeu, 1995, pages 14-18
- Nathalie ROUCOUS, De l'élève au joueur. La remise en cause de l'emprise de l'éducation sur l'enfant et sur le jeu, Revue Carrefour de l'éducation, Université de Picardie, 1997 (14 pages) – Article repris sous le titre Loisirs et éducation. L'apport d'une nouvelle institution la ludothèque. In Revue française de pédagogie n° 124, 1998
- Nathalie ROUCOUS, *« Ludothécaires : spécificité et métier »*, La lettre ALF, n° 32, juillet 2004, pages 8-11
- ALF, *Ludothèques, petite enfance et intégration*, Actes du colloque ALF/FAS du 11 juin 1992 à Lyon, 76 pages

4. Les lieux d'accueil enfants-parents :

- Luce DUPRAZ, *Un modèle de famille à l'épreuve des réalités*, in Enfance, famille, lien social - Economie et humanisme, Hors série n° 3, septembre 1996, pages 14-18
- Luce DUPRAZ, *Les lieux d'accueil parents / enfants : une réponse à la crise de la société* in Petite enfance, Eveil aux savoirs, la Documentation française 1997, pages 187-189
- Luce DUPRAZ, *Lieux intermédiaires, propositions culturelles et lien social*, in "les bébés et la culture", coll. CRESAS, n° 14, INRP, L'Harmattan Paris 1999, pages 207 à 226
- Bernard EME, *La croisée des liens. Des lieux d'accueil enfants-parents de quartier, lien familial et lien social*, Paris, Fonds d'Action Sociale, Caisse des Dépôt et Consignations, Fondation de France, 1993, 108 pages

RAPPORTS

- *L'accueil parents - enfants à Kassoumaï*, in Rapport d'activité 2002 du centre social Alma, Roubaix
- L'accueil parents - enfants à Roubaix, mars 2003
- CNAF *Lieux d'accueil enfants/parents* Bilan au 31.12.1998 présenté à la Commission d'Action sociale de la CNAF du 10 octobre 2000, 28 pages
- CAF du Val d'Oise *Guide des lieux d'accueil enfants/parents*, juin 2004 - 38 pages
  CAF du Val d'Oise, quartier de la préfecture, 2 place de la Pergola, 95018 CERGY PONTOISE cedex
- Le Furet, *Etat des lieux des lieux d'accueil enfants/parents du Haut-Rhin*, 34 pages
  Le Furet 6 quai de Paris, 67000 STRASBOURG
- Espace Parent-Enfant, *Rapport de fonctionnement année 2003*, 36 pages
  CLAVIM 16 rue de l'Abbé Derry, 92130 ISSY les MOULINEAUX
- *Sur la piste des ludothèques, ou comment penser jeux, petite enfance et intégration*, Rapport du module de formation in Actes des rencontres régionales 1993/1994 en Lorraine, Mission d'appui petite enfance auprès du FAS Lorraine, Association départementale en faveur des immigrés, ADEFI, pages 53-79, mars 1995
- Association Interlude, Bilan d'activité 2003 (AG du 17 mars 2004), 14 pages
  Ludothèque Interlude R.P.A. Chantecrit 45 rue du Cdt Hautreux 33300 Bordeaux
- Carine AUGUSTE, *L'action culturelle en ludothèque*, décembre 2003
- **REVUES citées**
- *Association des Ludothèques Françaises*

La lettre ALF, n° 10, octobre-décembre 1995
La lettre ALF, n° 21, juillet-septembre 1998
La lettre ALF, n° 22, octobre-décembre 1998
La lettre ALF, n° 25, 4e trimestre 2000
La lettre ALF, n° 28, 1er trimestre 2003
La lettre ALF, n° 30, octobre-décembre 2003
La lettre ALF, n° 31, décembre 2004
La lettre ALF, n° 32, juillet 2004
La lettre ALF, n° 33, décembre 2004

- *Le Furet, 6 quai de Paris, 67000 STRASBOURG*

N° 17 – Qu'est-ce que jouer ? septembre 1995 (dossier pages 12 à 37)
N° 19 – Etre parent, avril 1996, (dossier pages 10-32)
N° 30 - Etre et devenir père, décembre 1999, (dossier pages 12-47)
N° 34 – Jeux, reflets de sociétés, mai 2001, pages 10 à 45
N° 41 - Adulte et enfant, nouvelles donnes ? été 2003, pages 10-43

- FNEPE, Les cahiers de l'école des parents, 1988, n° 2, pages 44-52
- AGIEM, Le courrier des maternelles, n° 92, dossier l'enfant et le jeu, 1995, pages 2-37